



Evaluation externe du dispositif Prescri'mouv

*Bilan territorialisé de la
mise en œuvre du
dispositif*

ENEIS by KPMG

Mars 2021

Document de travail	
Document final	X

Introduction	 p. 3
1	1.1. Méthodologie de l'évaluation et de recueil de données de phase 1 p. 4
	1.2. Référentiel d'évaluation p. 11
Le dispositif Prescri'mouv en Grand Est : genèse et fonctionnement	 p. 14
2	2.1. Retour sur la mise en place de Prescri'mouv p. 15
	2.2. Fonctionnement du dispositif p. 19
Bilan de la mise en œuvre en région	 p. 28
3	3.1. Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif p. 29
	3.2. Bilan 2019 et 2020 de la mise en œuvre du dispositif p. 57
Analyse territorialisée de la mise en œuvre	 p. 68
Première analyse de l'acceptabilité du dispositif pour les différentes parties-prenantes	 p. 119
5	5.1. Acceptabilité pour les médecins p. 120
	5.2. Acceptabilité pour les professionnels de l'APA p. 128
	5.3. Acceptabilité pour les associations et clubs sportifs p. 134
Synthèse	 p. 137
6	6.1. Premiers enseignements p. 138
	6.2. Axes à creuser en phase 2 p. 142
Annexes	 p. 149
7	7.1. Référentiel d'évaluation p. 150
	7.2. Liste des entretiens réalisés p. 156
	7.3. Cartographie de l'offre p. 160

1. Introduction

1.1. Méthodologie de l'évaluation et du recueil de données de phase 1

1.2. Référentiel d'évaluation

1. Introduction

1.1. Méthodologie de l'évaluation et du recueil de données de phase 1

1.2. Référentiel d'évaluation

Méthodologie de l'évaluation et du recueil de données de phase 1

Les finalités de l'évaluation

Le travail d'évaluation engagé vise un triple objectif:

- d'une part, identifier et **objectiver les effets** du dispositif sur les bénéficiaires dans leur démarche de reprise d'une activité physique, et sur l'évolution des pratiques des acteurs en faveur du développement de l'APA
- D'autre part, identifier des **pistes d'amélioration**, au regard des dysfonctionnements éventuels repérés dans le déploiement de Prescri'mouv,
- Enfin, aboutir à une forme de modélisation du dispositif Prescri'mouv, permettant d'identifier les conditions idéales de déploiement, et les **conditions de poursuite du dispositif** à l'échelle régionale.



Evaluer pour objectiver les effets du dispositif

L'évaluation devra permettre **d'objectiver les effets du dispositif sur les parcours des bénéficiaires**, dans leur démarche de reprise et de poursuite d'une activité physique d'une part et **les effets auprès des médecins prescripteurs et des professionnels de l'APA et du mouvement sportif**, en termes d'évolution de pratiques professionnelles.



Evaluer pour améliorer le dispositif

L'évaluation ne vise non pas à lister uniquement les points faibles ou dysfonctionnements potentiels du dispositif, mais à **accompagner son évolution pour mieux répondre à sa cible et pour atteindre un plus grand nombre de bénéficiaires.**



Evaluer pour modéliser

Une **approche prospective et clairement opérationnelle.**

Elle devra permettre d'identifier d'une part les conditions idéales de déploiement en mettant en lumière les lignes de force du modèle Prescri'mouv, à défendre sur tout territoire, et d'autre part les conditions de réussite relevant du contexte et de l'éco-système local.

Méthodologie de l'évaluation et du recueil de données de phase 1

Présentation globale de la méthodologie et du calendrier

**Oct. –
novembre 2020**

**Novembre – Février
2021**

Mars – juin 2021

Juin – octobre 2021

Phase 0

Cadrage et
lancement de
l'évaluation

Phase 1

Bilan territorialisé de la mise
en œuvre



Phase 2

Recueil de données
complémentaires à l'échelle
régionale

Analyse monographique du
déploiement du dispositif dans 4
territoires

Phase 3

Co-construction des constats
évaluatifs et préconisations



- Référentiel d'évaluation
- Note de cadrage
- Lettre de mission
- Lancement de la plate-forme Klaxoon

- Livrable A.1 : Acceptabilité du dispositif pour les médecins
- Livrable A : Bilan territorialisé du dispositif sur les 3 axes
- Note de cadrage ajustée

- Livrable B : Rapport d'évaluation intermédiaire (dont monographies sur les 4 territoires d'étude)
- Note de cadrage ajustée (méthodologie de phase 3)

- Livrable C : Rapport d'évaluation final
- Livrable D : Note de préconisations
- Document de synthèse communicant



Méthodologie de l'évaluation et du recueil de données de phase 1

Les outils mobilisés pour le recueil données

Entretiens « Opérateurs »



Pour qui ?

- Mobilisation des 8 opérateurs en charge du déploiement de Prescri'mouv sur la région Grand Est.



Modalités d'organisation

- Organisation d'un échange avec chaque opérateur soit par téléphone ou bien en visioconférence entre le mois de Novembre 2020 et Décembre 2020.



Objectifs :

- Présenter les objectifs et axes retenus pour l'évaluation ;
- Échanger sur le contexte dans lequel chaque opérateur a été mobilisé pour s'inscrire dans le dispositif ;
- Échanger sur l'organisation de chaque structure, l'équipe dédiée au pilotage du dispositif et leurs modalités de travail ;
- De recueillir des informations sur les actions engagées en faveur du déploiement de Prescri'mouv ;
- Recueillir le point de vue de chaque opérateur sur le niveau de mobilisation des médecins, effecteurs ou professionnels du mouvement sportif intervenant sur votre territoire, les freins et leviers à leur implication ;
- Recueillir le point de vue de chaque opérateur sur le fonctionnement et l'efficacité du dispositif, notamment : les modalités de pilotage et de suivi du dispositif à l'échelle locale / départementale / régionale ; la mobilisation des bénéficiaires, les difficultés éventuelles d'accès à l'offre d'APA, ...
- Recueillir de la documentation complémentaire utile aux travaux évaluatifs

Voir en annexe 02 la liste des interlocuteurs interrogés

Méthodologie de l'évaluation et du recueil de données de phase 1

Les outils mobilisés pour le recueil données



Entretiens « Délégations territoriales de l'ARS »



Pour qui ?

- Mobilisation des délégations territoriales (DT) de l'ARS en charge du suivi du déploiement du dispositif Prescri'mouv sur les 10 départements de la région.



Modalités d'organisation

- Organisation d'un échange avec chaque délégation territoriale soit par téléphone ou bien en visioconférence entre le mois de Novembre 2020 et Janvier 2021.
- *Exception pour la DT 52 : pas d'échange par téléphone possible – transmission de la trame de questions par mail*



Objectifs :

- Mesurer le niveau d'implication de la DT dans le déploiement du dispositif
- Recueillir le point de vue de la DT sur le niveau de mobilisation des parties-prenantes (médecins, opérateur et effecteurs, clubs sportifs, ...)
- Recueillir le point de vue de la DT sur le niveau de mobilisation des bénéficiaires, les difficultés éventuelles d'accès à l'offre d'APA, ...
- Analyser le niveau d'inscription du dispositif dans les dynamiques ou programmes développés au niveau local (ex: projets des CPTS, actions des Contrats Locaux de Santé, programme d'ETP, etc.)

Voir en annexe 02 la liste des interlocuteurs interrogés

Méthodologie de l'évaluation et du recueil de données de phase 1

Les outils mobilisés pour le recueil données



Entretiens « Partenaires institutionnels »



Pour qui ?

- Mobilisation des partenaires institutionnels : organisations représentantes des médecins , des masseurs-kinésithérapeutes (CRO, URPS), représentants du mouvement sportif et professionnels de l'APA



Modalités d'organisation

- Organisation d'un échange avec chaque partenaire cité, soit par téléphone ou bien en visioconférence entre le mois de Novembre 2020 et Janvier 2021.



Objectifs :

- Recueillir le point de vue de chaque partenaire sur la pertinence et le fonctionnement du dispositif sur leur territoire d'intervention et à l'échelle de la région
- *Pour les représentants de médecins et masseurs-kinésithérapeutes* : recueillir leur point de vue sur les éventuels premiers effets du dispositifs sur les pratiques professionnelles
- *Pour les représentants du mouvement sportif et professionnels de l'APA* :
 - Recueillir leurs retours sur le niveau de mobilisation des professionnels du mouvement sportif dans le cadre du dispositif (le cas échéant, les freins observés à leur mobilisation)
 - Recueillir leurs retours sur le niveau de mobilisation des professionnels APA dans le cadre du dispositif (le cas échéant, les freins observés à leur mobilisation)

Voir en annexe 02 la liste des interlocuteurs interrogés

Méthodologie de l'évaluation et du recueil de données de phase 1

Les outils mobilisés pour le recueil données

Plateforme collaborative



Pour qui ?

- Dans un premier temps : à l'ensemble des acteurs mobilisés dans le cadre de la première phase de la démarche à savoir – les membres du COTECH, du COPIL, les représentants des 10 DT, les 8 opérateurs et les partenaires institutionnels interrogés en entretiens
- Dans un second temps : ouverture aux membres effecteurs impliqués dans le cadre du dispositif (enseignants APA et MK, associations et clubs labellisés)



Modalités d'organisation

- Ouverture d'une plateforme collaborative au moyen de l'outil « Klaxoon »
- Transmission d'un lien de connexion pour chaque participant invité a rejoindre l'espace en renseignant simplement une adresse mail valide
- Chaque participant est invité à contribuer via la publication de « post-it virtuels »



Objectifs :

- Mobiliser l'ensemble des acteurs dans le cadre des travaux évaluatifs : co-construire les constats évaluatifs, éclairer les analyses, alimenter les différents échanges qui auront lieu tout au long de la démarche
- Recueillir le point de vue des participants sur les freins et leviers à la mobilisation des :
 - Médecins
 - Des professionnels impliqués dans la mise en place de l'APA
 - Des patients bénéficiaires

1. Introduction

1.1. Méthodologie de l'évaluation et du recueil de données de phase 1

1.2. Référentiel d'évaluation

Référentiel d'évaluation

Trois axes de questionnements structurants

1 Acceptabilité du dispositif

Pour les médecins

Pour les patients

Pour les professionnels de l'APA
et du mouvement sportif

Critères d'évaluation :

Visibilité et notoriété du dispositif
Lisibilité et compréhension du dispositif
Utilité perçue / adhésion / attentes des
acteurs et bénéficiaires

Enjeux :

Identifier les **leviers de mobilisation des
professionnels** pour garantir une offre
accessible et de qualité
... **et les leviers de mobilisation des
patients**

Pertinence

Efficacité

2 Mécanismes et fonctionnement du dispositif

Critères d'évaluation :

**Territorialisation / adaptabilité /
intégration** du dispositif aux contextes
locaux
Coopérations **intersecteurs**
(sport/médical)
Optimisation des ressources dédiées

Enjeux :

Définir un **modèle type de
fonctionnement**, appuyé sur les retours
d'expérience et l'identification de bonnes
pratiques

**Cohérence interne et
externe**

Efficience

3 Effets sur les parcours des bénéficiaires

Critères d'évaluation :

Pertinence / **plus-value, impact du
dispositif** sur la reprise d'une activité
physique

Enjeux :

Déterminer la pertinence du dispositif
pour les patients, **maximiser les effets
du dispositif par profil de patient**

Pertinence

Efficacité

Référentiel d'évaluation

Les questions évaluatives abordées

1

Dans quelle mesure les médecins, les professionnels de l'APA et du mouvement sportif et les patients ont-ils adhéré au dispositif?

- (1) **Le dispositif est-il connu des médecins** (médecins généralistes, oncologues, diabétologues, pneumologues et cardiologues) ?
- (2) **Des professionnels du mouvement sportif, des professionnels pouvant jouer le rôle d'effecteur** (enseignants APA, masseurs-kiné, ergo et psychomotriciens) ?
- (3) **Des patients** ciblés par le dispositif ?
- (4) **Le fonctionnement du dispositif est-il compris des médecins ?**
- (5) **Des professionnels du mouvement sportif, des professionnels pouvant jouer le rôle d'effecteur?**
- (6) **Des patients bénéficiaires ?** Est-il facilement mobilisable?
- (7) **Dans quelle mesure le dispositif permet-il de lever les freins à la prescription d'APA pour les médecins?**
- (8) **Dans quelle mesure le dispositif a-t-il permis la mobilisation des professionnels de santé, professionnels APA et du mouvement sportif?**

2

En quoi les mécanismes et le fonctionnement du dispositif mis en place par les acteurs sur les territoires sont cohérents et efficaces ?

- (9) **Dans quelle mesure le dispositif s'adapte-t-il aux contextes ?** Observe-t-on des différences dans le déploiement entre secteurs urbains et territoires plus ruraux?
- (10) **Dans quelle mesure le dispositif Prescri'mouv s'inscrit-il en complémentarité avec les autres programmes Sport-Santé** déployés au niveau local / régional?
- (11) **Dans quelle mesure le fonctionnement du dispositif a-t-il favorisé les synergies inter-secteurs?**
- (12) **En quoi les ressources dédiées au dispositif sont-elles mobilisées à tous les niveaux de manière optimale ?** En quoi les moyens alloués au dispositif et les modalités de pilotage du dispositif permettent-ils d'atteindre les objectifs définis ?

3

Dans quelle mesure le dispositif Prescri'mouv a-t-il permis aux patients en ALD et/ou obèses de reprendre une activité physique en toute autonomie?

- (13) **Dans quelle mesure le dispositif a-t-il favorisé la mobilisation des patients pour la pratique d'une APA?**
- (14) **En quoi l'accompagnement du patient via sa prise en charge dans le dispositif lui permet effectivement de reprendre une activité physique durable ?**

2. Le dispositif Prescri'mouv en Grand Est : genèse et fonctionnement

- 2.1. Retour sur la mise en place de Prescri'mouv
- 2.2. Fonctionnement du dispositif

2. Le dispositif Prescri'mouv en Grand Est : genèse et fonctionnement

2.1. Retour sur la mise en place de Prescri'mouv

2.2. Fonctionnement du dispositif

L'activité physique et sportive régulière : un enjeu de santé publique

L'APS pour préserver le capital santé

L'**activité physique et sportive (APS)** régulière est aujourd'hui reconnue comme un **déterminant majeur de l'état de santé**. La pratique d'une APS contribue à réduire la morbidité et améliorer la qualité de vie ainsi que la longévité. Ces bénéfices concernent toutes les populations, des enfants aux seniors, quel que soit leur état de santé.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande l'activité physique dans un but de santé, principalement en prévention primaire (maintien du « capital santé »). L'inactivité physique et la sédentarité sont désormais considérées par l'OMS comme le **principal facteur de morbidité évitable dans le monde**.

En France, les dernières données de l'**étude Esteban*** menée par Santé Publique France mettent en avant une **augmentation de l'inactivité physique et de la sédentarité**, notamment chez les femmes. En 2015, 22% des femmes cumulent ces deux facteurs de risques contre 17% des hommes. Et seulement 53% des femmes atteignent les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé en matière d'activité physique, contre 70% des hommes.

Une priorité affichée en matière de politiques publiques

La promotion d'une activité physique régulière constitue une priorité de la **Stratégie Nationale de Santé (SNS)** 2018-2022 ainsi que du **Plan National de Santé Publique** « Priorité prévention : rester en bonne santé tout au long de sa vie ».

Ces deux documents portent sur la promotion de la pratique d'une activité physique à tous les âges de la vie, la lutte contre les comportements sédentaires dans la vie quotidienne et l'accompagnement du déploiement de l'activité physique adaptée prescrite dans le traitement de certaines pathologies.

C'est dans ce cadre que s'inscrit également la **Stratégie Nationale Sport Santé (SNSS)** 2019-2024 lancée le 3 Octobre 2019, visant à promouvoir l'activité physique et sportive comme un élément déterminant de santé et de bien-être pour tous, tout au long de la vie.

*Etude Esteban : Étude de Santé sur l'Environnement, la Biosurveillance, l'Activité physique et la Nutrition).

**Observatoire Nationale de l'Activité physique et de la Sédentarité

Données nationales sur l'activité physique et la sédentarité**

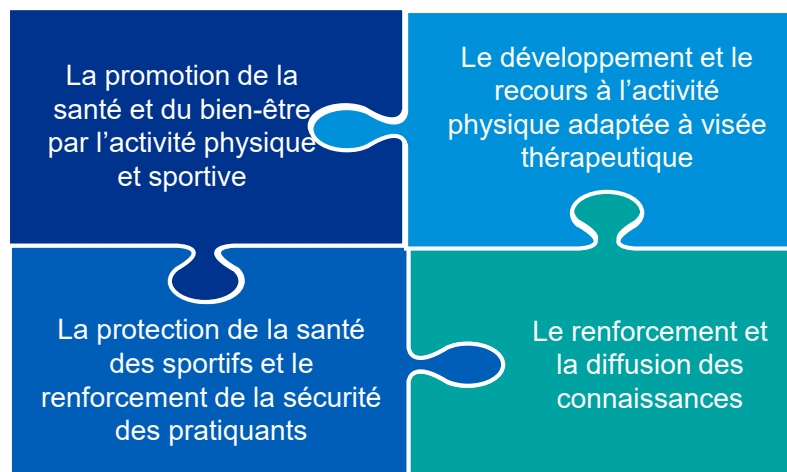
Adultes

- **43% des adultes** atteignent un niveau d'**activité physique satisfaisant** les recommandations internationales
- **24%** ont un niveau d'activité **modéré** et **33%** un niveau **insuffisant**
- Les **hommes** sont **plus actifs** que les femmes (indépendamment de l'âge)
- 40% des adultes en situation de sédentarité (plus de quatre heures assis ou allongé hors temps de sommeil)

Enfants

- **82%** des enfants âgés de **3-10 ans** ont une **activité physique et sportive à l'école** et les deux tiers ont une pratique sportive encadrée en dehors de l'école
- Chez les enfants âgés de **11-14 ans**, **39%** pratiquent une **activité physique au moins modérée chaque jour**
- Cette proportion s'élève à **71% chez les 15-17 ans**.

SNSS structurée autour de 4 axes



L'activité physique et sportive dans un cadre thérapeutique

L'Activité Physique Adaptée : de la thérapie non médicamenteuse à la généralisation du sport adapté

L'activité physique intègre une démarche de prévention globale comprenant aussi bien la prévention primaire que secondaire et tertiaire. C'est dans le cadre de la prévention secondaire et tertiaire (à destination de patients atteints de pathologies) que s'inscrit l'**Activité Physique Adaptée (APA)**. Le décret du 30 décembre 2016 précise la définition de l'activité physique adaptée comme « la pratique dans un contexte d'activité du quotidien, de loisir, de sport ou d'exercices programmés, des mouvements corporels produits par les muscles squelettiques, basée sur les aptitudes et les motivations des personnes ayant des besoins spécifiques qui les empêchent de pratiquer dans des conditions ordinaires ».

Ainsi, depuis quelques années, les initiatives se multiplient pour **intégrer les activités physiques et sportives dans la prise en charge médicale des principales maladies chroniques** (obésité, diabète, cardiopathies ischémiques, bronchopathies chroniques obstructives – BPCO) mais également dans le traitement de certains **cancers**. En effet, pratiquer une activité physique régulière se révèle comme étant un facteur essentiel en vue d'éviter les complications et favoriser la réduction de l'intensité des traitements médicamenteux.

Face à ce constat et aux nombreux bénéfices engendrés, les médecins disposent depuis mars 2017, de la possibilité de prescrire officiellement la pratique d'une APA à leurs patients atteints de maladie chronique.



Art. L. 1172-1.-Dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée, le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient. Les activités physiques adaptées sont dispensées dans des conditions prévues par décret.

Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé



Le dispositif Prescri'mouv : un dispositif innovant pour favoriser le développement de l'Activité physique adaptée

Des constats régionaux soutenant la mise en œuvre d'un dispositif adapté

Si **des initiatives** en faveur de la pratique d'une APA en prévention secondaire ou tertiaire sont **anciennes en région** (développement du « sport – santé » sur ordonnance à Strasbourg dès 2012, mise en place du dispositif SAPHYR en Lorraine, PASS Bien-être en Champagne Ardennes...), à l'échelle du Grand-Est, l'APA s'inscrit, dans la continuité de la loi de modernisation de notre système de santé de 2016, comme un objectif de santé publique ambitieux avec **le Plan Régional d'Activités Physiques et Sportives aux fins de santé 2018-2022**, signé par la Préfecture, le Conseil Régional Grand Est, l'ARS Grand Est, l'Assurance maladie, le Régime local et le CROS Grand Est.

Le deuxième objectif stratégique de ce plan vise à « développer et renforcer la pratique d'une activité physique ou sportive pour les personnes atteintes de pathologies chroniques : cancers, maladies cardiovasculaires, BPCO, maladies métaboliques (diabète et obésité) » en favorisant l'accès à un dispositif passerelle vers une APS encadrée.

Cet objectif est soutenu par un contexte régional fortement marqué par des données de mortalité et de mortalité prématurée défavorables mais également une forte proportion de personnes obèses ou en surpoids.

Un dispositif régional qui vient encadrer la pratique de l'APA, dans la perspective de favoriser la prescription

Dans le contexte de l'installation de la nouvelle région Grand-Est, et dans la continuité des orientations déjà soutenues sur les territoires en faveur du déploiement de l'activité physique adaptée, pour répondre aux objectifs du Plan régional, un travail de co-construction est engagé.

Six groupes de travail mobilisant des acteurs des 3 ante-régions se réunissent entre fin 2017 et 2018 pour définir ce nouveau dispositif régional. Ces six groupes de travail ont permis de capitaliser sur les initiatives déjà existantes en définissant des outils inspirés ou similaires à ceux déjà en place.

Le dispositif Prescri'mouv visant à favoriser la prescription d'APA par les médecins du territoire est lancé fin 2018.



Données régionales

- **Taux de mortalité** (décès pour 1 000 habitants) de **9,0** (national : 8,7)
- Part de **personnes obèses ou en surpoids** plus élevée qu'en France Métropolitaine notamment sur les territoires de la Champagne-Ardenne (20,9 %) et de l'Alsace (18,7 %) (national: 15 %)
- Grande diversité selon les départements, des **taux comparatifs de mortalité prématurée** :
 - Ex : tumeurs : 112,8 dans la Marne et 81,3 dans le Bas-Rhin (France : 97,1) et chez les femmes, il est de 69,1 dans les Vosges, et 50,7 dans le Bas-Rhin (France : 57,6).
- La part de bénéficiaires en **Affection Longue Durée (ALD)** à l'échelle de la région s'élève à plus de 21% (national : 20,3%)

Groupes de travail organisés pour élaborer le dispositif Grand-Est

- Groupe 1 : « Charte »
- Groupe 2 : « Outils »
- Groupe 3 : « Accompagnement spécifique »
- Groupe 4 : « Communication »
- Groupe 5 : « Système d'information »
- Groupe 6 : « Evaluation »

2. Le dispositif Prescri'mouv en Grand Est : genèse et fonctionnement

- 2.1. Retour sur la mise en place de Prescri'mouv
- 2.2. Fonctionnement du dispositif

Fonctionnement du dispositif

Organisation générale du dispositif



Bénéficiaires :

- Pathologies:
 - Patients adultes en ALD pour une ou plusieurs pathologies (diabète de types 1 et 2), cancer du sein, cancer colorectal, cancer de la prostate, artérite des membres inférieurs, maladie coronaire stabilisée, BPCO)
 - Patients obèses (30<IMC<40).
 - Limitations fonctionnelles modérées ou légères
- Age : 18 ans ou plus
- Exclusion : patients enfants âgés de moins de 18 ans, patients adultes atteints de limitations fonctionnelles sévères



Consultation



Médecins généralistes, spécialistes (oncologues, cardiologues, pneumologues, endocrinologues)

- Information du patient
- Respect des critères d'inclusion
- Accord du patient

Orientation vers l'opérateur Prescri'mouv du territoire

Transmission de la synthèse du bilan initial et validation du parcours par le **médecin traitant**

N° UNIQUE EN GRAND EST 03 52 62 64 37
prescri'mouv-grandest.fr

Numéro unique en place depuis le 8/10/20

Bilan initial (tests physiques et objectivation de la motivation du patient)

Opérateur ou « effecteurs » (MK, ou professionnels APA)

Orientation vers un des 3 parcours du dispositif Prescri'mouv

Parcours 1

Suite bilan initial :

- Opérateur transmet au patient des informations et conseils en matière de changement de comportements.
- Orientation vers un club/association sportive

Le patient fait le choix de pratiquer ou non une activité physique sur la base de ces conseils

Parcours 2

Suite bilan initial :

- Orientation vers le parcours 2 et demande de validation auprès du médecin prescripteur + certificat
- Inscription au créneau sport santé au sein d'un club/asso labellisés
- Réalisation d'un bilan final + autonomisation du patient

Le patient est orienté vers un créneau sport santé pour disposer d'une activité encadrée en vue de son autonomisation en fin de parcours.

Parcours 3

Suite bilan initial :

- Orientation vers le parcours 3 et demande de validation auprès du médecin prescripteur + certificat
- Mise en place d'un accompagnement spécialisé (les professionnels réalisant le parcours 3 doivent avoir au minimum la formation à l'entretien motivationnel et une formation au secourisme)
- Réalisation d'un bilan pour réorientation du patient suite accompagnement spécialisé (vers parcours 2 ou bien autonomisation du patient)

Le patient est orienté vers un accompagnement spécialisé pouvant ensuite donner lieu à une réorientation vers un parcours 2 ou une autonomisation.

Suivi des patients (à 6 et 12 mois après le bilan final)

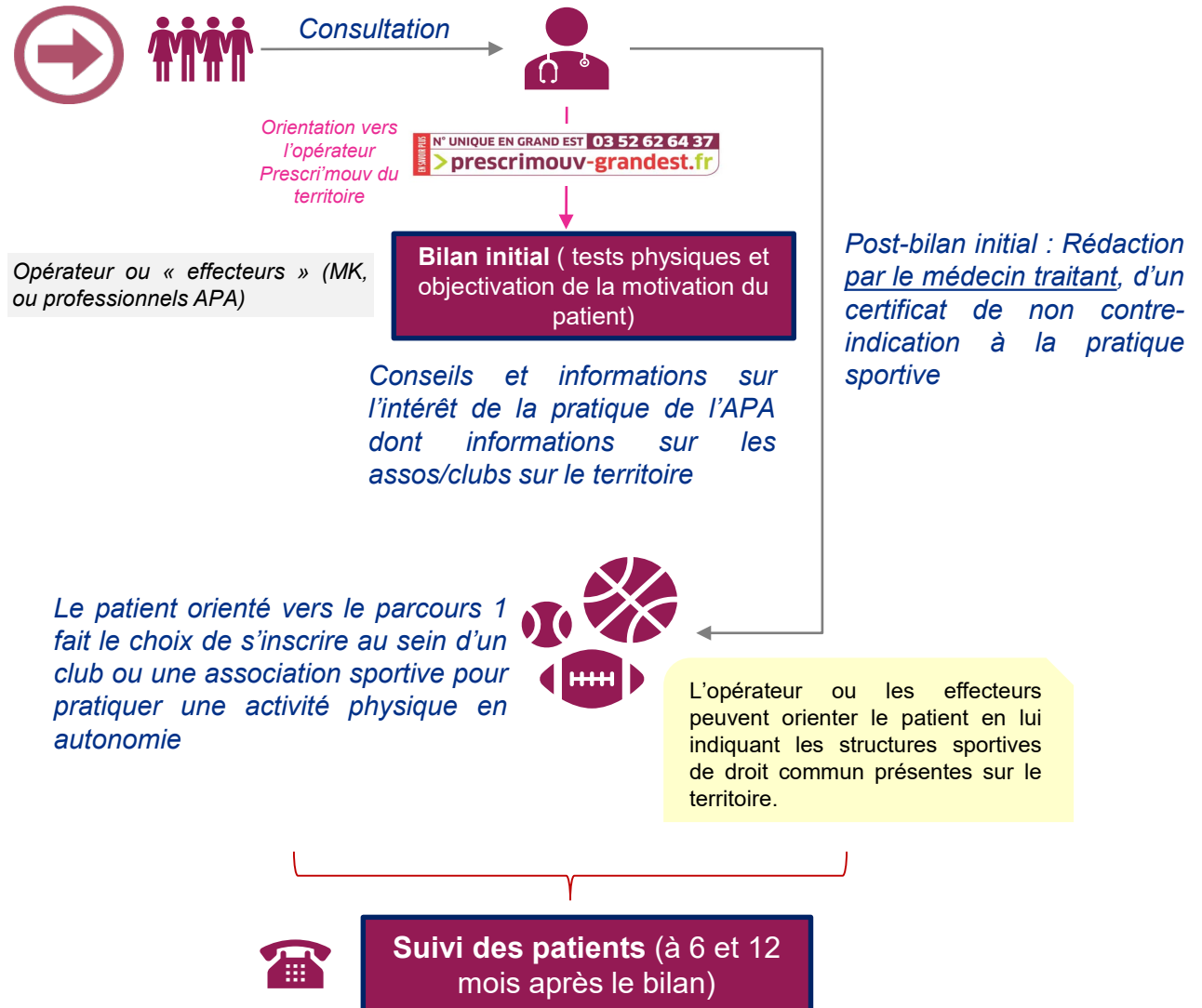
Fonctionnement du dispositif

Zoom sur le parcours 1 : la pratique d'une activité physique en autonomie



Objectif :

Apport de conseils en vue d'une pratique en autonomie ou d'une inscription dans un club ou une association sportive.



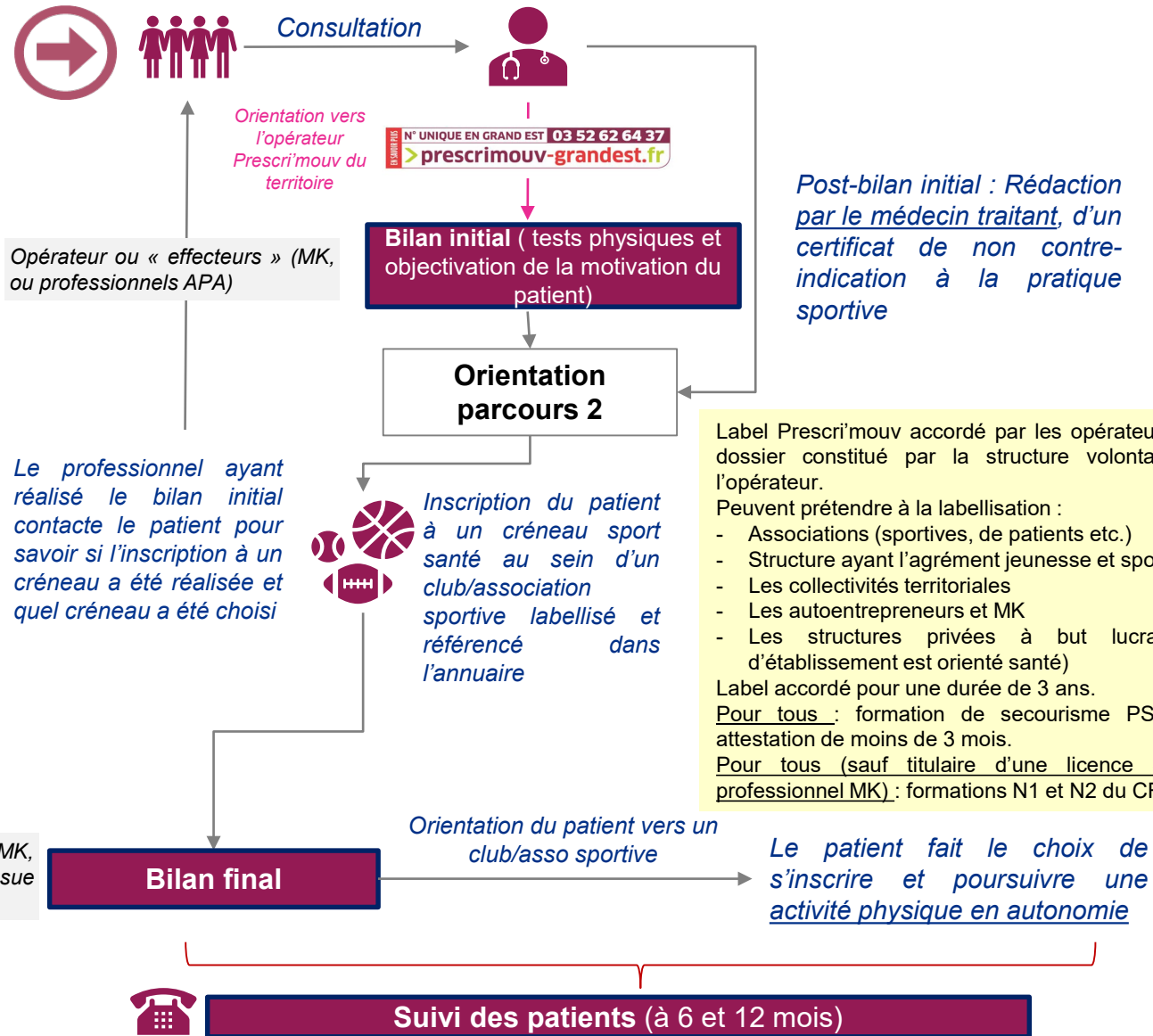
Fonctionnement du dispositif

Zoom sur le parcours 2 : la mise en place d'une activité physique encadrée



Objectif :

Mise en place de la pratique d'une activité physique encadrée par un professionnel qualifié afin d'accompagner le patient vers une autonomisation de la pratique sportive.



Post-bilan initial : Rédaction par le médecin traitant, d'un certificat de non contre-indication à la pratique sportive

Label Prescri'mouv accordé par les opérateurs sur la base d'un dossier constitué par la structure volontaire et instruit par l'opérateur.

Peuvent prétendre à la labellisation :

- Associations (sportives, de patients etc.)
- Structure ayant l'agrément jeunesse et sport
- Les collectivités territoriales
- Les autoentrepreneurs et MK
- Les structures privées à but lucratif (si le projet d'établissement est orienté santé)

Label accordé pour une durée de 3 ans.

Pour tous : formation de secourisme PSC1 ou PSE avec attestation de moins de 3 mois.

Pour tous (sauf titulaire d'une licence STAPS APAS ou professionnel MK) : formations N1 et N2 du CROS





Fonctionnement du dispositif

Zoom sur le parcours 2 : processus de labellisation



Processus de labellisation Prescri'mouv : principes généraux de fonctionnement

- Dans le cadre du parcours 2 (*mise en place d'une activité physique encadrée*), le patient est accompagné vers une reprise progressive et sécurisée d'une activité physique en lui proposant de suivre un **créneau sport santé**.
- Ces créneaux sport santé, sont adaptés aux besoins spécifiques des patients atteints de maladies chroniques. Leur mise en place repose sur l'intervention d'associations ou clubs sportifs ayant obtenu le **label Prescri'mouv**.
- Le label Prescri'mouv, mis en place dans le cadre du déploiement du dispositif, contribue à garantir l'offre d'un cadre sécurisé pour la pratique sportive du patient et assure que le ou les professionnels encadrants sont formés à la prise en charge des personnes atteintes de pathologies spécifiques (pathologies reconnues dans le cadre du dispositif).
- Aussi, pour pouvoir obtenir ce label, un **cahier des charges** a été mis en place afin de permettre à toute structure associative, club privé ou professionnel indépendant de pouvoir prétendre à l'obtention de ce label.
- Le demandeur de ce label doit être en mesure de :
 - Pouvoir assurer le **suivi du patient en tenant compte des spécificités de sa pathologie** (et ainsi adapter l'activité en conséquence) ;
 - Proposer une **activité physique régulière, adaptée, sécurisante et progressive** (RASP);
 - Faire intervenir des **encadrants qualifiés** ;
 - Proposer une offre **accessible financièrement** ;
 - Assurer une **évaluation des actions** mises en place et les remonter auprès de l'opérateur référent;
 - **Promouvoir le dispositif Prescri'mouv** via le kit de communication à sa disposition.
- Le dossier du demandeur du label est instruit par l'opérateur (possibilité d'organisation de commissions dédiées selon les opérateurs) avant remise de sa décision finale.
- Une fois la structure labellisée, celle-ci peut être soumise à un **suivi/contrôle régulier** afin de s'assurer du bon respect de la mise en œuvre des créneaux labellisés sport-santé dans un cadre sécurisé. Le label est accordé pour une **durée de 3 ans**.



Qui est concerné ?

- Les associations sportives
- Les structures ayant l'agrément jeunesse et sport
- Les collectivités territoriales
- Les autoentrepreneurs et les masseurs-kinésithérapeutes
- Les structures privées à but lucratif (sous certaines conditions)



Fonctionnement du dispositif

Zoom sur le parcours 2 : processus de labellisation



Processus de labellisation Prescri'mouv : formations requises

- Afin d'assurer la sécurité et le bon encadrement lors de sa session d'activité physique, les encadrants intervenants doivent être soit :
 - Masseurs-kinésithérapeutes ;
 - Titulaires d'une licence STAPS APAS ;
 - Titulaires d'un brevet ou diplôme d'Etat (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, BEES 1^{er}, 2^{ème} et/ou 3^{ème} degré) ;
 - Titulaires d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualifications professionnelles ;
 - Titulaire d'une certification délivrée par une fédération sportive agréée.
- Pour l'ensemble des profils listés, une **formation de secourisme PSC1 ou PSE** de moins de 3 ans est requise (attestation pour preuve).
- Aussi, hormis pour les titulaires d'une licence STAPS APAS et les masseurs-kinésithérapeutes, un complément de **formation sport santé délivré par le CROS** est demandé (niveau 1 et niveau 2). Elle peut faire l'objet d'une demande d'équivalence selon les situations (sous réserve d'une analyse du dossier et conformité de la formation du demandeur).
- Les formations sport-santé délivrées par le CROS se déclinent en 2 niveaux qui doivent chacun être validés (*ou équivalence*):
 - Un premier niveau correspondant au tronc commun (volume horaire de 16h; coût variable selon le format) ;
 - Un second niveau correspondant au module spécifique (volume horaire de 36h; coût variable selon le statut de l'éducateur).

Qualification nécessaire de l'encadrant du créneau sport-santé pour l'obtention du label

- **Cas 1 : MK / Licence STAPS APAS (avec carte professionnelle d'éducateur sportif)**

Formation secourisme
de moins de 3 ans

- **Cas 2 : Educateur sportif (brevet ou diplôme des métiers du sport inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) OU titulaire d'un CQP OU carte professionnelle)**

Formation secourisme de moins
de 3 ans

+

N1 formation
CROS (Tronc
Commun) ou
équivalence

N2 formation
CROS (Module
Spécifique) ou
équivalence



**Devenir Educateur
Sportif Sport-Santé
Parcours de
formation E3S
Grand Est**



Fonctionnement du dispositif

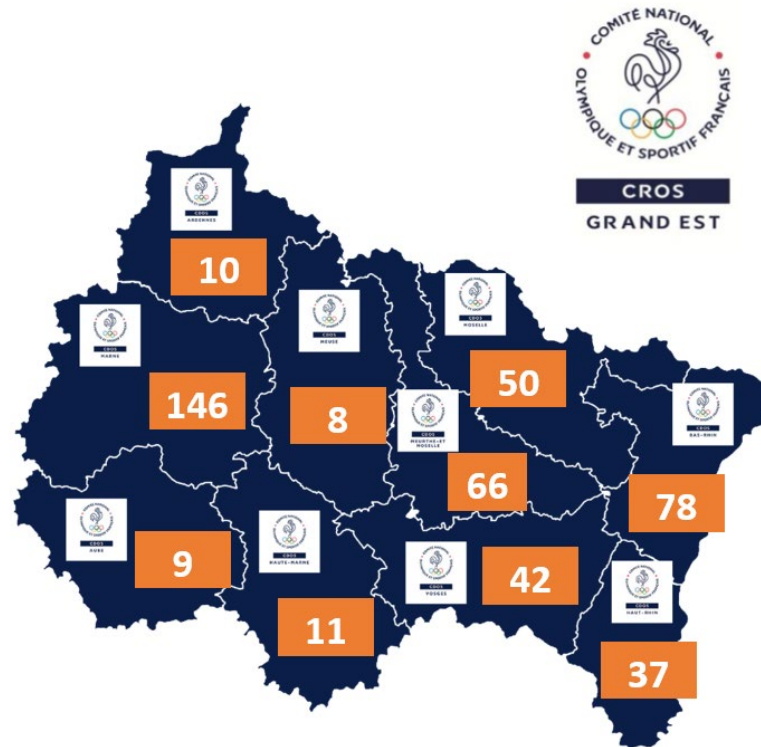
Zoom sur le parcours 2 : processus de labellisation



Processus de labellisation Prescri'mouv : formations requises

Nombre de personnes formées (niveau 1)

CDOS	2019	2020
	E3S 1	E3S 1
ARDENNES	0	19
AUBE	0	29
BAS-RHIN	38	40
HAUTE-MARNE	11	0
HAUT-RHIN	36	22
MARNE	27	23
MEURTHE-ET-MOSELLE	63	21
MEUSE	0	8
MOSELLE	28	22
VOSGES	42	16
TOTAL	245	200



Données relatives au niveau 1 de la formation proposée par le CROS (nombre total de personnes formées au E3S1 depuis le début le lancement de la formation)

Nombre de personnes formées (niveau 2)

TOTAL	2019	2020
	E3S 2	E3S 2
	83	168



Source des données : CROS



Fonctionnement du dispositif

Zoom sur le parcours 2 : processus de labellisation



Processus de labellisation Prescri'mouv : autres conditions d'éligibilité

- Outre le niveau de formation requis pour les encadrants intervenants, plusieurs critères sont requis pour pouvoir prétendre à la labellisation de la structure :



Suivi du patient	Activité physique régulière adaptée sécurisante progressive	Accessibilité de l'offre	Communication
<ul style="list-style-type: none"> • Vérification par la structure de la disponibilité du carnet de suivi par le patient ; • Vérification par la structure de la disponibilité de la prescription médicale (ou certificat de non contre-indication); • Vérification par la structure de la réalisation du bilan médico-sportif initial; • Réalisation du suivi patient par la structure à l'aide de la fiche de présence et du remplissage du carnet de suivi en cours et en fin d'activité 	<ul style="list-style-type: none"> • La structure doit proposer des créneaux de 15 personnes maximum; • La structure doit proposer a minima une séance par semaine tout au long de la saison sportive; • Accessibilité au sein de la structure d'un défibrillateur en état de marche; • Accessibilité au sein de la structure d'un moyen de communication (ex. téléphone) • Accessibilité au sein de la structure d'une trousse de premiers secours 	<ul style="list-style-type: none"> • La structure doit être en mesure de proposer une offre de sport santé accessible financièrement (au regard notamment des aides déjà proposées au patient) <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de tarifs réduits/progressifs, • Paiements en plusieurs fois • Prise en charge partielle par des organismes complémentaires pour les personnes en situation de précarité économique • La structure doit également être en mesure de proposer une offre accessible géographiquement et physiquement (locaux aménagés et aux normes de sécurité avec matériels adaptés au public et à l'activité proposée) 	<ul style="list-style-type: none"> • La structure doit être en mesure de communiquer sur le dispositif Prescri'mouv (sur la base du kit de communication mis à disposition)

Fonctionnement du dispositif

Zoom sur le parcours 3 : accompagnement personnalisé à la reprise d'une activité physique adaptée



Objectif :

Mise en place d'un accompagnement spécifique afin de rendre confiance au patient, l'aider à mieux appréhender ses capacités physiques et le plaisir à pratiquer une activité physique. Cet accompagnement s'inscrit en amont d'un accompagnement vers une reprise progressive et en toute sécurité.



Consultation



Orientation vers l'opérateur Prescri'mouv du territoire

N° UNIQUE EN GRAND EST 03 52 62 64 37
prescri'mouv-grandest.fr

Opérateur ou « effecteurs » (MK, ou professionnels APA)

Bilan initial (tests physiques et objectivation de la motivation du patient)

Post-bilan initial : Rédaction par le médecin traitant, d'un certificat de non contre-indication à la pratique sportive

Orientation parcours 3

Mise en place d'un cycle éducatif personnalisé : 8 séances à raison de 1 par semaines sur 3 à 4 mois



Bilan intermédiaire

Réorientation du patient

Parcours 2

Autonomie

Si poursuite en autonomie, le bilan intermédiaire fait office de bilan final

En règle générale, les séances sont assurées par la personne qui a effectué le bilan initial à savoir soit l'opérateur (effecteurs internes à la structure), soit par les effecteurs externes (MK ou professionnels APA). Les MK ou APA intervenants doivent avoir réalisé une formation de secourisme PSC1 ou PSE avec attestation de moins de 3 mois.

Le patient fait le choix de s'inscrire et poursuivre une activité physique en autonomie

Orientation du patient vers un club/asso sportive

Bilan final

Opérateur ou « effecteurs » (MK, ou professionnels APA) à l'issue de la prise en charge



Suivi des patients (à 6 et 12 mois)

3. Bilan de la mise en œuvre en région

3.1. Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif

3.2. Bilan 2019 et 2020 de la mise en œuvre du dispositif

3. Bilan de la mise en œuvre en région

3.1. Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif

3.2. Bilan 2019 et 2020 de la mise en œuvre du dispositif

Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif

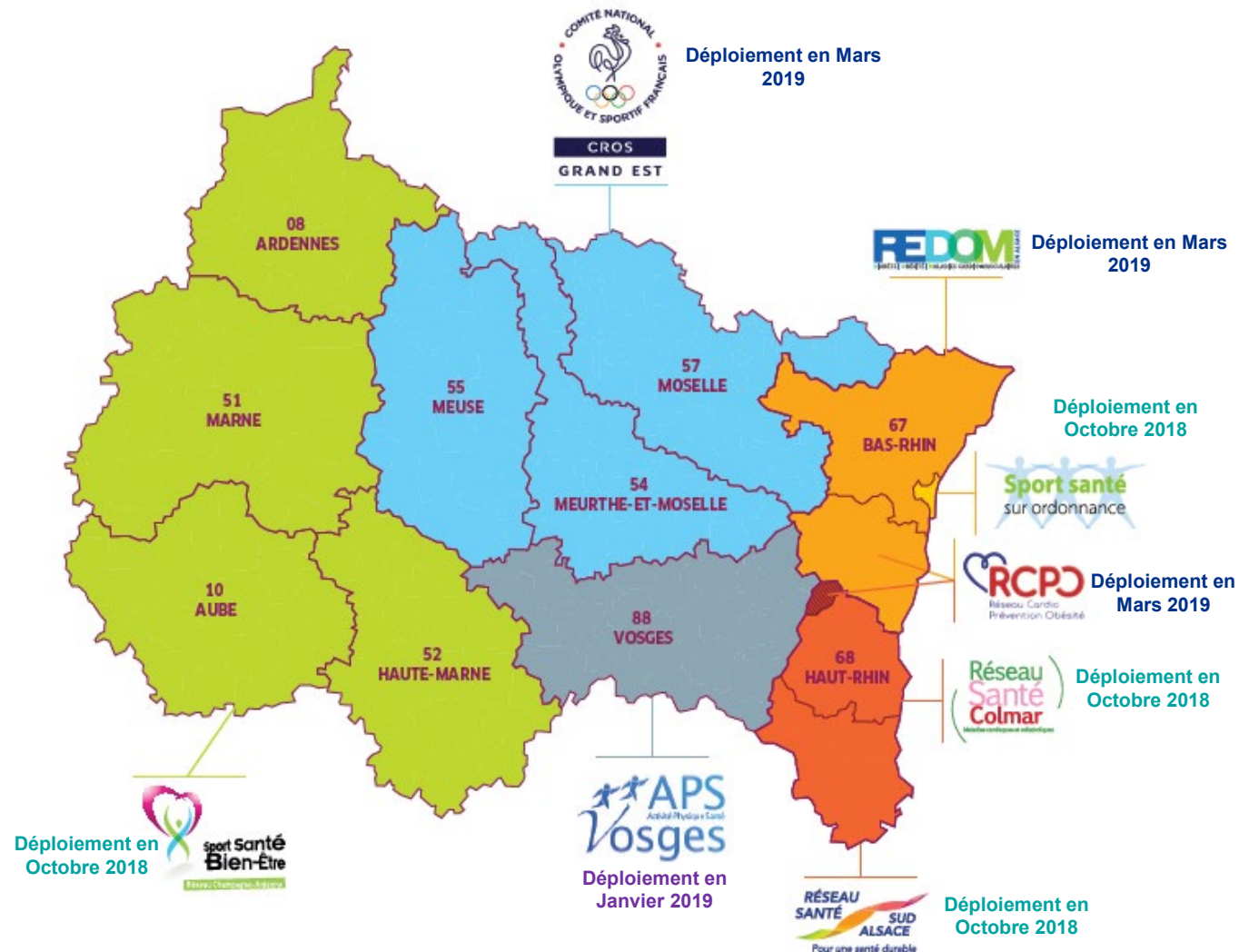
Les 8 opérateurs sur la région Grand Est

Le déploiement du dispositif Prescri'mouv sur la région Grand Est s'est fait de manière **progressive** :

- Dans un premier temps, une **première vague de déploiement a été réalisée en Octobre 2018** sur 5 départements de la région à savoir les Ardennes (08), l'Aube (10), la Marne (51), la Haute-Marne (52), le Haut-Rhin (68) ainsi que sur la ville de Strasbourg.
- Une **deuxième vague de déploiement amorcée entre les mois de Novembre et Décembre 2018** visant les 5 départements restants : la Meurthe-et-Moselle (54), la Meuse (55), la Moselle (57), le Bas-Rhin (67) et les Vosges (88).

Les deux vagues de déploiement ainsi prévues, ont permis en l'espace de quelques mois de pouvoir assurer une couverture régionale.

Pour assurer cette couverture régionale, le déploiement du dispositif Prescri'mouv au niveau des territoires est assuré par 8 opérateurs : le RSSBE, le REDOM, le CROS Grand Est, le RSSA, le RCPO, le RSC, la ville de Strasbourg, APS Vosges et le REDOM.



Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif Réseau Sport Santé Bien-Être



Présentation générale de l'opérateur

Ancienneté de la structure

Le RSSBE (Réseau Sport Santé Bien-Être) existe depuis 2009. Trois branches « fondatrices et historiques » composent le réseau :

- Le mouvement sportif représenté par le CROS;
- Les usagers et associations d'usagers représentés par France Assos Santé;
- Le milieu médical représenté par l'Union régionale des professionnels de santé médecins libéraux.

Principales missions et lien entre Prescri'mouv et les activités du réseau

Le RSSBE a pour objectif la promotion, la coordination et le développement du sport-santé

- Coordination : coordonner les acteurs des différents champs;
- Développer les parcours Sport-Santé : impulser la démarche Sport-Santé dans les territoires pour développer l'offre en APA;
- Garantir une démarche qualité : recenser l'offre existante sur les territoires;
- Communication : communiquer auprès des professionnels de santé et de l'activité physique, des usagers, des collectivités...

Le RSSBE a obtenu le label « Maison Sport Santé » pour les 4 territoires sur lesquels il intervient.



Inscription de l'opérateur dans le dispositif Prescri'mouv

Vague de déploiement du dispositif Prescri'mouv et date de lancement

1ere vague. Octobre 2018 (participation en amont aux réflexions et travaux de co-construction du dispositif)

Territoires couverts par l'opérateur

Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52)

Ancienneté de l'opérateur dans le domaine de l'APA ?

Oui, le RSSBE est un acteur « historique » du dispositif Prescri'mouv puisqu'il a participé à la mise en œuvre d'un protocole de sport santé préalable au dispositif (comparable au parcours 2 sur l'ex région Champagne-Ardenne : Pass Bien-être, intégrant également un process de labellisation de structures engagées dans des activités « sport-santé »).

Aussi, le réseau intervient depuis sa création dans la mise en place du sport-santé à l'échelle du territoire.

Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif Réseau Sport Santé Bien-Être



Fonctionnement du dispositif Prescri'mouv

- Pilotage et moyens financiers

<p>L'équipe dédiée au pilotage du dispositif Prescri'mouv (en nombre d'ETP)</p>	<p>Du fait de l'intervention du RSSBE sur plusieurs départements, l'intervention du réseau est également organisée par département. L'équipe du RSSBE se compose de 4 salariés à temps plein :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 ETP (direction) en charge du pilotage et la communication avec les partenaires institutionnels; - 1 ETP (chef de projet) intervient sur les départements de la Marne et la Haute-Marne ; - 1 ETP (chef de projet) intervient sur les départements de l'Aube et des Ardennes ; - 1 ETP (chargé de missions administratives) intervient pour la compilation des données Prescri'mouv et la gestion des appels (notamment via le numéro unique).
<p>Ressources financières allouées par l'ARS pour le fonctionnement du dispositif Prescri'mouv</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination : 202 140 € • Activité : 101 970€ <p>Soit un total de 304 110 € pour l'année 2020</p>
<p>Ressources financières complémentaires</p>	<p>Le RSSBE perçoit un financement complémentaire de la part du Conseil Régional. Par ailleurs, il existe plusieurs aides délivrées ou bien directement aux bénéficiaires, ou bien aux clubs labellisés. C'est notamment le cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mutuelle AG2R la mondiale finance à hauteur de 70€ chaque licence sportive; - Dans l'Aube : la DT ARS dispose d'une enveloppe financière permettant de soutenir le fonctionnement de créneaux labellisés (maximum 1000€ par an par créneau) sur les territoires couverts par un CLS; la CAF dans le cadre de la politique de la ville apporte un soutien financier aux bénéficiaires pour l'accès à l'offre dispensée - Dans la Marne : un soutien financier apporté par le Conseil départemental aux structures labellisées (500€ par créneau, jusqu'à 3 créneaux par structure), un soutien complémentaire de 500€ par créneau pour les structures rémoises apporté par la Ville de Reims. - Dans les Ardennes: un soutien financier du Conseil départemental pour les créneaux labellisés (150€ par créneau)

Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif Réseau Sport Santé Bien-Être



Fonctionnement du dispositif Prescri'mouv

- Mise en œuvre des parcours

<p>Réalisation des bilans</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan médico-sportif - Bilan intermédiaire (P3) - Bilan final (P2, P3) 	<p>Aucun bilan n'est réalisé en interne, le RSSBE s'appuie sur les enseignants APA des territoires concernés pour assurer la réalisation des différents bilans. Le réseau développe notamment un important partenariat avec les hôpitaux du territoire notamment avec les UTEP (Unité Transversale d'Education du Patient) disposant d'éducateurs médico-sportifs intervenant au sein des structures et pouvant intervenir dans le cadre de la réalisation des bilans. En Haute-Marne, le RSSBE a délégué la réalisation des bilans ainsi que le suivi au Centre de Médecine et d'Evaluation sportive de Chaumont. Le CMES propose également des créneaux labellisés (P2) et des séances APA (P3).</p> <p>Le réseau travaille actuellement avec l'URPS masseurs-kinésithérapeutes pour favoriser la contractualisation avec des masseurs-kinésithérapeutes et leur implication dans la réalisation des bilans Prescri'mouv.</p>
<p>Réalisation des séances d'APA dans le cadre des parcours 3</p>	<p>L'organisation des séances d'APA dans le cadre des parcours 3 est variable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit la personne ayant réalisé le bilan met en place les séances ; - Soit c'est un autre intervenant qui met en place les séances. <p>A ce jour il n'existe pas de démarche généralisée, le réseau s'adapte en fonction de l'offre disponible sur le territoire et assure la remontée d'informations pour avoir un suivi des acteurs intervenants et mettant en œuvre ces parcours.</p>
<p>Suivi des patients à 6 et 12 mois après le bilan final</p>	<p>Le suivi téléphonique des patients inclus dans le dispositif est réalisé par les effecteurs ayant inclus les patients. Le RSSBE bénéficie quant à lui d'une remontée d'informations pour s'assurer de la bonne réalisation du suivi des patients.</p> <ul style="list-style-type: none"> - À 2 mois (entretien complémentaire, non financé dans le cadre du dispositif) - A 6 mois - A 12 mois
<p>Processus de labellisation des créneaux d'APA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Envoi du dossier par la structure demandeuse du label au RSSBE; - Le RSSBE programme avec la structure demandeuse, une visite pour obtenir davantage d'informations sur l'activité de la structure et la nature du ou des créneaux proposés. Cette visite est généralement réalisée en binôme, avec un salarié du réseau et un ou plusieurs partenaire(s) (ex. élu, CDOS, DT ARS, etc.); - La validation du dossier déposé se fait soit directement si le dossier ne présente pas de contre-indication et que la visite sur site n'appelle pas de réserve, ou bien fait l'objet d'une concertation dans le cadre d'une « commission de labellisation »; - La structure labellisée peut ensuite faire l'objet de visites de contrôles.

Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif APS Vosges



Présentation générale de l'opérateur

Ancienneté de la structure	Association créée en 2016 et démarrage des activités de l'APS en janvier 2017 L'association, dédiée au « sport-santé », intègre au sein de son conseil d'administration, répartis en plusieurs collèges, des professionnels de santé, des associations sportives, ainsi que d'autres professionnels concernés par le sport-santé (ex: enseignants APA)
Principales missions et lien entre Prescri'mouv et les activités du réseau	La mission principale de l'APS est la promotion de l'activité physique via : <ul style="list-style-type: none"> - Le pilotage du dispositif Prescri'mouv dans le département - Le développement de parcours d'activité physique adaptée comparables à Prescri'mouv pour des personnes souffrant de pathologies autres que celles ciblées par Prescri'mouv - Le développement de programmes spécifiques à l'intention des séniors (prévention des chutes et de la perte d'autonomie) L'APS Vosges a été reconnue Maison Sport Santé en 2019

Inscription de l'opérateur dans le dispositif Prescri'mouv

Vague de déploiement du dispositif Prescri'mouv et date de lancement	2 ^e vague. Novembre-décembre 2018 (démarrage communication) Lancement officiel en janvier 2019
Territoires couverts	88 - Département des Vosges
Ancienneté de l'opérateur dans le domaine de l'APA ?	Créée au départ sur le territoire du Pays de Remiremont et de ses vallées (PETR), dans la continuité des interventions d'Education thérapeutiques du patient, portées par l'Espace Santé du PETR depuis 2011, l'association APS Vosges couvre désormais l'ensemble du territoire départemental au titre du déploiement de Prescri'mouv. Préalablement à la création de l'association, le PETR promouvait ainsi déjà l'activité physique adaptée, se reposant sur le « Réseau activité physique du Pays de Remiremont » et l'Espace Santé. Le réseau avait monté une action « sport-santé » en partenariat avec la DT ARS. Dans les programmes d'ETP portés par l'Espace Santé et soutenus par l'ARS, en articulation avec le dispositif SAPHYR – qui couvrait l'ensemble des départements de l'anté-région Lorraine, était proposée aux patient de l'activité physique adaptée.



Source des données : Entretien opérateurs; données ARS; tableaux de reporting des activités des opérateurs

Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif APS Vosges



Fonctionnement du dispositif Prescri'mouv

- Pilotage et moyens financiers

L'équipe dédiée au pilotage du dispositif Prescri'mouv (en nombre d'ETP)	<p>Sont financés au titre de la coordination du dispositif Prescri'mouv :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP de coordonnateur (recruté par l'association APS Vosges) • 0,5 ETP de secrétariat (salarié par un groupement d'employeur et mis à disposition de l'association par convention) <p>Offre de service (financement en partie avec les prestations PM ARS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0.5 ETP EAPA (salariée par un groupement d'employeur mis à disposition à APS Vosges) • 0.5 ETP EAPA (salariée par le PETR Epinal mis à disposition à APS Vosges) • 9 EAPA prestataires (indépendant ou via structure partenaires) : Sur facture à la prestation • 2 MK prestataires libérales : Sur facture à la prestation
Ressources financières allouées par l'ARS pour le fonctionnement du dispositif Prescri'mouv	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination : 85 338 € • Activité : 126 360 € <p>Soit un total de 211 698 € pour l'année 2020</p>
Ressources financières complémentaires	<p>L'APS perçoit des financements complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au titre d'autres actions portées par l'APS dans le champ de l'activité physique adaptée en réponse à des appels à projets (AAP Conférence des financeurs de de la prévention de la perte d'autonomie; AAP DRDJSCS) • De financements plus réguliers : du Conseil Régional Grand Est (subvention de fonctionnement) de la DT ARS 88 • De financements au titre de prestations de formation réalisées par l'association (faible montant)

Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif APS Vosges



Fonctionnement du dispositif Prescri'mouv

- Mise en œuvre des parcours

Réalisation des bilans <ul style="list-style-type: none">- Bilan médico-sportif- Bilan intermédiaire (P3)- Bilan final (P2, P3)	Les bilans médico-sportifs ainsi que les bilans de suivi (intermédiaire et/ou final) peuvent être réalisés par : <ul style="list-style-type: none">- 2 enseignants APA « référents », mobilisés prioritairement : l'une intervient sur Remiremont, l'autre sur Epinal (intervenante mise à disposition par le PETR d'Epinal).- 9 enseignants APA prestataires (ou bien indépendants, ou bien salariés (2 enseignants APA salariés de centres hospitaliers, Siel Bleu, salle de sport)- 2 masseurs-kinésithérapeutes.
Réalisation des séances d'APA dans le cadre des P3	Les séances d'APA sont réalisées par les mêmes intervenants que ceux mobilisés pour la réalisation des bilans, à savoir : 2 enseignants APA « référents », 9 enseignants APA, 2 masseurs-kinésithérapeutes
Suivi des patients à 6 et 12 mois après le bilan final	Le suivi téléphonique des patients inclus dans le dispositif est réalisé par les 2 enseignants APA « référents » : <ul style="list-style-type: none">- A 6 mois- A 12 mois Par ailleurs, 2 mois après l'inclusion dans le dispositif, un contact est pris avec chaque usager pour s'assurer que l'accompagnement se passe bien
Processus de labellisation des créneaux d'APA	<ul style="list-style-type: none">- Rencontre par le coordonnateur de l'APS Vosges des structures sportives intéressées : présentation du dispositif, sensibilisation à la philosophie du « sport-santé » et du « profil » de publics concernés par Prescri'mouv- Appui / soutien apporté par le coordonnateur aux structures qui le souhaitent durant la phase d'écriture du projet et de montage du dossier de candidature- Réunion d'une commission de labellisation pour étudier et valider les candidatures. La commission est composée de membres du conseil d'administration de l'association APS Vosges. Pour être réunie, doivent être présents au moins deux participants dont un médecin et un professionnel APA. Jusqu'à présent, tous les dossiers ont été acceptés, parfois avec des réserves, nécessitant, pour les candidats, de retravailler leur dossier avant que celui-ci ne soit réétudié en commission. La commission de labellisation se réunit régulièrement, lorsque des dossiers de candidatures sont déposés.- Signature d'une convention de labellisation (convention type)- Visite de « validation ». Dans l'année suivant la labellisation, un binôme réunissant un professionnel APA et un médecin, se rend sur le site de l'activité, pour valider, sur la base d'une grille d'analyse, le respect des éléments du cahier des charges. En fonction des constats effectués sur le terrain, des remarques sur le respect des conditions « techniques » de mise en œuvre de l'activité peuvent être formulées (ex: vérification que l'encadrant dispose bien d'un téléphone portable...). En 2020, très peu de visites ont pu être réalisées en raison du contexte sanitaire.



Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif CROS Grand Est

Présentation générale de l'opérateur

Ancienneté de la structure	<p>Le Comité régional olympique et sportif de Grand-Est représente le Comité national olympique et sportif français en région. Il représente, auprès des services de l'Etat et de la Région Grand EST, 87 disciplines sportives.</p> <p>Le CROS Grand-Est est né de la fusion des CROS des 3 ante-régions. Il dispose de 3 antennes : Strasbourg, Châlons-en-Champagne, Tomblaine, antenne où se situe l'équipe dédiée au dispositif Prescri'mouv.</p>
Principales missions et lien entre Prescri'mouv et les activités du CROS	<p>Le CROS Grand-Est porte plusieurs interventions en région, en plus d'assurer le déploiement de Prescri'mouv dans 3 départements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des actions de formation, dont les Formations Educateur Sportif Sport Santé sur 2 niveaux : un Tronc commun et un module Spécifique dédié aux pathologies Chroniques identifiées dans le dispositif du Grand Est « Prescri'Mouv ». • Service d'accompagnement des associations sportives dans les démarches liées à l'emploi • Animation du Centre Régional d'Information des Bénévoles (CRIB) • Actions de promotion des Sports de Nature • Développement d'activités physiques et sportives dans le milieu pénitentiaire
Vague de déploiement du dispositif Prescri'mouv	<p>2^e vague. Novembre-décembre 2018. Lancement officiel de la démarche en mars 2019</p>
Territoires couverts	<p>57 (Moselle), 54 (Meurthe-et-Moselle), 55 (Meuse)</p>
Ancienneté de l'opérateur dans le domaine de l'APA ?	<p>Le CROS était déjà impliqué dans le domaine du sport-santé avant la mise en place du dispositif Prescri'mouv:</p> <ul style="list-style-type: none"> • En tant que signataire du Plan régional activités physiques et sportives aux fins de santé • En tant qu'employeur, en Lorraine, du coordonnateur du dispositif SAPHYR, dont le fonctionnement présentait des similitudes importantes avec Prescri'mouv <p>Avec le dispositif Prescri'mouv a été structuré le pôle Sport-Santé du CROS, qui intègre les 3 chefs de projets et chargé de mission du dispositif.</p>

Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif CROS Grand Est



Fonctionnement du dispositif Prescri'mouv

- Pilotage et moyens financiers

<p>L'équipe dédiée au pilotage du dispositif Prescri'mouv (en nombre d'ETP)</p>	<p>Interviennent au titre de Prescri'mouv 3 ETP, dont 2 ETP en charge du développement de Prescri'mouv sur les 3 départements couverts par le CROS:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP de chef de projet en charge du déploiement sur la Moselle • 1 ETP de cheffe de projet en charge du déploiement sur la Meuse et la Meurthe-et-Moselle • 1 ETP de chargé de mission en charge du suivi des patients (création du dossier, réponse aux appels téléphoniques, orientation, recueil des bilans et transmission des comptes-rendus aux médecins traitants.
<p>Ressources financières allouées par l'ARS pour le fonctionnement du dispositif Prescri'mouv</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination : 120 360 € • Activité : 83 300€ <p>Soit un total de 203 660 € pour l'année 2020</p>
<p>Ressources financières complémentaires</p>	<p>Le CROS perçoit des financements complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement du Régime local, pour le département de la Moselle, permettant de compléter le financement ARS pour du temps de travail ou des frais liés à la coordination (enveloppe de 10 000€) • Financement du Conseil régional Grand-Est : une dotation est versée au CROS au titre du développement sport-santé (sans fléchage exclusif sur le dispositif Prescri'mouv) <p>Par ailleurs, certaines communes ont engagé des réflexions pour accompagner financièrement le déploiement du dispositif: en apportant un soutien financier direct ou bien aux structures labellisées Prescri'mouv ou bien aux usagers pour aider au paiement des frais d'inscription ou des licences (Toul + Nancy)</p>

Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif CROS Grand Est



Fonctionnement du dispositif Prescri'mouv

- Mise en œuvre des parcours

Réalisation des bilans <ul style="list-style-type: none">- Bilan médico-sportif- Bilan intermédiaire (P3)- Bilan final (P2, P3)	Les bilans médico-sportifs ainsi que les bilans de suivi (intermédiaire et/ou final) sont réalisés par des effecteurs « externes » au CROS, enseignants APA ou masseurs kinésithérapeutes: <ul style="list-style-type: none">- En Moselle : 8 masseurs kinésithérapeutes et 23 enseignants APA- En Meurthe-et-Moselle : 10 masseurs kinésithérapeutes et 13 enseignants APA- Dans la Meuse : 6 masseurs kinésithérapeutes et 2 enseignants APA
Réalisation des séances d'APA dans le cadre des parcours 3	Les séances d'APA sont réalisées par les mêmes intervenants que ceux mobilisés pour la réalisation des bilans : <ul style="list-style-type: none">- <i>En Moselle et en Meurthe-et-Moselle</i> : une majorité d'enseignants APA sont de jeunes auto-entrepreneurs, pour qui la recherche de salle pour pratiquer des séances peut s'avérer complexe. Des démarches de regroupements d'enseignants APA sont observées, par exemple sur Metz.- <i>En Moselle</i> : certains enseignants APA sont salariés d'associations, dans ce cas, le CROS verse le forfait correspondant à l'association employeur- <i>En Moselle</i>, des enseignants APA ou masseurs kinésithérapeutes salariés d'établissements de santé sont également impliqués, dans ce cas le CROS verse le forfait à l'établissement de santé.
Suivi des patients à 6 et 12 mois après le bilan final	Le suivi téléphonique des patients inclus dans le dispositif est réalisé par l'enseignant APA ou le masseur kinésithérapeute en charge du patient. En théorie, il doit s'agir du même professionnel ayant réalisé le bilan initial. En pratique, au démarrage du dispositif, plusieurs professionnels ont abandonné le dispositif en cours de route, demandant à l'équipe du CROS de reprendre le suivi et de réorienter le patient vers un autre professionnel. Ces situations sont beaucoup plus occasionnelles avec la montée en charge de Prescri'mouv. Le suivi à 6 mois est parfois réalisé par le professionnel directement après le bilan final.
Processus de labellisation des créneaux d'APA	<ul style="list-style-type: none">- Rencontre / prise de contact avec la structure intéressée: vérification du niveau de formation de l'éducateur sportif de la structure : orientation vers la formation Prescri'mouv ou accompagnement au montage du dossier de demande d'équivalence si besoin.- Une fois l'éducateur sportif formé / ou après avoir obtenu l'équivalence : rencontre d'une demi-journée avec la structure : présentation du dispositif, du dossier de labellisation, de la méthodologie pour monter un projet sport-santé- Appui / soutien apporté aux structures qui le souhaitent durant la phase d'écriture du projet et de montage du dossier de candidature- Transmission du dossier par la structure : si le dossier est complet, signature de la convention avec le CROS et remise du dossier de communication.- Visite possible – mais non systématique - des structures labellisées, notamment en cas de signaux d'alerte (ex: absence de retours d'une structure suite à l'orientation de patients).

Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif REDOM



Présentation générale de l'opérateur

Ancienneté de la structure

Le REDOM (Réseau Diabète, Obésité, Maladies Cardio-vasculaires) a été créé en septembre 2002 par le professeur Michel Pinget endocrinologue et diabétologue. Il est le fruit d'un long travail d'un groupe de professionnels de santé réunis autour d'un objectif commun, celui d'améliorer la prise en charge des pathologies chroniques.

En 2012, l'activité du réseau s'élargit aux pathologies de l'obésité et aux maladies cardio-vasculaires.

Les missions du réseau s'opèrent à la fois à destination des patients (accompagnement en proposant une prise en charge adaptée notamment par la définition d'un plan personnalisé de santé et un programme d'éducation thérapeutique au patient) et à destination des professionnels (mise en place de formations).

Principales missions et lien entre Prescri'mouv et les activités du réseau

Le réseau propose dans le cadre de ces missions des programmes d'ETP intégrant des actions d'activité physique adaptée (information, ateliers de prévention sur l'activité physique et ses intérêts pour la santé du patient).

REDOM intervient également dans le cadre du dispositif porté par la CPAM 67 « Dites non au diabète » visant à proposer des actions de prévention intégrant notamment des ateliers collectifs autour de la pratique d'une activité physique.

Inscription de l'opérateur dans le dispositif Prescri'mouv

Vague de déploiement du dispositif Prescri'mouv et date de lancement du dispositif

2^{ème} vague : Novembre-Décembre 2018. Lancement officiel du dispositif sur le territoire en Mars 2019

Territoires couverts par l'opérateur

67– Bas-Rhin, nord du département, hors ville de Strasbourg

Ancienneté de l'opérateur dans le domaine de l'APA ?

Oui, dans le cadre d'ateliers d'éducation thérapeutique basés sur l'activité physique. Le REDOM dispose au sein de ses équipes d'éducateurs médico-sportifs proposant des actions de prévention sur l'APA et ses intérêts pour la santé.

Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif REDOM



Fonctionnement du dispositif Prescri'mouv

- Pilotage et moyens financiers

<p>L'équipe dédiée au pilotage du dispositif Prescri'mouv (en nombre d'ETP)</p>	<p>Sont financés au titre de la coordination du dispositif Prescri'mouv :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0,3 ETP de coordonnateur (1 ETP par département – le reste étant partagé entre la Ville de Strasbourg et le RCPO) • 0,17 ETP de secrétariat (0,5 ETP par département – le reste étant partagé entre la Ville de Strasbourg et le RCPO). <p>Le REDOM dispose de ressources en interne, notamment dans le cadre de la mise en place des programmes d'ETP (et par conséquent intervention possible pour la réalisation des bilans Prescri'mouv). Il s'appuie également sur 6 professionnels externes pour la réalisation de bilans (enseignants APA).</p>
<p>Ressources financières allouées par l'ARS pour le fonctionnement du dispositif Prescri'mouv</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination : 27 772 € • Activité : 13 400 € <p>Soit un total de 41 172 € pour l'année 2020</p>
<p>Ressources financières complémentaires</p>	<p>Le REDOM perçoit des financements complémentaires de la part du RLAM (Régime Local de l'Assurance Maladie) à hauteur de 10 000 € pour financer du temps de travail ou des frais liés à la coordination.</p> <p>En complément, dans le cadre d'interventions au niveau local (notamment en lien avec des collectivités), le REDOM peut percevoir un soutien financier et/ou matériel (ex. mise à disposition de salles etc.)</p>

Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif REDOM



Fonctionnement du dispositif Prescri'mouv

- Mise en œuvre des parcours

<p>Réalisation des bilans</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan médico-sportif - Bilan intermédiaire (P3) - Bilan final (P2, P3) 	<p>Outre la possibilité pour le réseau de réaliser les bilans en interne, la structure peut s'appuyer sur 6 effecteurs externes qui interviennent sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Les éducateurs présents au sein du réseau peuvent assurer la réalisation des bilans, notamment dans le cadre de leur déplacement sur le territoire pour la mise en œuvre de programmes d'ETP.</p> <p>Un travail de recensement et de sensibilisation auprès des étudiants en STAPS/APAS est fait de manière régulière par le réseau en vue de disposer d'une offre suffisante et également répartie sur le territoire.</p> <p>Concernant la mobilisation masseurs-kinésithérapeutes, à ce jour le REDOM ne travail avec aucun professionnel.</p>
<p>Réalisation des séances d'APA dans le cadre des parcours 3</p>	<p>Les séances d'APA sont réalisées par les mêmes intervenants que ceux mobilisés pour la réalisation des bilans, à savoir les enseignants APA présents en interne au niveau du réseau et les 6 effecteurs externes répartis sur le territoire d'intervention du réseau.</p>
<p>Suivi des patients à 6 et 12 mois après le bilan final</p>	<p>Le suivi téléphonique des patients inclus dans le dispositif est également réalisé par les mêmes intervenants que ceux mobilisés pour la réalisation des bilans et séances des parcours 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - À 6 mois - À 12 mois
<p>Processus de labellisation des créneaux d'APA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Premier contact entre le coordonnateur du REDOM et la structure intéressée par la labellisation (via un échange téléphonique ou une rencontre sur site : présentation du dispositif et critères de labellisation). - L'instruction du dossier de candidature se fait en deux temps : <ul style="list-style-type: none"> - Première instruction réalisée par le coordonnateur du REDOM en lien avec les éducateurs intervenant au sein du réseau; - Seconde instruction dans le cadre d'un comité de labellisation associant un autre opérateur du territoire (RCPO), le CDOS, la DRDJSCS, en vue d'obtenir un second avis avant décision finale. - Une fois labellisées, les structures sont soumises à l'organisation de visites de contrôles par le REDOM pour s'assurer du respect des critères de labellisation et de la bonne mise en œuvre des séances.

Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif

Ville de Strasbourg



Présentation générale de l'opérateur

Ancienneté de la structure	<p>Prescri'mouv est porté par la Ville de Strasbourg.</p> <p>Depuis 2020, la Ville ainsi que 15 de ses partenaires (Conseil départemental, Université, Institut Siel Bleu, IREPS, CDOS 67, Ligue contre le cancer, mutuelles, professionnels et établissements de santé...), se sont constitués en GIP. Le GIP est la structure qui portera désormais à la fois le dispositif Sport-Santé strasbourgeois dont Prescri'mouv et la Maison Sport Santé – pour laquelle la ville a obtenu le label début 2020.</p>
Principales missions et lien entre Prescri'mouv et les activités de la Ville	<p>La ville de Strasbourg porte de nombreuses interventions dans le champ de la santé, dont l'exercice de compétences déléguées du Conseil départemental du Bas-Rhin (Protection Maternelle et Infantile) et de l'Education Nationale (santé scolaire). La ville porte notamment depuis 2014 le dispositif PRECCOSS (PRise En Charge Coordinnée des enfants Obèses et en Surpoids à Strasbourg) et le dispositif « Sport sur ordonnance », qui a bénéficié à plus de 3000 Strasbourgeois depuis 2012.</p>

Inscription de l'opérateur dans le dispositif Prescri'mouv

Vague de déploiement du dispositif Prescri'mouv	<p>1ere vague.</p> <p>Lancement en octobre 2018</p>
Territoires couverts par l'opérateur	<p>Ville de Strasbourg (67 - Bas-Rhin)</p>
Ancienneté de l'opérateur dans le domaine de l'APA ?	<p>La Ville de Strasbourg est engagée dans le sport santé depuis des années, avec la mise en place dès 2012 d'un dispositif de « sport sur ordonnance », dans le cadre du 1er Contrat Local de Santé de la Ville. Ce dispositif a pour objectif principal de favoriser la pratique, par des adultes sédentaires souffrant de maladies chroniques, d'une activité physique régulière, modérée et adaptée à l'état de santé des malades chroniques. Le sport-santé sur ordonnance, dispositif ambitieux, repose sur la réalisation de séances d'APA par des associations partenaires, recrutées via des « appels à projets », ou par la Ville. Une fois inclus dans le dispositif, le bénéficiaire a accès à 2 activités hebdomadaires gratuites pendant un an. Le nombre de séances n'est ainsi pas limité à 8. Une tarification solidaire est ensuite appliquée pendant 2 ans. Prescri'mouv est venu s'insérer dans le dispositif déjà existant, en le complétant sur certains aspects.</p>



ENL...

by KPI

Source des données : Entretiens opérateurs décembre 2020; données ARS; tableaux de reporting des activités des opérateurs

Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif Ville de Strasbourg



Fonctionnement du dispositif Prescri'mouv

- Pilotage et moyens financiers

<p>L'équipe dédiée au pilotage du dispositif Prescri'mouv (en nombre d'ETP)</p>	<p>Il n'existe pas à proprement parler d'une équipe dédiée au dispositif Prescri'mouv.</p> <p>Interviennent dans le cadre du dispositif, les personnes plus largement mobilisées dans les interventions « Sport-Santé sur ordonnance » de la ville à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un coordonnateur, responsable du GIP, référent budgétaire et responsable du pôle accompagnement (1 ETP, dont une partie du temps est dédiée à Prescri'mouv) - Une équipe de 6 à 7 enseignants APA salariés du GIP, en charge de la réalisation des bilans (BMS et suivi), de la réalisation de séances d'APA.
<p>Ressources financières allouées par l'ARS pour le fonctionnement du dispositif Prescri'mouv</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination : 28 034 € • Activité : 89 410 € <p>Soit un total de 117 444 € pour l'année 2020</p>
<p>Ressources financières complémentaires</p>	<p>Au-delà du financement perçu au titre du dispositif Prescri'mouv, le budget global dédié au Sport-Santé sur ordonnance s'élève à environ 500 000€ annuels, co-financés par la Ville, le Conseil Départemental, le Régime Local et la DRJSCS.</p> <p>Les contributions des partenaires permettent notamment d'abonder l'enveloppe financière dédiée aux associations sportives proposant des créneaux d'APA et retenues suite à appels à projets (voir ci-après).</p> <p>A ce budget s'ajoutent les mises à disposition à titre gratuit d'équipements sportifs de la ville ou de l'EMS.</p>

Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif Ville de Strasbourg



Fonctionnement du dispositif Prescri'mouv

- Mise en œuvre des parcours

Réalisation des bilans - Bilan médico-sportif - Bilan intermédiaire (P3) - Bilan final (P2, P3)	Les bilans sont réalisés par les enseignants APA salariés du GIP qui réalisent à la fois : - Les bilans médico-sportifs (« bilans d'inclusion ») - Les bilans intermédiaires et finaux.
Réalisation des séances d'APA dans le cadre des parcours 3	Dans le dispositif Strasbourgeois, les professionnels et associations impliqués dans le dispositif peuvent à la fois intervenir dans le cadre du parcours 2 et du parcours 3, sous réserve que les critères de labellisation soient remplis. Les séances d'APA dans le cadre du P3 sont réalisées : - Ou bien par l'équipe sport-santé municipale, à savoir par les mêmes intervenants que ceux mobilisés pour la réalisation des bilans, à savoir les enseignants APA recrutés par la Ville, depuis 2020 salariés du GIP. Ces intervenants peuvent également participer à la réalisation de séances dans le cadre du P2, proposées en régie par la ville. - Ou bien par les associations labellisées / recrutées dans le cadre d'un AAP. La ville ne mobilise pas de masseurs kinésithérapeutes ni d'enseignant APA auto-entrepreneur ou indépendant.
Suivi des patients à 6 et 12 mois après le bilan final	Le suivi téléphonique des patients inclus dans le dispositif est également réalisé de manière régulière par les mêmes intervenants que ceux mobilisés pour la réalisation des bilans et séances des parcours 3.
Processus de labellisation des créneaux d'APA	La ville fonctionne depuis des années avec des associations partenaires, en mesure de proposer des séances d'activité physique adaptée, dans le cadre des parcours 2 ou 3. Ces associations sont sélectionnées par le biais d'appels à projets réguliers, co-instruits par la Ville, l'ARS, la DRDJSCS et le Régime local.

Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif RCPO



Présentation générale de l'opérateur

Ancienneté de la structure	<p>Crée en 2003 (à l'époque « Réseau Cardio Prévention d'Obernai », le réseau a été mis en place autour d'un objectif principal : prévenir les maladies cardiovasculaires, via la prévention des facteurs de risques : diabètes, obésité, tabagisme, risques psychosociaux, problématiques métaboliques.</p>
Principales missions et lien entre Prescri'mouv et les activités du réseau	<p>Le réseau assure la prise en charge des patients présentant des facteurs de risque de maladies cardio-vasculaires. Il propose également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des programmes d'ETP enfants et adultes pour les patients à risque cardio vasculaire élevé élargi au diabète, et à l'obésité - Des actions de prévention des facteurs de risques, autour de l'alimentation, de l'activité physique, des compétences psychosociales, à destination entre autres des jeunes, des personnes en situation de précarité, des personnes en situation de handicap, en entreprise. - Des activités de promotion de l'activité physique : outre le portage de Prescri'mouv, le RCPO a obtenu le label Maison Sport Santé.

Inscription de l'opérateur dans le dispositif Prescri'mouv

Vague de déploiement du dispositif Prescri'mouv et date de lancement	<p>2^e vague. Novembre-décembre 2018 Mars 2019</p>
Territoires couverts par l'opérateur	<p>67 et 68 : Cantons de Schirmeck / Mutzig / Molsheim / Rosheim / Obernai / Barr / Benfeld / Erstein / Villé / Sélestat / Marckolsheim / Sainte-Marie aux Mines</p>
Ancienneté de l'opérateur dans le domaine de l'APA ?	<p>En 2008, le RCPO a participé à l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet d'accompagnement en activité physique, le projet « ARC » : « Activité Relais Cœur », inscrit dans le Plan Régional « Activités physiques santé bien-être » alsacien (2013-2016), et dans le CPOM du réseau.</p> <p>Ce projet visait la reprise d'une activité physique pour des patients du RCPO. Le projet repose sur une évaluation en activité physique avec un éducateur médico-sportif, puis la mise en place d'un accompagnement personnalisé avec la mise en place d'activités physiques adaptées et/ou puis le relais vers le milieu sportif local pour la poursuite d'une activité physique en autonomie.</p>



Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif RCPO



Fonctionnement du dispositif Prescri'mouv

- Pilotage et moyens financiers

<p>L'équipe dédiée au pilotage du dispositif Prescri'mouv (en nombre d'ETP)</p>	<p>Le réseau compte 10,6 ETP salariés et 1,6 ETP détachés. Au sein de cette équipe, interviennent sur le dispositif Prescri'mouv les professionnels suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 ETP d'enseignants APA salariés du RCPO intervenant à la fois au titre de Prescri'mouv, mais également au titre des programmes d'ETP du RCPO et des missions de prévention. - 0,2 ETP de médecin coordonnateur du RCPO, en charge du développement et de la coordination des projets du RCPO. - 1 ETP en charge de la gestion du réseau et des RH - 1 ETP d'agent administratif en charge de l'accueil des patients et de la prise de RDV <p>Le temps dédié au dispositif Prescri'mouv est fondu dans les interventions de l'équipe du réseau; le nombre total d'ETP dédiés à Prescri'mouv n'est pas chiffré, au-delà du financement perçu (0,3 ETP de poste de coordination + <0,2 ETP de secrétariat)</p>
<p>Ressources financières allouées par l'ARS pour le fonctionnement du dispositif Prescri'mouv</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination : 28 644 € • Activité : 28 300 € <p>Soit un total de 56 944 € pour l'année 2020</p>
<p>Ressources financières complémentaires</p>	<p>Le réseau perçoit un complément financier de la part du Régime local d'Assurance Maladie, permettant de compléter le financement ARS pour du temps de travail ou des frais liés à la coordination (enveloppe de 10 000€)</p> <p>Il n'existe pas de complément financier versé directement aux bénéficiaires ou aux clubs labellisés sur le territoire d'intervention du RCPO.</p>

Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif RCPO



Fonctionnement du dispositif Prescri'mouv

- Mise en œuvre des parcours

Réalisation des bilans - Bilan médico-sportif - Bilan intermédiaire (P3) - Bilan final (P2, P3)	Les bilans sont réalisés par les 3 enseignants APA du RCPO, qui se sont répartis territorialement les 6 centres de consultation du Réseau.
Réalisation des séances d'APA dans le cadre des parcours 3	Les séances d'APA du parcours 3 sont réalisées par les enseignants APA du RCPO. Pour le moment, aucun autre enseignant APA ou masseur-kinésithérapeute n'est impliqué pour la réalisation des parcours 3.
Suivi des patients à 6 et 12 mois après le bilan final	Le suivi des patients est réalisé en interne, par les enseignants APA du RCPO.
Processus de labellisation des créneaux d'APA	<ul style="list-style-type: none"> - Premier contact le RCPO et la structure intéressée par la labellisation, appui à la constitution du dossier si besoin. Une fois le dossier complet, celui-ci peut être soumis au comité de labellisation. - Tenue d'un comité de labellisation mobilisant également le REDOM, ainsi que le CDOS, la DRDJSCS, pour valider les dossiers de candidature. - Remise officielle du label pour les candidats retenus dans le cadre d'une visite sur site, parfois en présence des élus locaux, voire de la presse locale. - Des visites sur site peuvent ensuite être organisées, en collaboration avec la structure labellisée, de manière à s'assurer que les activités menées dans le cadre des créneaux labellisés correspondent bien à ce qui était prévu et aux critères définis par le label.

Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif Réseau Santé Colmar



Présentation générale de l'opérateur

Ancienneté de la structure

Le Réseau Santé Colmar (RSC) a été créé en 2002 sous l'impulsion d'un groupe de professionnels de santé travaillant depuis plusieurs années sur l'amélioration de la qualité de prise en charge des patients diabétiques de type 2. Initialement, le réseau était exclusivement centrée sur la prise en charge du diabète. Depuis 2013, le réseau a évolué afin de tenir compte également des patients atteints de maladies cardiovasculaire ou d'obésité.

Le réseau dispose d'une équipe pluridisciplinaire et bénéficie du soutien de formateurs (médecins, infirmiers.ères, diététiciens.ennes, psychologues et podologues) pour l'animation des ateliers collectives d'ETP et assurer le suivi individuel des patients.

Principales missions et lien entre Prescri'mouv et les activités du réseau

Le RSC a pour missions :

- La mise en œuvre du programme d'ETP à destination des patients obèses, diabétiques et cardiaques;
- Le déploiement d'actions de prévention et de promotion de la santé (dépistage et éducation pour la santé, appui aux professionnels de santé, développement de partenariats notamment dans le cadre de l'organisation des soins de premiers recours).

Le RSC a candidaté à l'appel à projet Maisons Sport Santé.

Inscription de l'opérateur dans le dispositif Prescri'mouv

Vague de déploiement du dispositif Prescri'mouv et date de lancement

1ere vague. Octobre 2018 (participation en amont aux réflexions et travaux de co-construction du dispositif)

Territoires couverts par l'opérateur

68 – Nord du département du Haut-Rhin

Ancienneté de l'opérateur dans le domaine de l'APA ?

Le RSC proposait déjà un accompagnement en activité physique dans le cadre du programme d'ETP proposé aux bénéficiaires du réseau.

Le réseau s'est également engagé en amont de Prescri'mouv dans les travaux d'élaboration du Plan régional APS (Activités Physiques Santé Bien-Être)

Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif Réseau Santé Colmar



Fonctionnement du dispositif Prescri'mouv

- Pilotage et moyens financiers

<p>L'équipe dédiée au pilotage du dispositif Prescri'mouv (en nombre d'ETP)</p>	<p>Sont financés au titre de la coordination du dispositif Prescri'mouv :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0,5 ETP de coordonnateur (1 ETP par département – 0,5 ETP restant pour le Réseau Santé Sud Alsace) • 0,25 ETP de secrétariat (0,5 ETP par département – 0,25 ETP restant pour le Réseau Santé Sud Alsace) <p>Le RSC a fait le choix pour l'instant d'utiliser ses ressources en interne pour le déploiement du dispositif. C'est pourquoi, le réseau dispose de trois salariées enseignantes APA pour appuyer la réalisation des bilans et la mise en place des séances dans le cadre du parcours 3. Le réseau a également envisagé l'opportunité de contractualiser avec un masseur-kinésithérapeute mobilisé sur le territoire (problème de convention qui a retardé son intégration).</p>
<p>Ressources financières allouées par l'ARS pour le fonctionnement du dispositif Prescri'mouv</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination : 46 138 € • Activité : 16 150 € <p>Soit un total de 62 288 € perçus sur l'année 2020</p>
<p>Ressources financières complémentaires</p>	<p>Le réseau perçoit un complément financier de la part du Régime local d'Assurance Maladie, permettant de compléter le financement ARS pour du temps de travail ou des frais liés à la coordination (enveloppe de 10 000€)</p>

Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif Réseau Santé Colmar



Fonctionnement du dispositif Prescri'mouv

- Mise en œuvre des parcours

Réalisation des bilans - Bilan médico-sportif - Bilan intermédiaire (P3) - Bilan final (P2, P3)	<p>Les bilans médico-sportifs ainsi que les bilans de suivi (intermédiaire et/ou final) sont réalisés en interne par les enseignantes APA.</p> <p>Afin d'assurer une proximité de l'offre sur le territoire, le réseau dispose de six antennes sur le territoire d'intervention : Biesheim / Colmar / Guebwiller / Kaysersberg / Munster / Ribeauvillé</p>
Réalisation des séances d'APA dans le cadre des parcours 3	<p>Le réseau ne dispose pour l'instant pas de partenariats avec des prestataires extérieurs. Les séances inscrites dans le cadre du parcours 3 sont ainsi réalisées en interne.</p> <p>Toutefois la présence de plusieurs antennes du réseau sur le territoire, permet d'avoir un maillage renforcé de l'offre dans l'attente de développer l'offre en externe.</p>
Suivi des patients à 6 et 12 mois après le bilan final	<p>Le suivi téléphonique des patients inclus dans le dispositif est également réalisé en interne par les enseignantes APA du réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - À 2 mois (entretien complémentaire, non financé dans le cadre du dispositif) - À 6 mois - À 12 mois
Processus de labellisation des créneaux d'APA	<ul style="list-style-type: none"> - Premier contact entre le coordonnateur du RSC et la structure intéressée par la labellisation (via un échange téléphonique ou une rencontre sur site – au sein du réseau ou sur le lieu d'intervention de la structure). - L'instruction du dossier de candidature se fait par le coordonnateur du RSC. Les dossiers peuvent également être soumis à l'avis du COPIL local composé des deux opérateurs du Haut-Rhin : RSC et RSSA, ainsi que des principaux partenaires à savoir : la ville de Mulhouse, le CDOS et la DRDJSCS, en vue d'obtenir un second avis avant décision finale. - Les structures une fois labellisées, bénéficient d'un suivi de la part du réseau : <ul style="list-style-type: none"> - La validation de la labellisation est transmise par courrier électronique auquel est joint l'ensemble des documents utiles liés à Prescri'mouv (affiches, flyers, ...); - Le RSC prévoit l'organisation de visites de contrôles pour les structures labellisées. Compte-tenu du faible nombre de structures labellisées avant la mi 2019, le réseau a décidé de concentrer l'organisation de ces visites en 2020. Du fait de la crise sanitaire, aucune visite n'a pu être réalisée, celles prévues ont été reprogrammées. - Echanges réguliers (tous les 3 mois environ) avec les structures labellisées pour savoir si les patients orientés se sont bien présentés à l'activité.

Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif Réseau Santé Sud Alsace



Présentation générale de l'opérateur

Ancienneté de la structure

Association créée en Juin 2014, à l'issue de la fusion des réseaux de Haute Alsace et Asprema.

Le RSSA dispose d'une équipe pluridisciplinaire comptant des infirmiers.ères, diététiciens.ennes, éducateurs sportifs, podologues, œuvrant en étroite collaboration et en partenariat avec:

- Le médecin traitant;
- Les professionnels de santé libéraux;
- Les établissements de santé du territoire de santé;
- Les associations de patients;
- Des associations sportives.

L'association dispose de 4 antennes (Mulhouse, Altkirch, Saint Louis et Thann).

Principales missions et lien entre Prescri'mouv et les activités du réseau

Le réseau a pour mission de proposer aux personnes souffrant de diabète, d'obésité ou d'un risque cardiovasculaire élevé, un accueil personnalisé pour mieux vivre la maladie, améliorer la qualité du suivi et réduire le risque de développer des complications. Cet accompagnement passe notamment par la mise en place d'un programme d'ETP, de consultations individuels et d'ateliers de groupes.

Le RSSA a candidaté à l'appel à projet Maisons Sport Santé.

Inscription de l'opérateur dans le dispositif Prescri'mouv

Vague de déploiement du dispositif Prescri'mouv et date de lancement du dispositif

1ere vague. Octobre 2018 (participation en amont aux réflexions et travaux de co-construction du dispositif)

Territoires couverts par l'opérateur

68 – Sud du département du Haut-Rhin

Ancienneté de l'opérateur dans le domaine de l'APA ?

Le RSSA proposait déjà un accompagnement en activité physique dans le cadre du programme d'ETP proposé aux bénéficiaires du réseau.

Le réseau s'est également engagé en amont de Prescri'mouv dans les travaux d'élaboration du Plan régional APS (Activités Physiques Santé Bien-Être)

Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif Réseau Santé Sud Alsace



Fonctionnement du dispositif Prescri'mouv

- Pilotage et moyens financiers

<p>L'équipe dédiée au pilotage du dispositif Prescri'mouv (en nombre d'ETP)</p>	<p>Sont financés au titre de la coordination du dispositif Prescri'mouv :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0,5 ETP de coordonnateur (1 ETP par département – 0,5 ETP restant pour le Réseau Santé Colmar) • 0,25 ETP de secrétariat (0,5 ETP par département – 0,25 ETP restant pour le Réseau Santé Colmar) <p>En complément, le réseau dispose d'un temps de coordination administrative et médicale, variable et intervenant en cas de besoin. Ce temps ne fait en revanche pas partie du montant financé au titre du dispositif Prescri'mouv.</p> <p>Une enseignante APA a été recrutée par le réseau (1 ETP) au titre de Prescri'mouv. En complément, le réseau fait également appel à une enseignante APA prestataire.</p> <p>Une réflexion est actuellement en cours pour le conventionnement avec un masseur-kinésithérapeute présent sur le secteur de Montreux-Vieux.</p>
<p>Ressources financières allouées par l'ARS pour le fonctionnement du dispositif Prescri'mouv</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination : 35 799 € • Activité : 85 090 € <p>Soit un total de 120 889 € perçus sur l'année 2020</p>
<p>Ressources financières complémentaires</p>	<p>Le RSSA perçoit des financements complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De la part du RLAM (Régime Local de l'Assurance Maladie) à hauteur de 10 000 € pour financer du temps de travail ou des frais liés à la coordination; • Dans le cadre d'une réponse à un appel à projet porté par la mutuelle AG2R la Mondiale, permettant ainsi à au réseau de proposer un soutien financier aux bénéficiaires dans le cadre du parcours (soutien au financement de la licence sportive à hauteur de 60 euros par licence par bénéficiaire).

Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif Réseau Santé Sud Alsace



Fonctionnement du dispositif Prescri'mouv

- Mise en œuvre des parcours

<p>Réalisation des bilans</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan médico-sportif - Bilan intermédiaire (P3) - Bilan final (P2, P3) 	<p>L'activité du RSSA s'opère en lien étroit avec la ville de Mulhouse (qui dispose de son propre dispositif : Mulhouse Sport Santé mais dont les données d'activités sont rattachées à Prescri'mouv). Dans ce cadre, une convention tripartite a été signée entre le RSSA, la DT 68 de l'ARS et la ville de Mulhouse afin de coordonner l'organisation du dispositif sur le sud du Bas-Rhin.</p> <p>Les bilans médico-sportifs ainsi que les bilans de suivi (intermédiaire et/ou final) peuvent être réalisés par 3 enseignantes APA (deux salariées du réseau et une prestataire) qui se répartissent les secteurs d'intervention suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 enseignante APA sur le secteur de Thann et Altkirch • 1 enseignante APA sur le secteur de Mulhouse • 1 enseignante APA sur le secteur de Saint Louis
<p>Réalisation des séances d'APA dans le cadre des parcours 3</p>	<p>Les séances d'APA sont réalisées par les mêmes intervenants que ceux mobilisés pour la réalisation des bilans, à savoir les 3 enseignantes APA sur les secteurs d'interventions de Thann, Altkirch, Mulhouse et Saint Louis.</p>
<p>Suivi des patients à 6 et 12 mois après le bilan final</p>	<p>Le suivi téléphonique des patients inclus dans le dispositif est assuré par le temps de secrétariat financé dans le cadre du dispositif Prescri'mouv.</p>
<p>Processus de labellisation des créneaux d'APA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Premier contact entre le coordonnateur du RSSA et la structure intéressée par la labellisation (via un échange téléphonique ou une rencontre sur site – au sein du réseau ou sur le lieu d'intervention de la structure). Le RSSA propose également des temps de rencontres et d'échanges pour présenter le dispositif aux structures intéressées et le processus de labellisation. Compte-tenu de la situation sanitaire, ces temps de premier contact sont désormais exclusivement individuels. - Accompagnement des structures à la constitution des dossiers et orientation vers la formation du CROS quand cela est nécessaire - L'instruction du dossier de candidature se fait uniquement par le coordonnateur du RSSA. Toutefois, des dossiers selon leur composition, peuvent être soumis à l'avis du COPIL local (composé de la ville de Mulhouse, du CDOS, de la DRDJSCS et du RSC) en vue d'obtenir un second avis avant décision finale. - Les structures labellisées sont soumises au cours de la première année de labellisation, à une visite de contrôle. Le RSSA a également mis en place un protocole de suivi des structures labellisées. Celui-ci passe par : <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation de rencontres et d'échanges de pratiques entre structures; - La diffusion d'un tableau à compléter à chaque fin de mois par les structures labellisées afin de tracer le suivi des patients présents ou non lors des activités proposées.

Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif

Synthèse des différents modèles de fonctionnement

	Territoire(s) couverts par l'opérateur	Date de lancement	Equipe dédiée à Prescri'mouv	Effecteurs mobilisés	Ressources financières allouées (2020)
<i>RSSBE</i>	Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52)	2018 (Octobre)	<ul style="list-style-type: none"> 1 ETP (chef de projet) : Marne et Haute-Marne 1 ETP (chef de projet) : Aube et Ardennes 1 ETP (chargé de missions administratives) Mobilisation du CMES pour la Haute-Marne 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation exclusive des enseignants APA et MK libéraux du territoire 	304 110 €
<i>APS Vosges</i>	Vosges (88)	2019 (Mars)	<ul style="list-style-type: none"> 1 ETP de coordonnateur 0,5 ETP de secrétariat 	<ul style="list-style-type: none"> 2 APA « référents » 9 APA prestataires 2 MK 	211 698€
<i>CROS GE</i>	Moselle (57), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55)	2019 (Mars)	<ul style="list-style-type: none"> 1 ETP en charge du déploiement sur la Moselle 1 ETP en charge du déploiement sur la Meuse et la Meurthe-et-Moselle 1 ETP de chargé de mission en charge du suivi des patients 	Effecteurs prestataires du CROS <ul style="list-style-type: none"> 57 : 8 MK et 23 APA 54 : 10 MK et 13 APA 55 : 6 MK + 2 APA 	203 660 €
<i>REDOM</i>	Bas-Rhin, nord du département hors ville de Strasbourg (67)	2019 (Mars)	<ul style="list-style-type: none"> 0,3 ETP de coordonnateur 0,17 ETP de secrétariat 	<ul style="list-style-type: none"> Educateurs APA internes au réseau Effecteurs prestataires du REDOM : 6 APA 	41 172 €
<i>Ville de Strasbourg</i>	Bas-Rhin, uniquement ville de Strasbourg (67)	2018 (Octobre)	Sont financés : 0,3 ETP de coordonnateur + 0,17 ETP de secrétariat Intervient l'ensemble de l'équipe Sport-Santé : 1 coordonnateur + 6 à 7 enseignants APA	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation uniquement des salariés de la Ville / du GIP (enseignants APA) 	117 444 €
<i>RCPO</i>	Bas-Rhin (67) (territoires 2 et 3)	2019 (Mars)	Sont financés : 0,3 ETP de coordonnateur + 0,17 ETP de secrétariat Interviennent : 3 enseignants APA + le médecin coordonnateur + un responsable RH + un agent administratif	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation des enseignants APA du réseau 	56 944 €
<i>RSC</i>	Haut-Rhin, nord du département (68)	2018 (Octobre)	<ul style="list-style-type: none"> 0,5 ETP de coordonnateur 0,25 ETP de secrétariat 	<ul style="list-style-type: none"> 1 APA qui intervient sur 6 antennes du réseau 	62 288 €
<i>RSSA</i>	Haut-Rhin, sud du département (68)	2018 (Octobre)	<ul style="list-style-type: none"> 0,5 ETP de coordonnateur 0,25 ETP de secrétariat 	<ul style="list-style-type: none"> 3 APA intervenant pour le réseau (secteurs : Altkirch, Mulhouse, Saint Louis) 	120 889 €

Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif

Synthèse des différents modèles de fonctionnement

Un modèle de financement fixe, mais des adaptations selon les territoires...

- L'organisation telle que définie lors de la configuration du dispositif Prescri'mouv prévoit pour chaque opérateur : **un financement de la coordination et un financement de l'activité** (bilans, accompagnements spécifiques et suivis téléphoniques).
- Les montants alloués sont **répartis selon les territoires** puis entre les **opérateurs présents**. C'est le cas notamment pour les départements du Haut-Rhin (RSSA et RSC) ou encore celui du Bas-Rhin (Ville de Strasbourg, REDOM, RCPO), sur lesquels interviennent respectivement 2 et 3 opérateurs différents.

...mais également selon les opérateurs

- En ce qui concerne les équipes dédiées à Prescri'mouv au sein des structures en charge du déploiement, on observe des modalités de fonctionnement différentes selon les territoires et selon les opérateurs.
 1. **Fonctionnement exclusivement avec les ressources internes à la structure** (1 ETP de coordonnateur + 0,5 ETP de secrétariat) : c'est le cas de la quasi-totalité des opérateurs ;
 2. **Fonctionnement par délégation de tout ou partie des missions de l'opérateur à une structure externe** (ex. le cas du RSSBE avec l'intervention du CMES pour la Haute-Marne).

Une mobilisation des effecteurs variable selon les ressources existantes

- Enfin, au même titre que l'organisation des ressources pour le pilotage de Prescri'mouv au sein des structures, la mobilisation des effecteurs varie elle aussi selon les territoires et selon les opérateurs.
 1. Mobilisation exclusivement d'enseignants APA et/ou masseurs-kinésithérapeutes prestataires (ex. RSSBE)
 2. Mobilisation exclusivement des ressources internes à la structures (ex. RCPO)
 3. Fonctionnement mixte : mobilisation des ressources internes et mobilisation de prestataires (ex. REDOM)

Le modèle de fonctionnement du dispositif Prescri'mouv et l'analyse de la répartition des ressources par territoire et par opérateur, mettent en évidence une certaine souplesse. La configuration actuelle du dispositif permet ainsi à chaque opérateur d'assurer le déploiement du dispositif Prescri'mouv sur son/ses territoire(s) d'intervention de manière adaptée, tout en tenant compte des ressources disponibles.

3. Bilan de la mise en œuvre en région

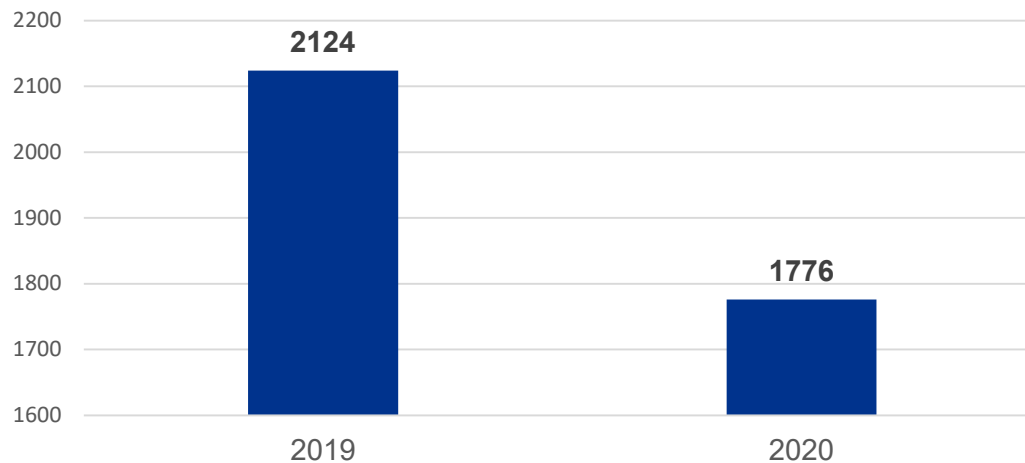
3.1. Rôle des opérateurs dans la mise en œuvre du dispositif

3.2. Bilan 2019 et 2020 de la mise en œuvre du dispositif

Bilan 2019-2020 de la mise en œuvre du dispositif Inclusion des patients

Données d'inclusions à l'échelle de la région : nombre de bénéficiaires et orientation par parcours *

Nombre total de bénéficiaires inclus dans un parcours Prescri'mouv



	2019		2020	
	Nombre	%	Nombre	%
Parcours 1	143	6,7%	79	4,5%
Parcours 2	857	40,3%	479	27,0%
Parcours 3	1124	52,9%	1216	68,5%

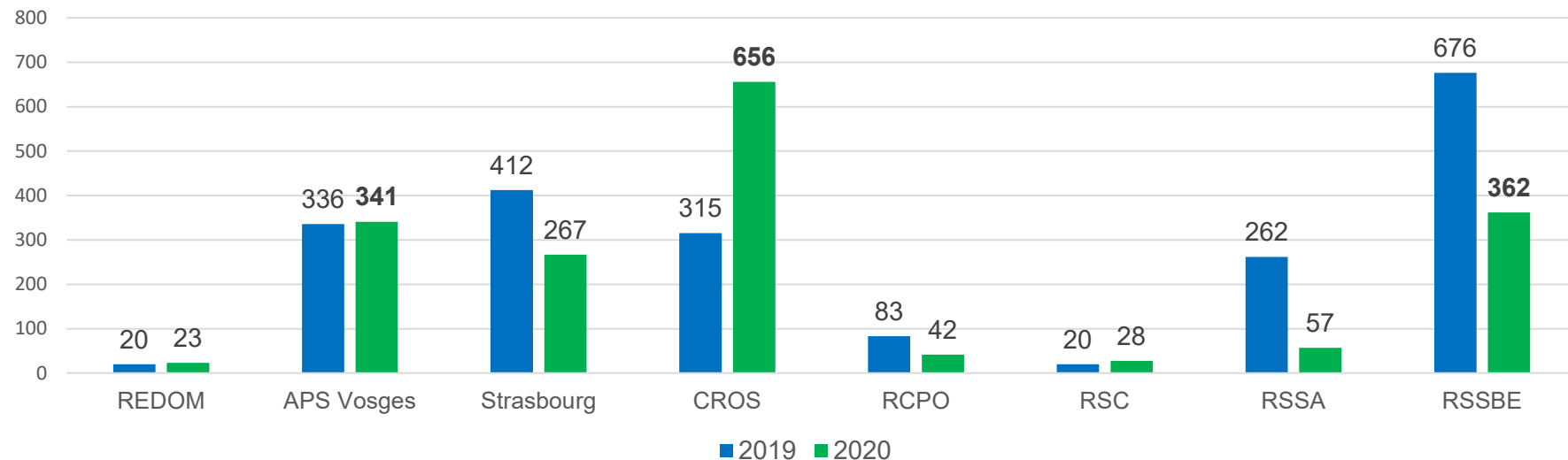
Une dynamique d'inclusion marquée par la crise sanitaire

- En 2019, les bilans médico-sportif (BMS) initiaux réalisés ont permis d'orienter **2 124 bénéficiaires** vers un des trois parcours proposés dans le cadre du dispositif Prescri'mouv.
- En 2020, à fin septembre, les BMS réalisés ont permis l'orientation de **1 776 bénéficiaires**. Cette baisse significative des inclusions constatée sur l'année 2020 (- 16%) peut être attribuable à la situation sanitaire. En effet, le confinement et les conséquences sanitaires de la crise ont fortement impacté l'intervention des opérateurs et de leurs effecteurs (report de la réalisation des BMS, annulation et/ou désistement...).
- L'analyse de la répartition de ces inclusions par type de parcours tend à montrer une prédominance des parcours 2 et 3 sur l'année 2019 (respectivement 40,3% et 52,9% des orientations). Sur l'année 2020, on observe une **représentation encore plus importante des parcours 3**, puisqu'ils représentent quasiment **70% des orientations réalisées**.
- Indépendamment de l'année d'étude, les orientations en parcours 1 restent minoritaires (voire on observe une tendance à la diminution : - 45% entre 2019 et 2020 soit quasiment la moitié).

Bilan 2019-2020 de la mise en œuvre du dispositif Inclusion des patients

Données d'inclusions à l'échelle de la région : répartition des inclusions par opérateurs *

Répartition du nombre de bénéficiaires inclus dans un parcours Prescri'mouv par opérateur
(comparaison entre 2019 et 2020)

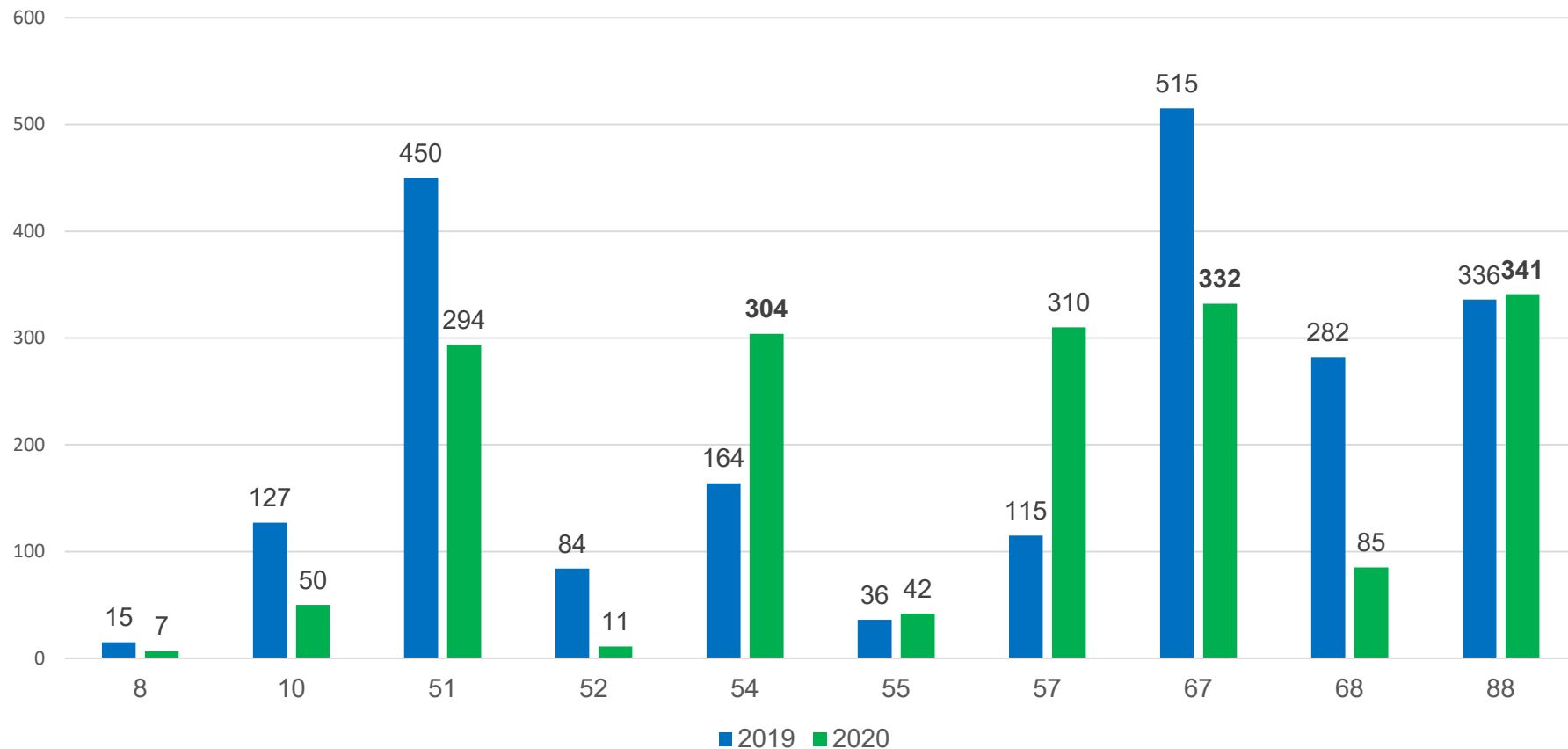


- L'analyse de la répartition des inclusions selon les opérateurs intervenants en région, montre une forte dynamique d'inclusion notamment pour les opérateurs intervenants sur plusieurs départements (ex. le CROS et le RSSBE qui à eux seuls couvrent 7 des 10 départements de la région).
- L'APS Vosges est un opérateur dont le nombre d'inclusions semble se maintenir dans le temps (336 en 2019 contre 341 en 2020). Pour la Ville de Strasbourg, le nombre d'inclusions demeure important malgré une diminution importante observée en 2020.
- A l'inverse pour d'autres opérateurs, le nombre d'inclusions demeure relativement faible, c'est notamment le cas des opérateurs qui partagent leur territoire d'intervention avec d'autres (ex. le RSC et le RSSA qui interviennent tout deux sur le Haut-Rhin).

Bilan 2019-2020 de la mise en œuvre du dispositif Inclusion des patients

Données d'inclusions à l'échelle de la région : répartition des inclusions par département *

Répartition du nombre de bénéficiaires inclus dans un parcours Prescri'mouv par département (comparaison entre 2019 et 2020)



Bilan 2019-2020 de la mise en œuvre du dispositif Inclusion des patients

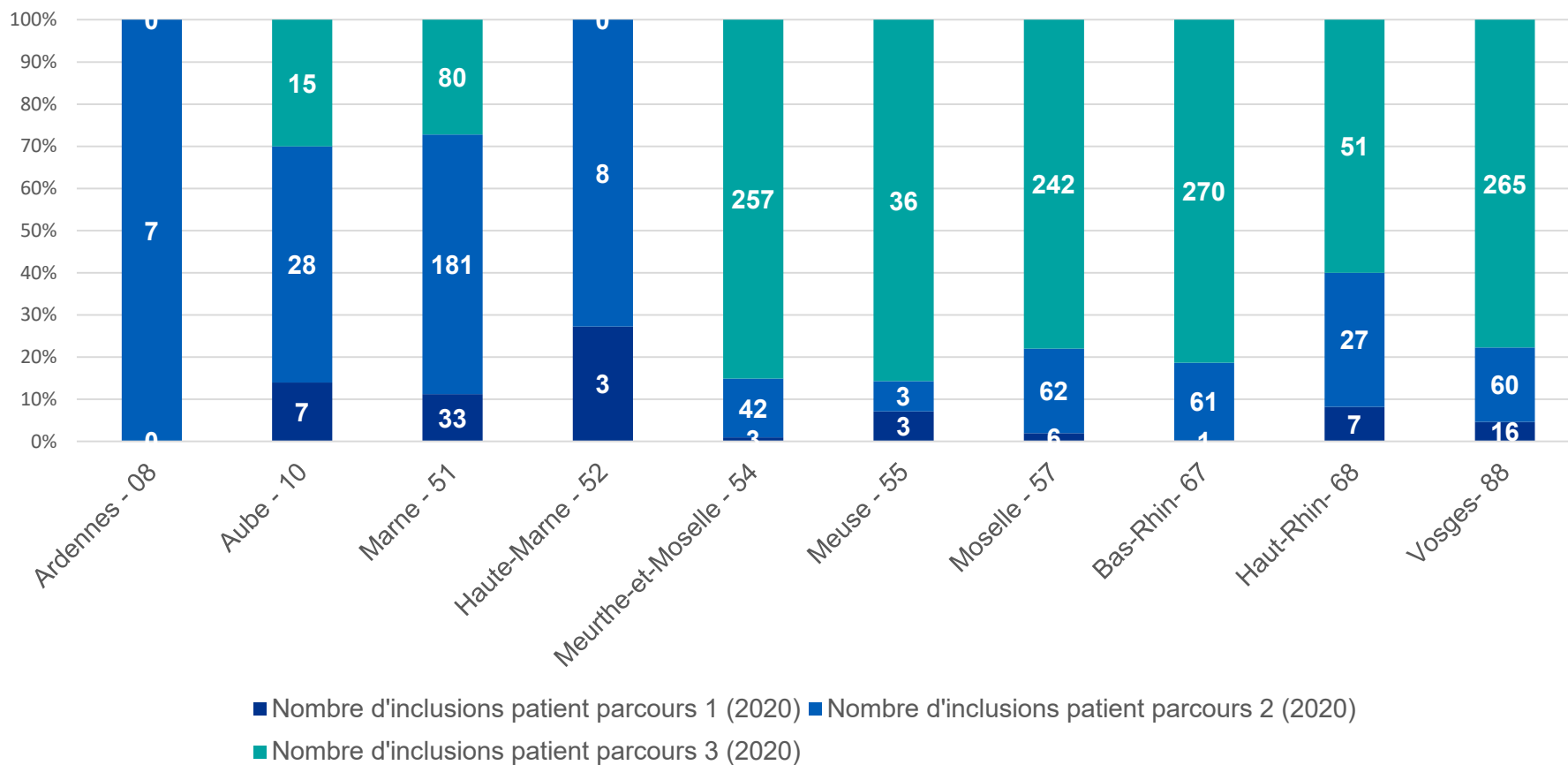
Données d'inclusions à l'échelle de la région : répartition des inclusions par département (déclinaison par parcours) *

	Inclusions P1 (2019)	Inclusions P2 (2019)	Inclusions P3 (2019)	Inclusions P1 (2020)	Inclusions P2 (2020)	Inclusions P3 (2020)
Ardennes (08)	2	10	3	0	7	0
Aube (10)	24	85	18	7	28	15
Marne (51)	41	300	109	33	181	80
Haute-Marne (52)	7	22	55	3	8	0
Meurthe-et-Moselle (54)	6	65	93	3	42	257
Meuse (55)	3	14	19	3	3	36
Moselle (57)	6	27	82	6	62	242
Bas-Rhin (67)	16	124	375	1	61	270
Haut-Rhin (68)	24	110	148	7	27	51
Vosges (88)	14	100	222	16	60	265

Bilan 2019-2020 de la mise en œuvre du dispositif Inclusion des patients

Données d'inclusions à l'échelle de la région : répartition des inclusions par département (déclinaison par parcours) *

Répartition du nombre d'inclusions en 2020, par parcours et département



Source des données : Offre Prescri'mouv remontée par les opérateurs; *données 2020 arrêtées à septembre.

Bilan 2019-2020 de la mise en œuvre du dispositif Inclusion des patients

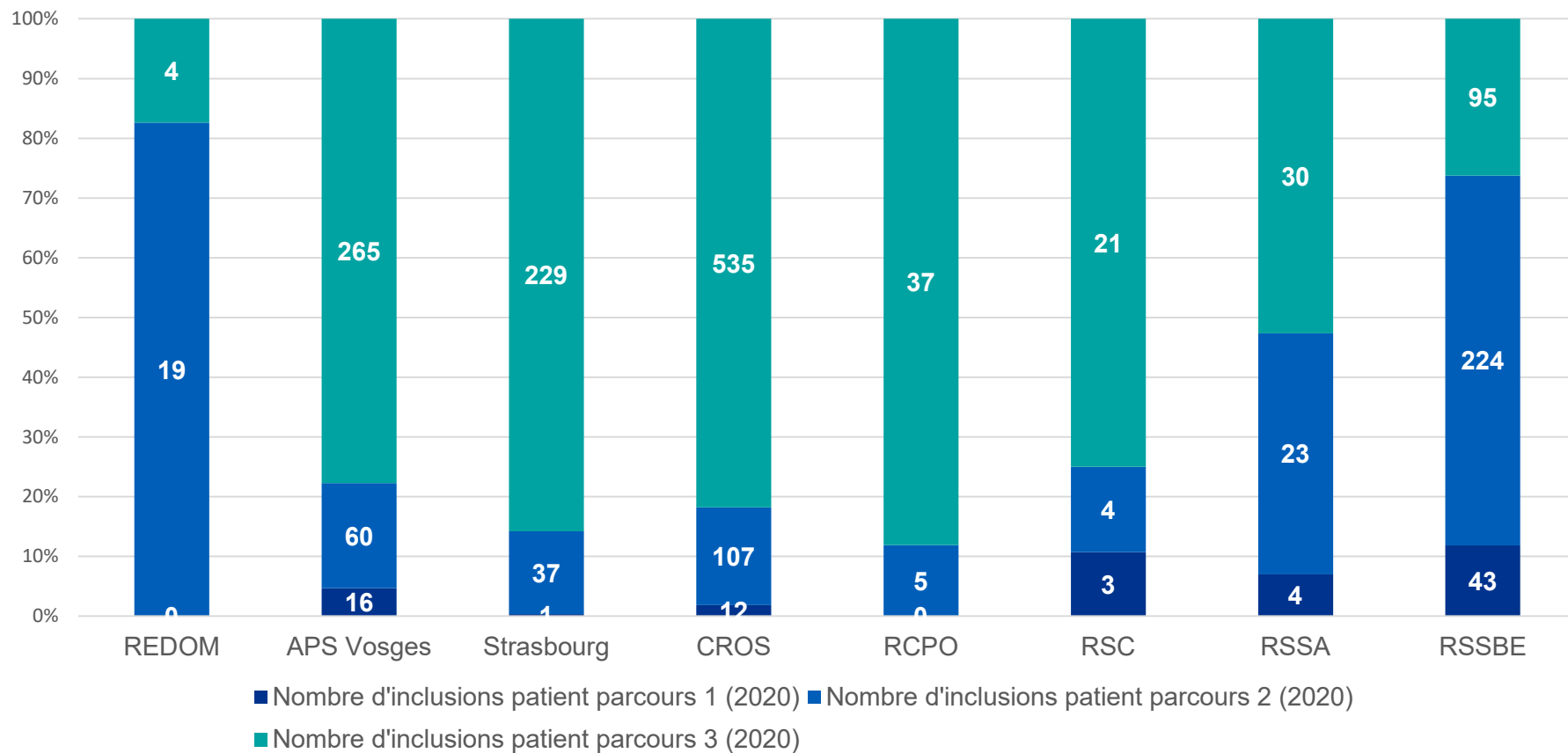
Données d'inclusions à l'échelle de la région : répartition des inclusions par opérateur (déclinaison par parcours) *

	Inclusions P1 (2019)	Inclusions P2 (2019)	Inclusions P3 (2019)	Inclusions P1 (2020)	Inclusions P2 (2020)	Inclusions P3 (2020)
REDOM	2	14	4	0	19	4
APS Vosges	14	100	222	16	60	265
Ville de Strasbourg	11	91	310	1	37	229
CROS	15	106	194	12	107	535
RCPO	3	19	61	0	5	37
RSC	3	1	16	3	4	21
RSSA	21	109	132	4	23	30
RSSBE	74	417	185	43	224	95

Bilan 2019-2020 de la mise en œuvre du dispositif Inclusion des patients

Données d'inclusions à l'échelle de la région : répartition des inclusions par opérateur (déclinaison par parcours) *

Répartition du nombre d'inclusions en 2020, par parcours et opérateur

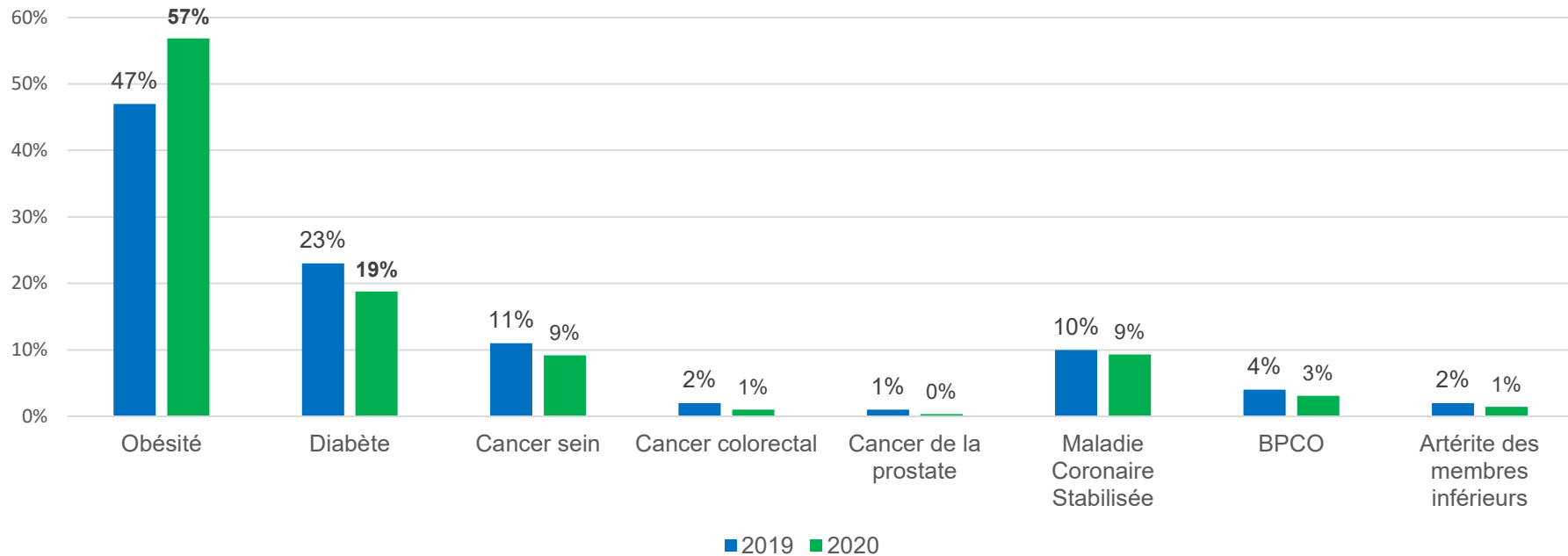


Source des données : Offre Prescri'mouv remontée par les opérateurs; *données 2020 arrêtées à septembre.

Bilan 2019-2020 de la mise en œuvre du dispositif Inclusion des patients

Données d'inclusions à l'échelle de la région : pathologies *

Répartition des pathologies prises en charge dans le cadre du dispositif et évolution



- L'analyse de la répartition des pathologies prises en charge dans le cadre du dispositif Prescri'mouv en 2020, met en évidence une forte prévalence des pathologies de l'obésité suivi par celle du diabète. Elles représentent respectivement 57% et 19% des pathologies prises en charge. Cette répartition était également observée pour l'année 2019.
- Concernant les profils de patients pris en charge, ce sont en grande majorité des femmes (65% des bénéficiaires). Parmi l'ensemble des bénéficiaires l'âge minimal est de 18 ans et l'âge maximal de 95 ans.

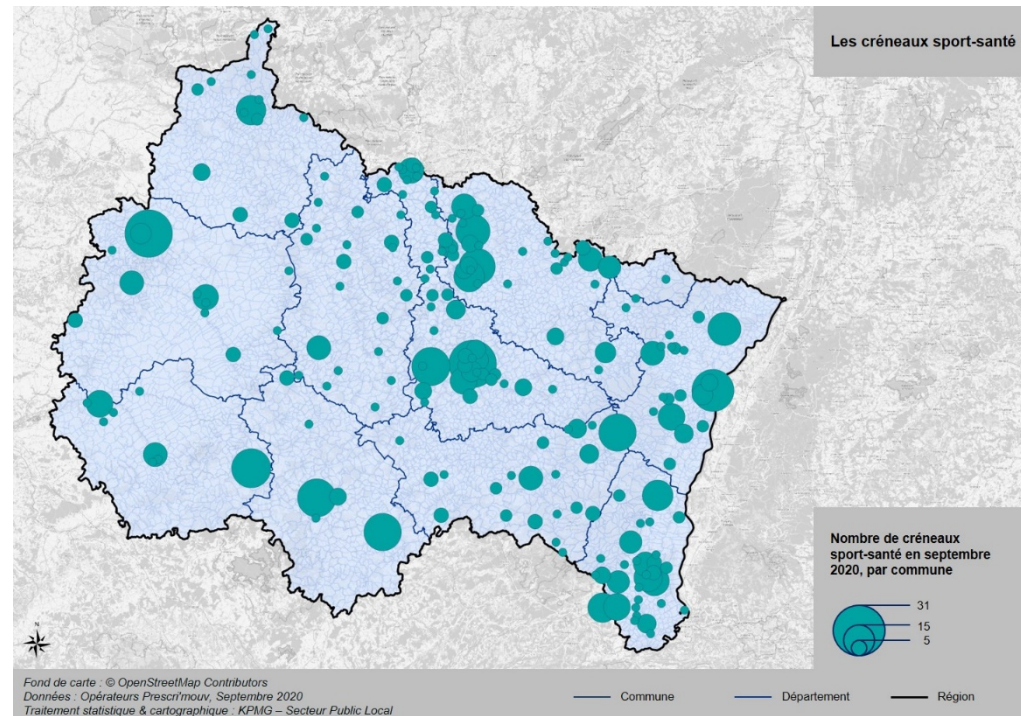
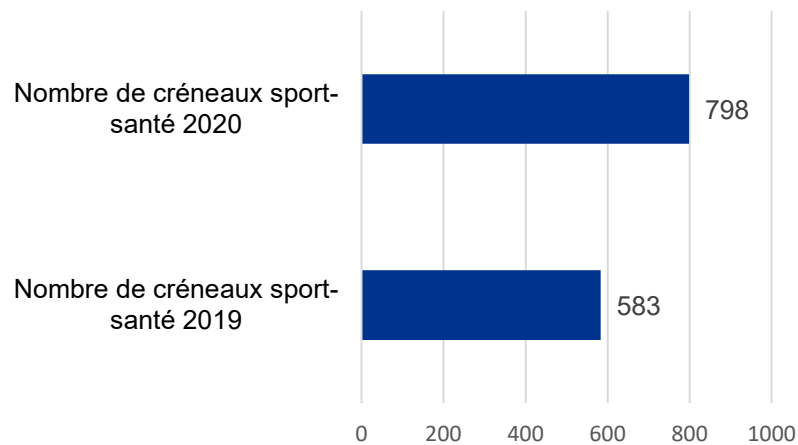
Bilan 2019-2020 de la mise en œuvre du dispositif

Offre déployée à l'échelle régionale

Données d'offre à l'échelle régionale : les créneaux labellisés (P2) *

- Si le nombre d'inclusions a été ralenti par la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus, le développement des créneaux labellisés s'est poursuivi en 2020.
- La région compte en 2020, **242 structures ayant reçu le label Prescri'mouv** en 2020 soit une augmentation de plus de 25% par rapport à 2019.
- La région comptabilise désormais **798 créneaux sport-santé répartis sur 208 communes** (on en comptait 583 en 2019, répartis sur 187 communes).

Evolution du nombre de créneaux sport-santé en région

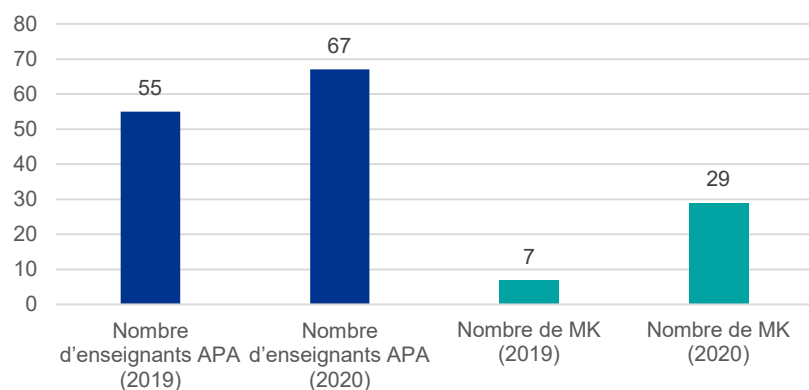


Bilan 2019-2020 de la mise en œuvre du dispositif Offre déployée à l'échelle régionale

Données d'offre à l'échelle régionale : les effecteurs en mesure de proposer des séances personnalisées (P3) *

- En 2020, **98 professionnels de l'APA** (enseignants APA et masseurs-kinésithérapeutes) sont impliqués dans la mise en œuvre du dispositif Prescri'mouv. On constate une augmentation du nombre de professionnels de l'APA. Augmentation qui est d'autant plus marquée pour les masseurs-kinésithérapeutes, puisque leur nombre a quadruplé entre 2019 et 2020.
- Cependant, le nombre de masseurs-kinésithérapeutes mobilisés varie de manière conséquente selon les départements.

Evolution du nombre de professionnels de l'APA (enseignants APA et Masseurs-kinésithérapeutes) mobilisés dans le cadre de Prescri'mouv



	Nombre d'enseignants APA (2019)	Nombre d'enseignants APA (2020)	Nombre de MK (2019)	Nombre de MK (2020)
Ardennes (08)	1	2	0	0
Aube (10)	2	2	0	0
Marne (51)	10	8	0	0
Haute-Marne (52)	3	2	0	0
Meurthe-et-Moselle (54)	10	13	3	10
Meuse (55)	1	2	0	6
Moselle (57)	10	14	2	8
Bas-Rhin (67)	6	8	2	3
Haut-Rhin (68)	6	6	0	0
Vosges (88)	6	10	0	2

4. Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

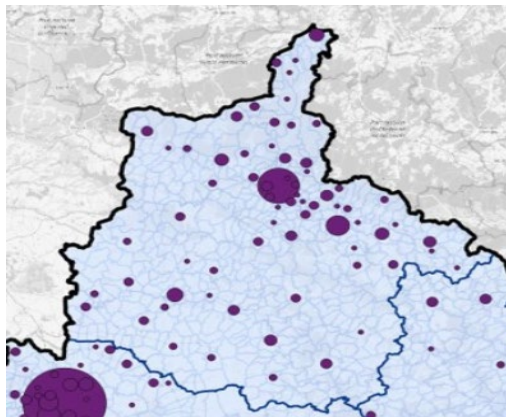
Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans les Ardennes (08)

Les données clés du territoire

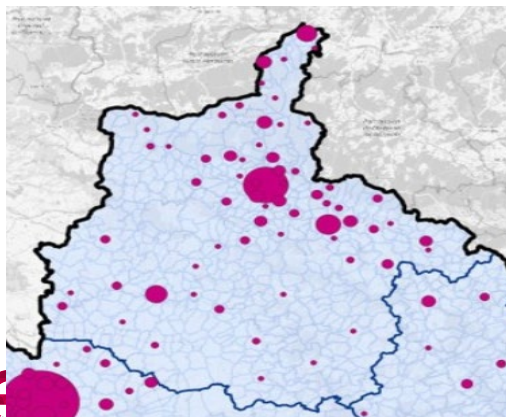
Source :
INSEE, RP 2017
CartiSanté 2019

- Nombre d'habitants : 273 579
- Evolution de la population : -3,9% entre 2007 et 2017
- Part de la population âgée de plus de 75 ans : 9,8% (26 900 habitants)
- Nombre de bénéficiaires en ALD : 65 910 (soit 24,1% de la population totale du département)



Médecins généralistes libéraux, 2019

Source : INSEE, BPE



Masseurs kinésithérapeutes libéraux, 2019

Source : INSEE, BPE

Un territoire à dominante rurale

- Un département qui tend à concentrer une grande partie de l'offre de soins dans le nord (communes de Charleville-Mézières et Sedan notamment).
- Une offre de soins de premier recours clairsemée, avec 8,2 médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2019.
- Un territoire en grande majorité rural, marqué par une dynamique de diminution de la population entre 2007 et 2017.

Dynamiques locales existantes

- L'installation d'un **COPIL « Sport Santé »** (en amont du déploiement de Prescri'mouv), piloté par la DDCS à l'échelle du département regroupant plusieurs partenaires à la fois opérateurs et financeurs (ARS, CDOS, RSSBE, conseil départemental...) en vue de structurer une dynamique du sport-santé à l'échelle du département.
- Une **implication historique du RSSBE** sur le territoire en matière de sport-santé (Pass Bien-Être)
- Le RSSBE a obtenu le **label Maison Sport Santé** pour le département.
- Implication de certaines communes pour soutenir financièrement l'activité physique de la population mais également pour permettre aux éducateurs d'accéder à la formation.
- Le Conseil départemental soutient également financièrement les structures sportives pour la mise en place de créneaux labellisés.
- Enfin, des mutuelles et caisses de retraite contribuent au financement de l'activité sportive pour leurs adhérents.
- La mobilisation de la PTA de l'AAPS en tant que relais d'informations autour du sport-santé

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans les Ardennes (08)

Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans les Ardennes

Opérateur (s)	RSSBE – Réseau Sport Santé Bien Être
Vague / année de déploiement et date de lancement du dispositif	1ere vague. Octobre 2018
Equipe mobilisée pour le déploiement de Prescri'mouv	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP (chef de projet) en charge de coordonner le déploiement de Prescri'mouv sur le département (intervient également sur l'Aube) • 1 ETP (chargé de missions administratives) intervient pour la compilation des données Prescri'mouv et la gestion des appels sur les territoires couverts par le RSSBE • La réalisation des bilans et mise en place des parcours est réalisée par des effecteurs externes

Les principales interventions mises en œuvre en faveur du déploiement depuis 2018

- La mise en place d'échanges réguliers entre l'opérateur et la DT ARS (bilatérales) depuis 2019.
- L'intervention de la DT ARS sur le terrain comme soutien à l'intervention de l'opérateur : mise en réseau des acteurs, organisation de conférences sur le sport-santé, soutien financier à l'ouverture de créneaux sport-santé, etc.
- L'organisation par le RSSBE d'une **conférence sur le sport-santé** en partenariat avec la DDCCS (dont présentation du dispositif Prescri'mouv).
- L'organisation de **rencontres entre le RSSBE et les coordonnateurs des CLS** du territoire afin de dresser un état des lieux des besoins et de l'offre sur le territoire et présenter le dispositif Prescri'mouv.
- L'organisation de journées d'échanges entre professionnels par le RSSBE en lien avec la PTA.
- De nombreux **relais d'informations** sur le dispositif Prescri'mouv (plaquettes, outils Prescri'mouv) pour le porter à la connaissance des acteurs de terrain.
- Participation à la mise en place d'une « **conférence des financeurs** » pour le sport-santé dans le but d'harmoniser les appels à projets et de fait, les financements pouvant être octroyés aux associations labellisées Prescri'mouv. Cette conférence associe notamment le RSSBE, l'ARS, le Conseil départemental.

Les perspectives envisagées à ce stade

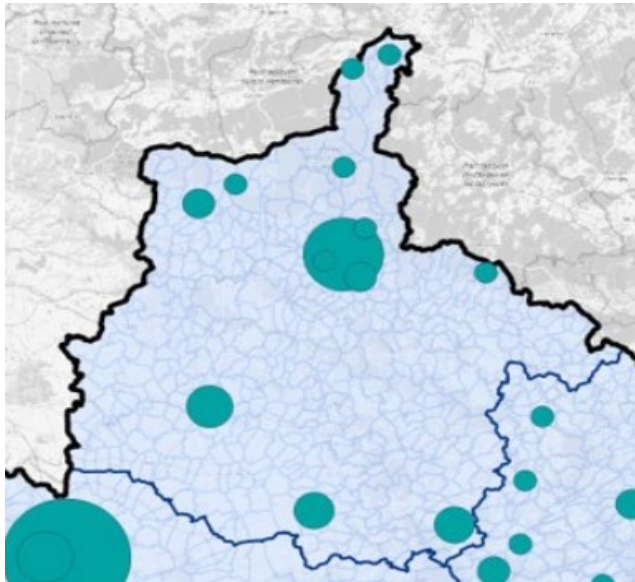
- Développer les **liens avec l'URPS masseurs-kinésithérapeutes** pour favoriser l'implication des professionnels dans le cadre du dispositif.
- L'organisation d'un **forum sur le sport-santé** à l'échelle du département (amélioration de la visibilité du sport-santé sur le territoire, mobiliser les professionnels pour relayer les informations, communiquer plus spécifiquement autour du dispositif Prescri'mouv...).

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans les Ardennes (08)

Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans les Ardennes

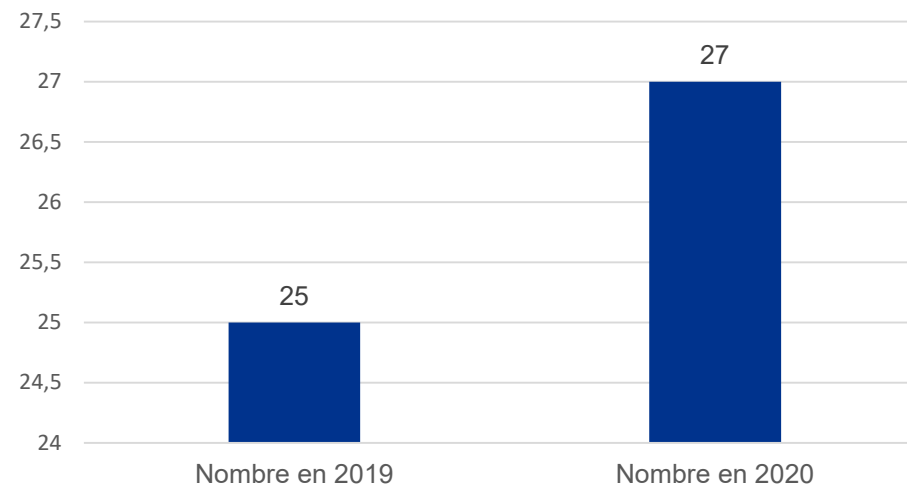
Bilan du déploiement dans le département depuis 2018 : offre de créneaux labellisés sur le territoire



Nombre de créneaux labellisés, septembre 2020

Source : Données opérateur

Evolution du nombre de créneaux labellisés Prescri'mouv entre 2019 et 2020



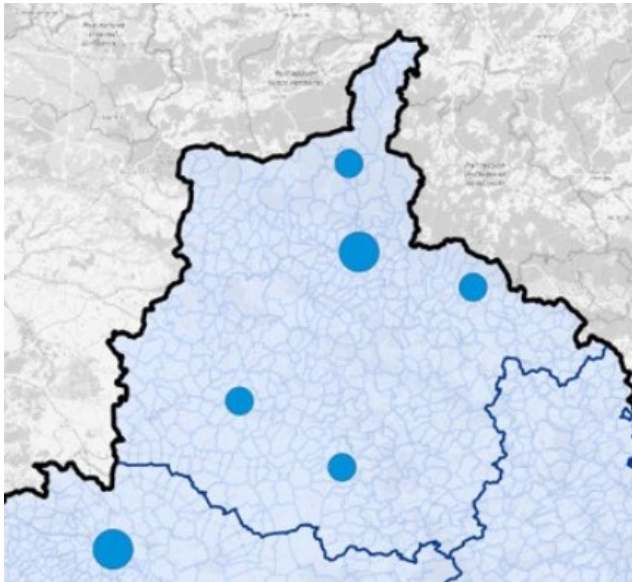
- Les créneaux labellisés Prescri'mouv au niveau du département des Ardennes (08), se concentrent sur un total de 13 communes.
- Ces créneaux sont proposés par 20 structures présentes sur le département (le nombre de structures est resté constant entre 2019 et 2020).
- Entre 2019 et 2020, le nombre total de créneaux labellisés sur le département a légèrement augmenté passant de 25 à 27.
- La répartition de l'offre en créneaux labellisés à l'échelle du département met en avant une couverture hétérogène du territoire.

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans les Ardennes (08)

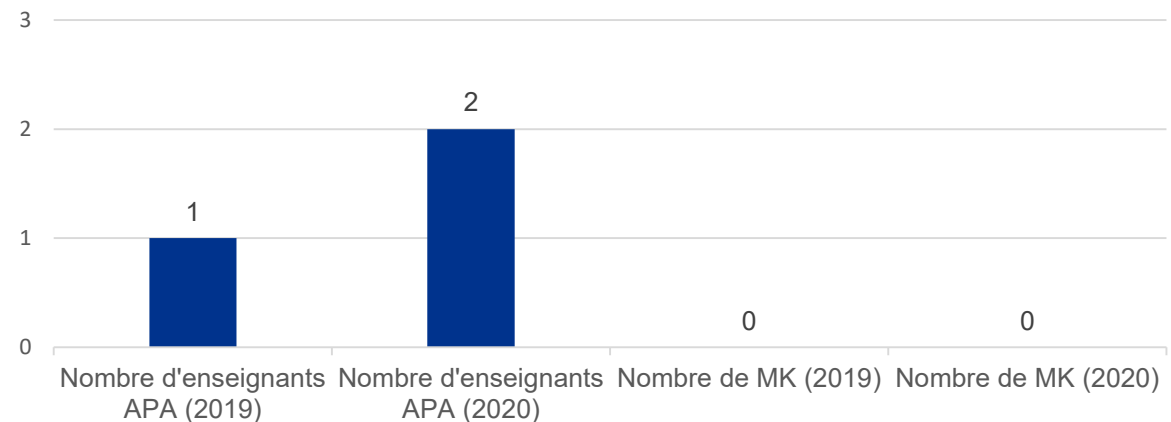
Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans les Ardennes

Bilan du déploiement dans le département depuis 2018 : enseignants APA et MK intervenant sur le territoire



Communes d'intervention des enseignants APA impliqués dans le dispositif, septembre 2020. Source : Données opérateur

Evolution du nombre d'enseignants APA et MK impliqués dans Prescri'mouv entre 2019 et 2020



- Le nombre d'enseignants APA est relativement faible. Son augmentation constatée entre 2019 et 2020 l'est également (seulement 1 enseignant APA supplémentaire). Ces enseignants APA interviennent sur 5 communes (aussi bien pour 2019 que 2020).
- Au même titre que les créneaux labellisés Prescri'mouv, l'analyse de la répartition des communes d'intervention des enseignants APA reste relativement hétérogène. Certaines zones (est et ouest) restent encore non couvertes.
- Aucun masseur-kinésithérapeute n'est impliqué dans le dispositif Prescri'mouv à ce jour.

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans les Ardennes (08)



En synthèse

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une antériorité du RSSBE sur la question du sport-santé. • De bonnes relations et de bons contacts entre la DT et l'opérateur (bilatérales régulières) • Une collaboration rapprochée avec la PTA du territoire qui intervient en lien avec l'opérateur pour la promotion de Prescri'mouv. • Existence d'un comité de pilotage départemental « Sport-Santé ». Mise en place d'une « conférence des financeurs du sport-santé » 	<ul style="list-style-type: none"> • Une communication auprès des acteurs complexe au moment du déploiement, le dispositif Prescri'mouv proposant des critères d'inclusion plus restrictifs que le précédent dispositif porté par le RSSBE en région Champagne-Ardenne (Pass Bien-être) • Des difficultés à mobiliser les médecins du territoire mais également les masseurs-kinésithérapeutes. • Des difficultés de recrutement d'enseignants APA (formation STAPS-APAS), pouvant s'expliquer par l'absence de faculté STAPS proposant la mention APAS dans le département. • Des enjeux de mobilité sur certains secteurs, notamment ruraux, pour les patients et/ou pour les effecteurs pour la réalisation des bilans. • Un manque de visibilité sur l'ensemble des financements potentiellement mobilisables en faveur du sport-santé, et dans le cadre de Prescri'mouv, d'où le travail engagé dans le cadre du COPIL départemental.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation de plusieurs acteurs pouvant apporter un soutien financiers aux clubs, ou aux patients : communes pour financer la formation des éducateurs sportifs dans le cadre de la démarche de labellisation, voire pour financer l'adhésion du patient au club; Conseil départemental en soutien des clubs sportifs; mutuelles / caisses de retraite pour financer le coût de l'activité physique pour les bénéficiaires... • Le RSSBE a obtenu le label Maison Sport Santé. • L'inscription du sport-santé et plus spécifiquement de Prescri'mouv dans les CLS du département. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rechute de la dynamique engagée en raison du départ en congé maternité de la chargée de mission RSSBE, non remplacée. • Une forme d'émiettement des financements et AAP, et une diversité d'acteurs et de dispositifs intervenants dans le champ du sport-santé, de manière peu coordonnée pour le moment. La mise en place de Prescri'mouv, dans un territoire où les dynamiques autour du sport-santé pré-existaient, a pu être perçue comme un dispositif concurrent, avec une faible plus-value pour les associations labellisées (Prescri'mouv n'apporte pas de financement complémentaire).

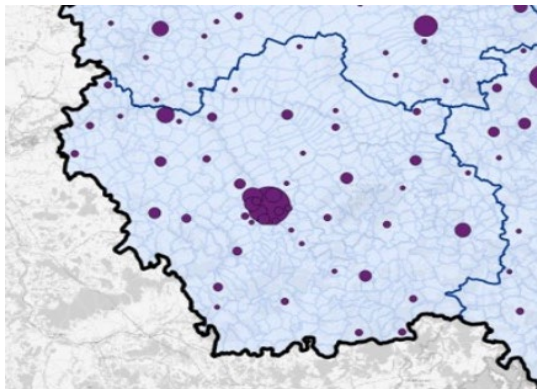
Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans l'Aube (10)

Les données clés du territoire

Source :
INSEE, RP 2017
CartiSanté 2019

- Nombre d'habitants : 310 020
- Evolution de la population : +3,1% entre 2007 et 2017
- Part de la population âgée de plus de 75 ans : 10% (31 126 habitants)
- Nombre de bénéficiaires en ALD : 64 345 (soit 20,8% de la population totale du département)

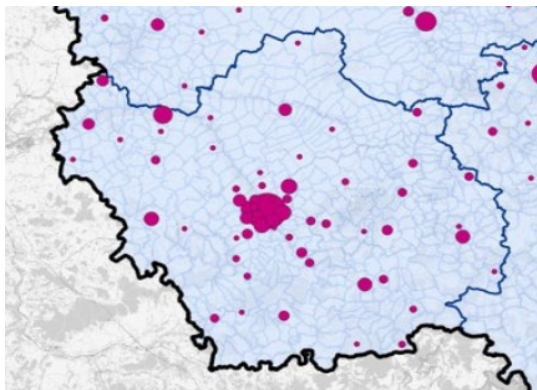


Médecins généralistes libéraux, 2019

Source :
INSEE, BPE

Un territoire structuré autour de la métropole de Troyes

- Troyes, ville principale, centre du département, désormais structurée en métropole (Troyes Champagne Métropole), couvre une grande partie du département, accueillant plus de 176 000 habitants soit plus de la moitié de la population de l'Aube. La métropole concentre l'offre de services et d'emploi, les déplacements et réseaux de transports sont structurés autour de ce pôle. Le reste du département se caractérise par un tissu plus rural.
- Une densité d'offre de soins de premier recours la plus faible de la région, avec seulement 6,6 médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2019, contre 8,8 au niveau national.



Masseurs kinésithérapeutes libéraux, 2019

Source :
INSEE, BPE

Dynamiques locales existantes

- La mise en place en 2018 d'un **COPIL « sport-santé »** départemental piloté par l'ancien préfet du département, réuni en 2018, et à 3 reprises en 2019 mais plus depuis. Ce COPIL mobilise le Conseil départemental, la MSA, la DDCSPP, la CAF, la CPAM, le CDOS, la chargée de mission RSSBE, les coordonnateurs des UTEP ainsi que l'ARS.
- Sous l'impulsion du préfet également, mise en place d'un **COTECH « sport-santé »** mobilisant la DDCSPP, le CDOS, le RSSBE et l'ARS. Le COTECH s'est réuni à 2 reprises en 2020. Dans le cadre du COTECH, des outils de suivi spécifiques ont été mis en place permettant un suivi partagé du déploiement de Prescri'mouv à l'échelle du département (Sharepoint commun; tableau de bord mensuel de suivi de la labellisation)
- Une **implication historique du RSSBE** sur le territoire en matière de sport-santé (Pass Bien-Être)
- Le RSSBE a obtenu le **label Maison Sport Santé** pour le département de même que l'association Akhilleus

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans l'Aube (10)

Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans l'Aube

Opérateur(s)	RSSBE – Réseau Sport Santé Bien Être
Vague / année de déploiement et date de lancement du dispositif	1ere vague. Octobre 2018
Equipe mobilisée pour le déploiement de Prescri'mouv	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP (chef de projet) en charge de coordonner le déploiement de Prescri'mouv sur le département (intervient également dans les Ardennes) • 1 ETP (chargé de missions administratives) intervient pour la compilation des données Prescri'mouv et la gestion des appels sur les territoires couverts par le RSSBE • La réalisation des bilans et mise en place des parcours est réalisée par des effecteurs externes dont UTEP de Troyes et GHAM de Romilly pour les BMS

Les principales interventions mises en œuvre en faveur du déploiement depuis 2018

- La poursuite de la participation aux **instances de pilotage « sport-santé » départementales** (pré-existantes à Prescri'mouv).
- L'effort au démarrage a surtout porté sur le **développement de créneaux labellisés**, avec la mobilisation des clubs / structures sportives intéressées et l'articulation avec le CROS pour proposer des sessions de formation plus en proximité.
- Plusieurs **actions de communication** ont été mises en place par le RSSBE avec l'appui de la DT ARS, essentiellement à l'intention des professionnels de santé :
 - communication dans les médias locaux ;
 - Réunions de présentation au sein des **MSP** du territoire;
 - organisation en octobre 2019 d'un **forum portes ouvertes**, à l'intention des médecins, des masseurs kinésithérapeutes et autres professions paramédicales: durant cette journée, des structures labellisées sont intervenues pour présenter les activités proposées. Cependant, peu de professionnels de santé se sont mobilisés dans ce cadre.

Les perspectives envisagées à ce stade

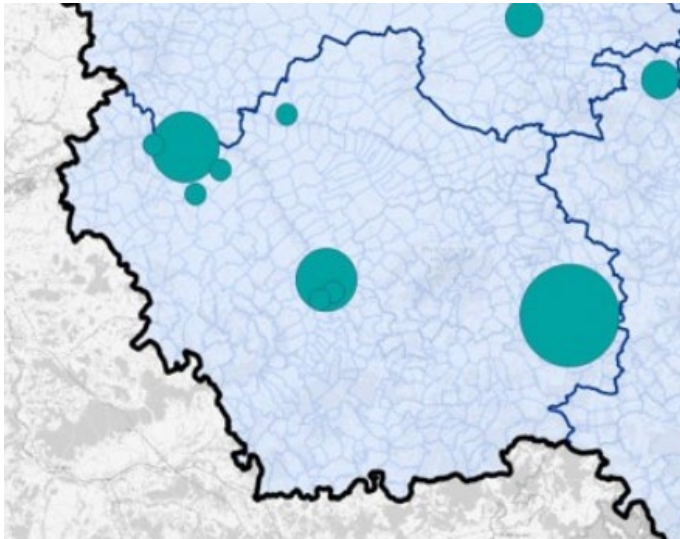
- Renforcer l'**accès aux formations** du CROS pour accélérer le processus de labellisation pour les structures intéressées.
- **Développer le réseau des effecteurs mobilisables** pour la réalisation des BMS et des P3 (enseignants APA + masseurs kinésithérapeutes) :
 - Développer les **liens avec l'URPS masseurs-kinésithérapeutes** pour favoriser l'implication des professionnels dans le cadre du dispositif.
 - À envisager : **développer d'autres lieux de réalisation des bilans médico-sportifs**: actuellement, seulement deux plates-formes sur le département pour la réalisation de Bilans médico-sportifs (UTEP de Troyes et GHAM de Romilly).

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans l'Aube (10)

Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans l'Aube

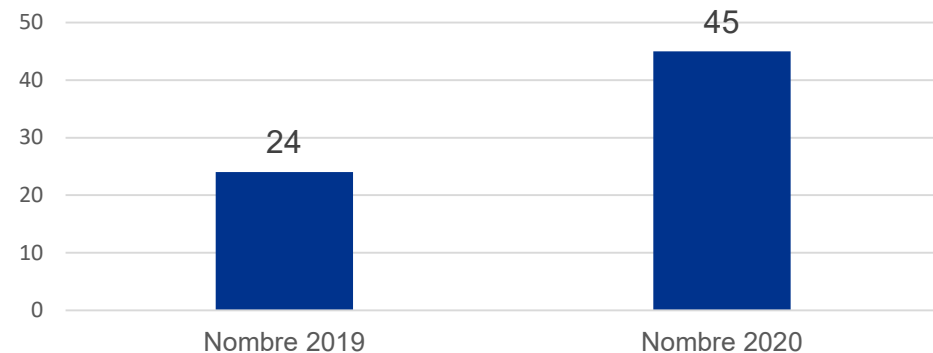
Bilan du déploiement dans le département depuis 2018 : offre de créneaux labellisés sur le territoire



Nombre de créneaux labellisés, septembre 2020

Source : Données opérateur

Evolution du nombre de créneaux labellisés Prescri'mouv entre 2019 et 2020



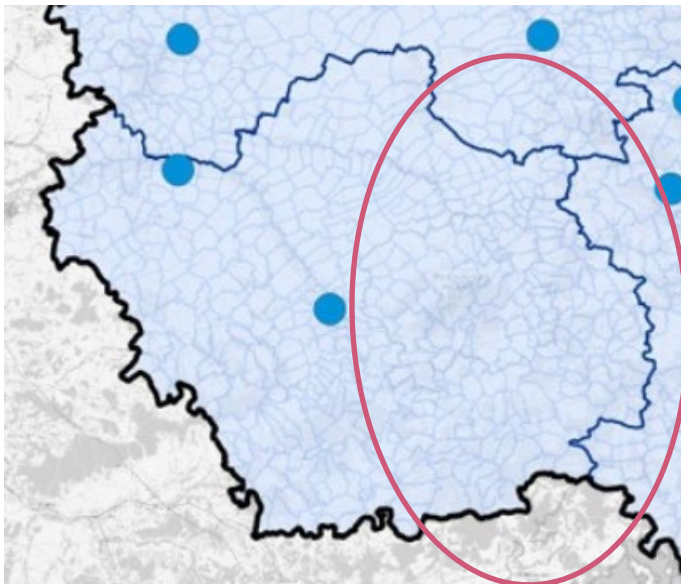
- Les créneaux labellisés Prescri'mouv au niveau du département de l'Aube (10), se concentrent uniquement sur 9 communes en 2020 (une commune de plus par rapport à 2019).
- L'évolution du nombre de créneaux labellisés sur le département a été rapide entre 2019 et 2020 (+88%). Ces créneaux sont proposés par 16 structures présentes sur le département (le nombre de structures a augmenté entre 2019 et 2020 passant de 14 à 16).
- En revanche, la répartition de l'offre de créneaux labellisés à l'échelle du département est très hétérogène. Aussi, on remarque une forte concentration des créneaux sur trois communes différentes : Troyes, Romilly-sur-Seine et Bar-sur-Aube. Cette répartition tend à créer une forte hétérogénéité sur le territoire avec des zones non couvertes telles que le sud ou le nord du département

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans l'Aube (10)

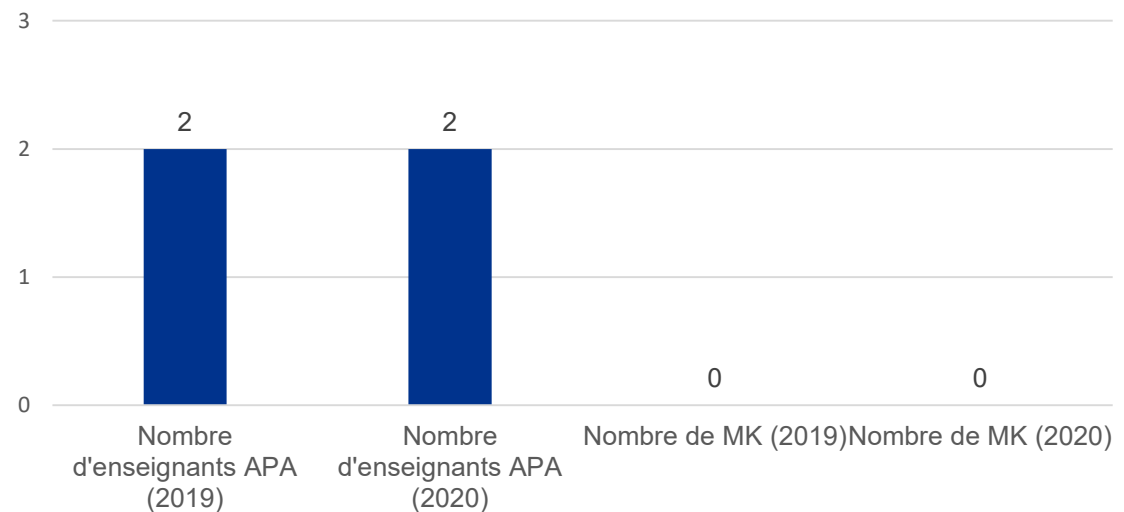
Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans l'Aube

Bilan du déploiement dans le département depuis 2018 : enseignants APA et MK intervenant sur le territoire



Communes d'intervention des enseignants APA impliqués dans le dispositif, septembre 2020. Source : Données opérateur

Evolution du nombre d'enseignants APA et MK impliqués dans Prescri'mouv entre 2019 et 2020



- Le nombre d'enseignants APA reste relativement faible. L'intervention des enseignants APA recensés à l'échelle du département se concentre sur 2 communes (aussi bien pour 2019 que 2020) : Troyes et Romilly-sur-Seine
- Aucun masseur-kinésithérapeute n'est impliqué dans le dispositif Prescri'mouv au niveau du département

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans l'Aube (10)



En synthèse

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une antériorité du RSSBE sur la question du sport-santé. • Une implication forte de différents acteurs institutionnels du territoire, au sein du COPIL « sport santé », et plus récemment au sein du COTECH « sport-santé ». • Une implication des partenaires institutionnels dans le processus de labellisation (visite sur site des structures candidates). • Existence d'un comité de pilotage et d'un comité technique départemental « Sport-Santé ». 	<ul style="list-style-type: none"> • Une communication auprès des acteurs complexe au moment du déploiement, le dispositif Prescri'mouv proposant des critères d'inclusion plus restrictifs que le précédent dispositif porté par le RSSBE en région Champagne-Ardenne (Pass Bien-être) • Des difficultés à mobiliser les médecins du territoire mais également les masseurs-kinésithérapeutes. • Des difficultés de recrutement d'enseignants APA : une absence de visibilité sur les ressources en APA sur le département pour parvenir à les mobiliser. Un travail à engager, évoqué en COTECH. • Un accès complexe aux formations du CROS pour les éducateurs sportifs candidats à la labellisation : peu de sessions organisées en proximité et une fréquence qui ne facilite pas une labellisation rapide. • Des enjeux de mobilité sur certains secteurs, notamment ruraux, pour les patients que ce soit pour la réalisation des bilans : seulement deux plateformes sur le département pour la réalisation de Bilans médico-sportifs (UTEP de Troyes et GHAM de Romilly), ou l'accès à des créneaux labellisés.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation de plusieurs acteurs pouvant apporter un soutien financiers aux clubs, ou aux patients : la DT ARS dispose d'une enveloppe financière permettant de soutenir le fonctionnement de créneaux labellisés (maximum 1000€ par an par créneau) sur les territoires couverts par un CLS; la CAF dans le cadre de la politique de la ville apporte un soutien financier aux bénéficiaires pour l'accès à l'offre dispensée • Le RSSBE a obtenu le label Maison Sport Santé. • Une intégration de Prescri'mouv dans les CLS signés sur le territoire (CLS de Romilly et CLS de Troyes Champagne Métropole) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rechute de la dynamique engagée en raison du départ en congé maternité de la chargée de mission RSSBE, non remplacée. • Une forme d'émiettement des financements et AAP, et une diversité d'acteurs et de dispositifs intervenants dans le champ du sport-santé, de manière peu coordonnée pour le moment. La mise en place de Prescri'mouv, dans un territoire où les dynamiques autour du sport-santé pré-existaient, a pu être perçue comme un dispositif concurrent, avec une faible plus-value pour les associations labellisée (Prescri'mouv n'apporte pas de financement complémentaire).

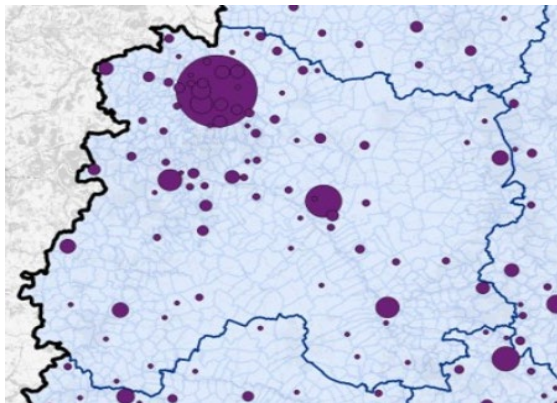
Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans la Marne (51)

Les données clés du territoire

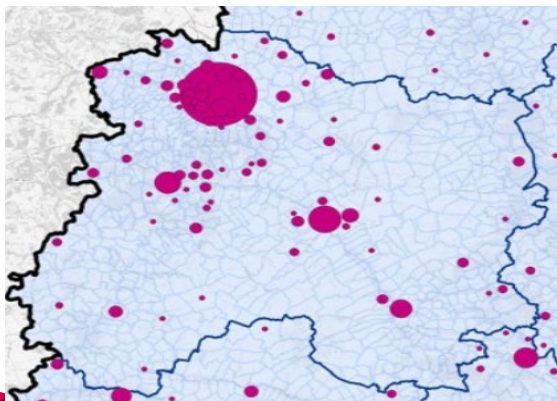
Source :
INSEE, RP 2017
CartiSanté 2019

- Nombre d'habitants : 568 895
- Evolution de la population : +0,4% entre 2007 et 2017
- Part de la population âgée de plus de 75 ans : 8,8% (49 843 habitants)
- Nombre de bénéficiaires en ALD : 121 748 (soit 21,4% de la population totale du département)



Médecins généralistes libéraux, 2019

Source :
INSEE, BPE



Masseurs kinésithérapeutes libéraux, 2019

Source :
INSEE, BPE

Une population en légère augmentation et concentrée sur Reims

- Un département qui tend à concentrer une grande partie de l'offre de soins dans le nord-ouest et notamment sur la commune de Reims.
- Une offre de soins de premier recours clairesmée, avec 8,2 médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2019.
- Si le territoire apparaît comme étant en grande majorité rural, sa population tend à augmenter (+0,4% entre 2007 et 2017).
- S'agissant de la population âgée de plus de 75 ans, elle représente 8,8% de la population départementale (soit une part légèrement inférieure au national).

Dynamiques locales existantes

- Une bonne dynamique locale impulsée par la DT ARS pour l'**intégration de Prescri'mouv et du Sport Santé dans le cadre de fiches-actions de plusieurs CLS** du département.
- Une implication importante du **Conseil Départemental** et également de la **Ville de Reims** autour du sport-santé : la Ville de Reims soutient le déploiement des créneaux sport-santé depuis 2011 par le déploiement d'un appel à projet dédié « Sportez votre Santé » en lien avec le RSSBE.
- Le RSSBE a obtenu le **label Maison Sport Santé** pour le département

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans la Marne (51)

Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans la Marne

Opérateur(s)	RSSBE – Réseau Sport Santé Bien Être
Vague / année de déploiement et date de lancement du dispositif	1ere vague. Octobre 2018
Equipe mobilisée pour le déploiement de Prescri'mouv	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP (chef de projet) en charge de coordonner le déploiement de Prescri'mouv sur le département (intervient également en Haute-Marne) • 1 ETP (chargé de missions administratives) intervient pour la compilation des données Prescri'mouv et la gestion des appels pour les 4 départements du RSSBE • La réalisation des bilans et mise en place des parcours est réalisée par des effecteurs externes

Les principales interventions mises en œuvre en faveur du déploiement depuis 2018

- Le soutien au déploiement de **créneaux labellisés sport-santé** notamment par la ville de Reims par la mise en place **d'un appel à projets**.
- Organisation d'une **journée nationale du Sport-Santé sur Reims en 2018** : séances de présentation de dispositifs rattachés au sport-santé et centrés sur la prescription d'activité physique, organisation de 6 ateliers de travail.
- La réalisation de **plaquettes de communication** pour informer de l'offre disponible sur le territoire.
- La mise en place d'une **communication à destination des médecins** par le RSSBE dont la diffusion des outils réalisés par l'ARS et l'organisation de journées d'échanges entre professionnels en lien avec la Plateforme Territorial d'Appui du territoire.

Les perspectives envisagées à ce stade

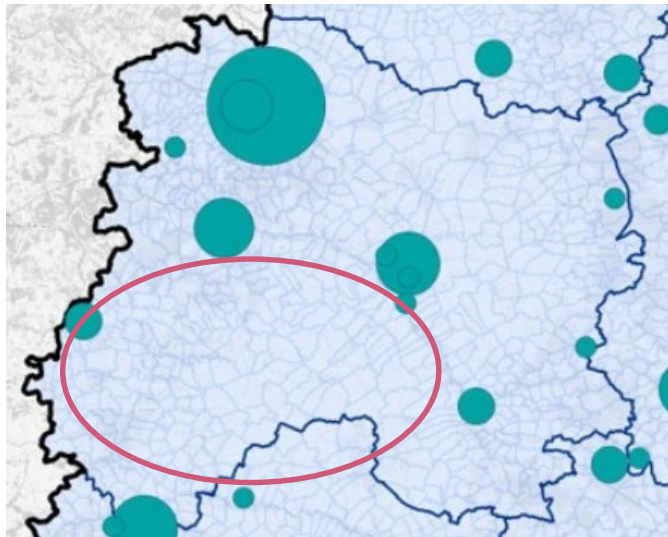
- Renforcer la **communication et sensibilisation auprès des médecins** du territoire autour du dispositif et de la prescription d'activité physique
- Poursuivre la **dynamique de déploiement des créneaux sport-santé** sur le territoire en veillant à assurer un maillage homogène du territoire (couvrir davantage l'est du département notamment).
- Développer les **liens avec l'URPS masseurs-kinésithérapeutes** pour favoriser l'implication des professionnels dans le cadre du dispositif.

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans la Marne (51)

Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans la Marne

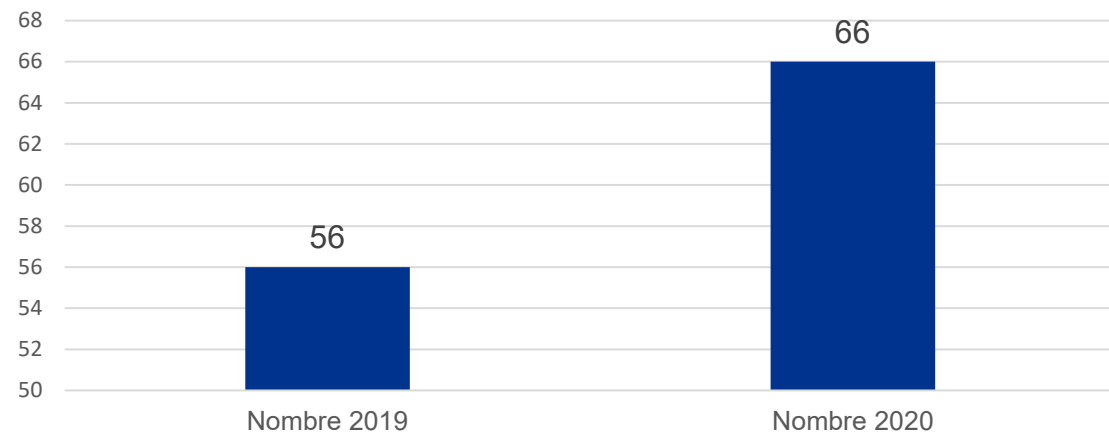
Bilan du déploiement dans le département depuis 2018 : offre de créneaux labellisés sur le territoire



Nombre de créneaux labellisés, septembre 2020

Source : Données opérateur

Evolution du nombre de créneaux labellisés Prescri'mouv entre 2019 et 2020



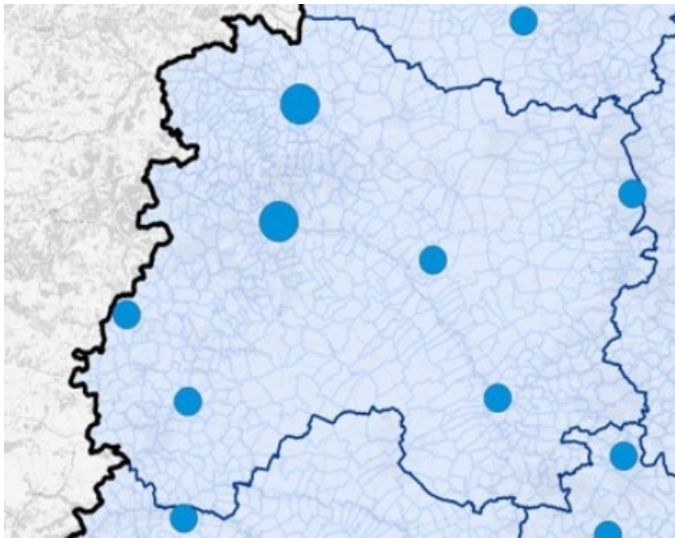
- Les créneaux labellisés Prescri'mouv au niveau du département de la Marne (51), se répartissent sur 12 communes. La répartition de l'offre de créneaux labellisés à l'échelle du département est relativement homogène. Toutefois on observe une concentration de créneaux sur certaines communes telles que : Reims, Châlons-en-Champagne ou encore Epernay. À l'inverse, certaines zones du territoire apparaissent comme non couvertes, c'est le cas du sud et nord-est du département.
- L'évolution du nombre de créneaux labellisés a progressé de +18% entre 2019 et 2020.
- Ces créneaux sont proposés par 30 structures présentes sur le département (le nombre de structures a augmenté entre 2019 et 2020 passant de 26 à 30).

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans la Marne (51)

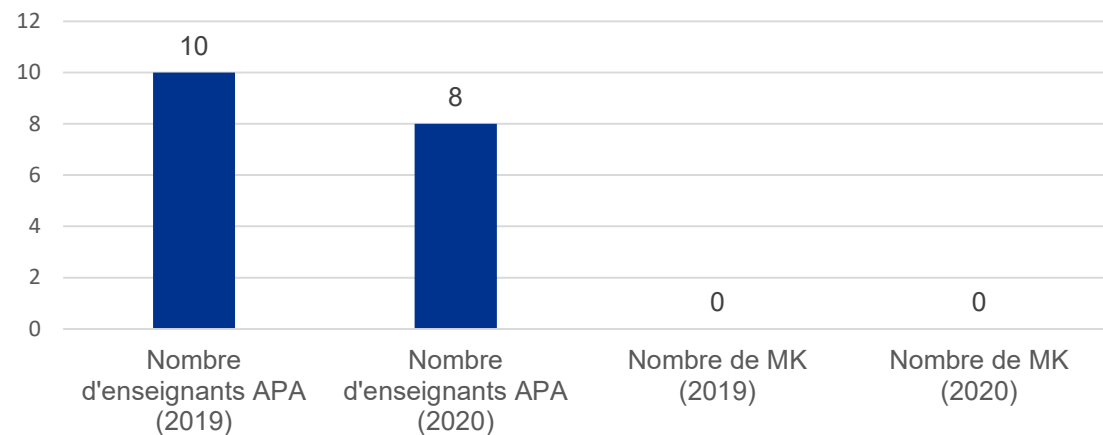
Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans la Marne

Bilan du déploiement dans le département depuis 2018 : enseignants APA et MK intervenant sur le territoire



Communes d'intervention des enseignants APA impliqués dans le dispositif, septembre 2020. Source : Données opérateur

Evolution du nombre d'enseignants APA et MK impliqués dans Prescri'mouv entre 2019 et 2020



- 8 enseignants APA sont impliqués dans Prescri'mouv à l'échelle du département de la Marne, plus la plupart auto-entrepreneurs, soit davantage que dans les autres territoires couverts par le RSSBE. En revanche, on constate une diminution entre 2019 et 2020.
- L'intervention des enseignants APA recensés à l'échelle du département se fait sur plusieurs communes. Cependant, le maillage reste fragile, laissant ainsi non couvertes certaines zones du départements.
- Aucun masseur-kinésithérapeute n'est impliqué dans le dispositif Prescri'mouv au niveau du département.

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans la Marne (51)



En synthèse

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une antériorité du RSSBE sur la question du sport-santé et un partenariat ancien avec le Conseil départemental et la Ville de Reims. • Une intervention du RSSBE en lien étroit avec les établissements de santé du territoire (partenariat avec l'UTEP d'Épernay, l'UTEP de Reims ou encore le CH de Sézanne pour la réalisation des bilans médico-sportifs). • Une collaboration rapprochée avec la PTA du territoire qui intervient en lien avec l'opérateur pour la promotion de Prescri'mouv • Existence d'un comité de pilotage départemental « Sport-Santé ». Mise en place d'une « conférence des financeurs du sport-santé » 	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre de soins clairsemée et qui tend à se concentrer en milieu urbain. • Une connaissance contrastée du dispositif de la part des médecins du territoire se répercutant sur leur niveau de mobilisation dans la prescription d'activité physique. • Une offre en créneaux de sport santé relativement homogène mais une tendance à la concentration de cette offre en grande majorité sur le Nord-Ouest du département (notamment sur la ville de Reims et ses alentours). • Aucun masseur-kinésithérapeute mobilisé dans le cadre du dispositif.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Le soutien du Conseil Départemental et de la Ville de Reims dans le déploiement de créneaux labellisés sport-santé (appel à projets « Sportez votre santé » + contribution importante au financement des créneaux sport-santé labellisés). Ces soutiens financiers permettent aux structures de proposer en moyenne des tarifs plus attractifs que dans d'autres territoires. • Le RSSBE a obtenu le label Maison Sport Santé. • Une intégration de Prescri'mouv dans les CLS signés sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • L'accessibilité géographique de l'offre pour les bénéficiaires : la tendance à la concentration de l'offre en zone urbaine peut entraîner l'apparition de zones blanches.

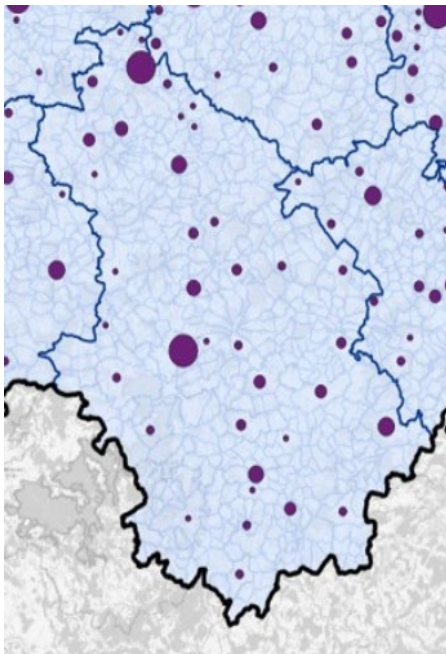
Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans la Haute-Marne (52)

Les données clés du territoire

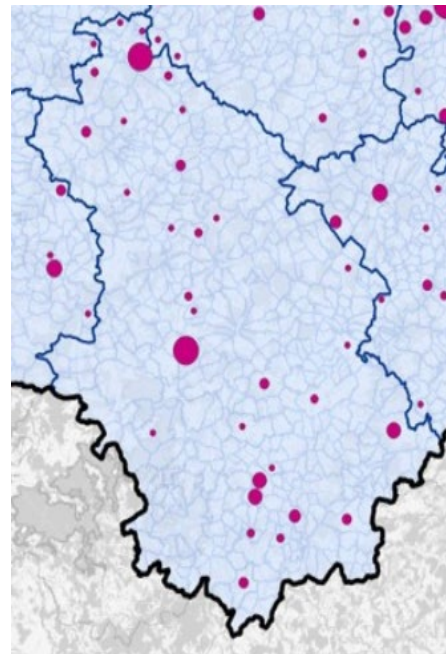
Source :
INSEE, RP 2017
CartiSanté 2019

- Nombre d'habitants : 175 640
- Evolution de la population : -6,3% entre 2007 et 2017
- Part de la population âgée de plus de 75 ans : 11,8% (20 654 habitants)
- Nombre de bénéficiaires en ALD : 39 356 (soit 22,4% de la population totale du département)



Médecins généralistes libéraux, 2019

Source : INSEE, BPE



Masseurs kinésithérapeutes libéraux, 2019

Source : INSEE, BPE

Un territoire rural marqué par une forte diminution de sa population

- Une offre de soins de premier recours très faible, avec 7,6 médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2019, contre 8,8 au niveau national.
- Un territoire marqué par une forte ruralité et un maillage très clairsemé en matière d'offre de soins avec de nombreuses zones blanches aussi bien dans le nord que dans le sud du département.
- Une dynamique de diminution de la population très importante constatée entre 2007 et 2017.

Dynamiques locales existantes

- Intervention du **Centre de Médecine et d'Evaluation Sportive (Chaumont)** pour le compte du RSSBE dans le déploiement de Prescri'mouv. RSSBE et CMES ont obtenu le label Maison Sport Santé
- Une bonne dynamique locale impulsée par la DT ARS pour l'intégration de Prescri'mouv et du Sport Santé dans le cadre de fiches-actions de plusieurs **CLS** du département.
- Une **implication importante du Conseil Départemental autour du sport-santé** : soutien auprès des comités, des clubs et plus largement de l'ensemble des sportifs du département (conventions de partenariat, soutien financier des emplois sportifs...).
- Un comité départemental « sport-santé »

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans la Haute-Marne (52)

Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans la Haute-Marne

Opérateur(s)	RSSBE – Réseau Sport Santé Bien Être
Vague / année de déploiement et date de lancement du dispositif	1ere vague. Octobre 2018
Equipe mobilisée pour le déploiement de Prescri'mouv	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP (chef de projet) en charge de coordonner le déploiement de Prescri'mouv sur le département (intervient également dans la Marne) • 1 ETP (chargé de missions administratives) intervient pour la compilation des données Prescri'mouv et la gestion des appels pour les 4 départements du RSSBE • La réalisation des bilans et mise en place des parcours est réalisée par le CMES.

Les principales interventions mises en œuvre en faveur du déploiement depuis 2018

- **Convention de partenariat signée entre le RSSBE et le Centre de Médecine et d'Evaluation Sportive (Chaumont).** Intervention du CMES pour le compte du RSSBE dans le déploiement de Prescri'mouv en Haute-Marne.
- **Intervention du RSSBE en soutien du CMES** pour l'organisation d'un COPIL départemental.
- Réalisation d'un **état des lieux** de l'offre à l'échelle du département par le RSSBE.
- La mise en place **d'échanges réguliers entre le RSSBE (relais de l'information du CMES) et la DT ARS** (bilatérales) depuis 2019.
- La diffusion des outils réalisés par l'ARS pour la **communication auprès des médecins.**
- **L'intervention du RSSBE pour assurer la communication autour du dispositif Prescri'mouv** au niveau local notamment auprès des structures sportives et enseignants APA du territoire.

Les perspectives envisagées à ce stade

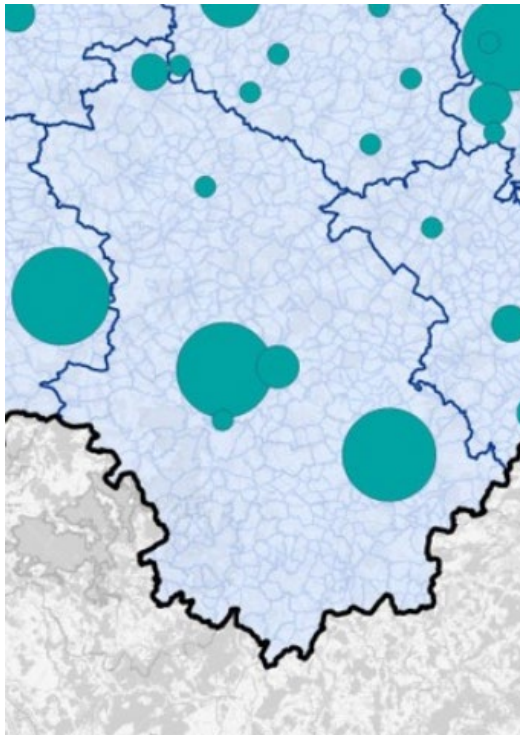
- Développer les **liens avec l'URPS masseurs-kinésithérapeutes** pour favoriser l'implication des professionnels dans le cadre du dispositif.
- **Soutenir le développement de créneaux labellisés sport-santé** pour améliorer le maillage territorial de l'offre d'APA.

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans la Haute-Marne (52)

Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans la Haute-Marne

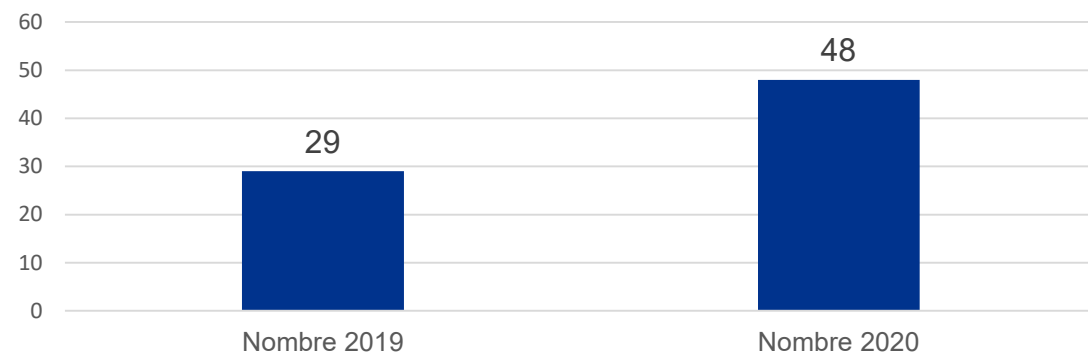
Bilan du déploiement dans le département depuis 2018 : offre de créneaux labellisés sur le territoire



Nombre de créneaux labellisés,
septembre 2020

Source : Données opérateur

Evolution du nombre de créneaux labellisés Prescri'mouv entre 2019 et 2020



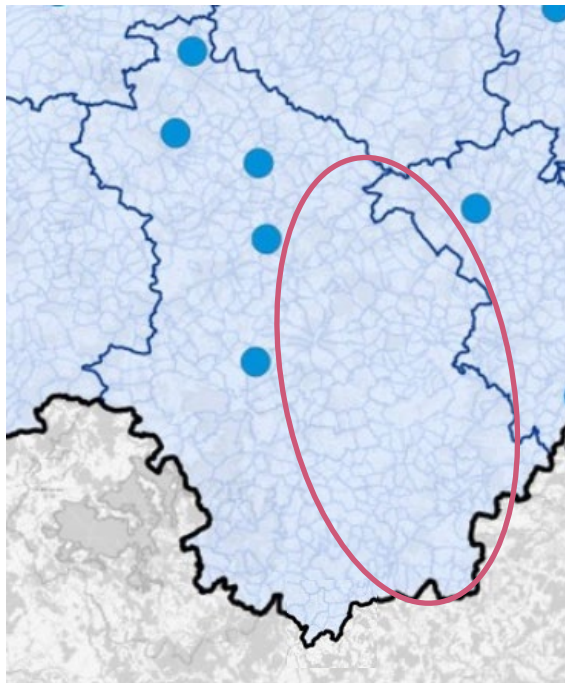
- Le nombre de créneaux labellisés sur le département a progressé rapidement entre 2019 et 2020 : on constate en effet une augmentation de +66%.
- Ces créneaux sont proposés par 10 structures présentes sur le département (le nombre de structures a augmenté entre 2019 et 2020 passant de 8 à 10).
- Les créneaux labellisés Prescri'mouv au niveau du département de la Haute-Marne, se concentrent sur 6 communes (une commune de plus par rapport à 2019), principalement Chaumont et Saulxures. L'offre présente sur nord du département est relativement faible et le sud du département reste non couvert.

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans la Haute-Marne (52)

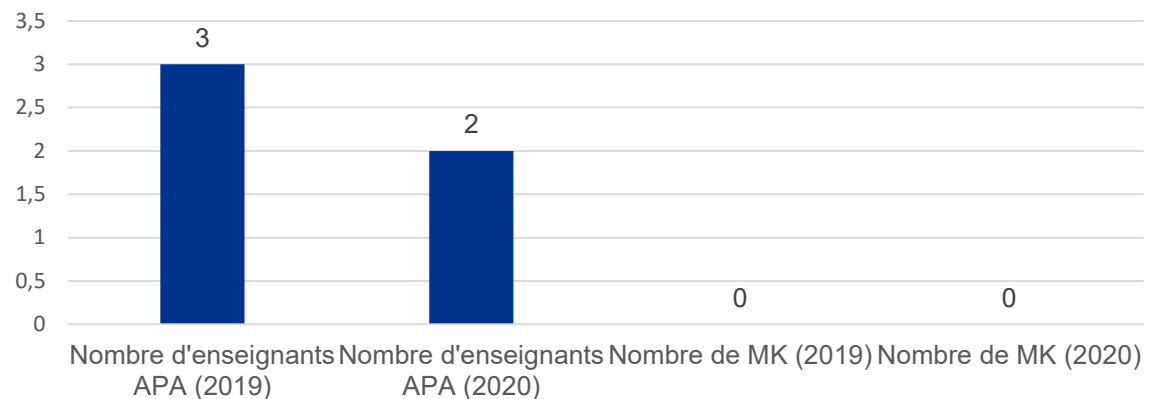
Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans la Haute-Marne

Bilan du déploiement dans le département depuis 2018 : enseignants APA et MK intervenant sur le territoire



Communes d'intervention des enseignants APA impliqués dans le dispositif, septembre 2020. Source : Données opérateur

Evolution du nombre d'enseignants APA et MK impliqués dans Prescri'mouv entre 2019 et 2020



- Seulement 2 enseignants APA interviennent à l'échelle du département, contre 3 en 2019. Ces enseignants APA sont tous deux salariés du CMES de Chaumont. Ils interviennent dans 5 communes (Chaumont, Froncles, Joinville, Saint-Dizier, Wassy).
- Au même titre que les créneaux labellisés Prescri'mouv, l'analyse de la répartition des communes d'intervention des enseignants APA reste hétérogène. Certaines zones restent encore non couvertes.
- Aucun masseur-kinésithérapeute n'est impliqué dans le dispositif Prescri'mouv au niveau du département.

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans la Haute-Marne (52)



En synthèse

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une antériorité du RSSBE sur la question du sport-santé. • La présence d'un relais au niveau local pour le déploiement du dispositif au profit du RSSBE : signature d'une convention de partenariat entre le CMES et le RSSBE pour le déploiement de l'offre sur le département de la Haute-Marne. • La mise en place d'un COPIL Départemental Sport-Santé. • La réalisation d'un état des lieux de l'offre et le recrutement d'une stagiaire pour le développement des créneaux labellisés sur le département : une augmentation du nombre de créneaux labellisés entre 2019 et 2020. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés à mobiliser les médecins du territoire. • Aucun masseur-kinésithérapeute mobilisé dans le cadre du dispositif. • Un faible nombre d'enseignants APA mobilisés – seulement 2 APA salariés du CMES. • Une répartition hétérogène de l'offre sur le territoire (nord et sud du département peu voire pas couvert).
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Le RSSBE et le CMES ont obtenu le label « Maison Sport Santé ». • L'inscription du sport-santé et plus spécifiquement de Prescri'mouv dans les CLS du département (ex. Pays de Langres, Pays de Chaumont) • L'investissement du Conseil Départemental dans le champ du sport-santé. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'accessibilité géographique de l'offre pour les bénéficiaires : la couverture actuelle du territoire met en lumière plusieurs zones du territoire non couvertes, notamment le sud du département.

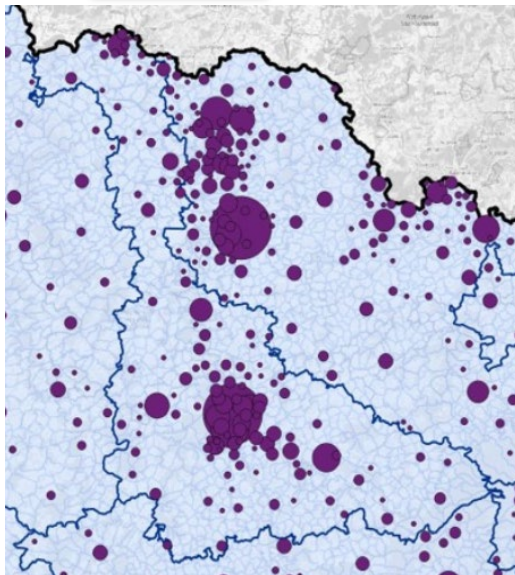
Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans la Meurthe-et-Moselle (54)

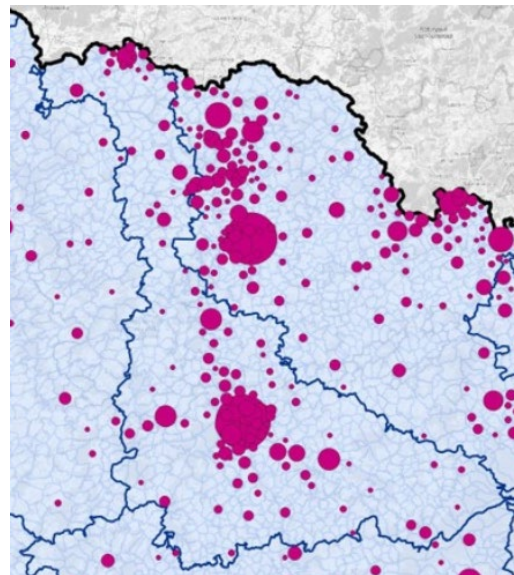
Les données clés du territoire

Source :
INSEE, RP 2017
CartiSanté 2019

- Nombre d'habitants : 733 481
- Evolution de la population : +0,9% entre 2007 et 2017
- Part de la population âgée de plus de 75 ans : 9,1% (66 808 habitants)
- Nombre de bénéficiaires en ALD : 184 495 (soit 25,2% de la population totale du département)



Médecins généralistes libéraux, 2019
Source : INSEE, BPE



Masseurs kinésithérapeutes libéraux, 2019
Source : INSEE, BPE

Un territoire bien doté en offre de soins mais une offre concentrée dans le sud du département

- Une offre de soins de premier recours relativement étoffée, avec 9,8 médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2019, soit un de plus que la moyenne nationale.
- En revanche, cette offre de soins se concentre majoritairement sur le sud du département (Nancy, Toul, Lunéville).
- Une population en augmentation et concentrée en grande majorité sur l'agglomération de Nancy.
- Une part importante de bénéficiaires en ALD (supérieure à plus de 3 points par rapport à la moyenne nationale)

Dynamiques locales existantes

- Mise en place d'un **COPIL départemental** (CDOS, DDCS, Université de Lorraine, CROS, ...)
- Territoire préalablement engagé dans le dispositif **SAPHYR** piloté par le CROS Lorraine.
- De **nombreux acteurs impliqués** de longue date dans le déploiement du sport-santé sur le territoire (notamment la Ligue contre le Cancer)
- Une mobilisation de la CAF, du Conseil Départemental et de la DDCS pour porter des actions à destination des publics en situation de précarité en lien avec le sport-santé.
- Le CHRU de Nancy participe activement au lien avec le CROS pour assurer le suivi des patients en sortie d'hospitalisation. Il a obtenu le label **Maison Sport Santé**, de même que l'Hôpital de Mont Saint-Martin.

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans la Meurthe-et-Moselle (54)

Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans la Meurthe-et-Moselle

Opérateur(s)	CROS Grand Est
Vague / année de déploiement et date de lancement du dispositif	2 ^{ème} vague Novembre-Décembre 2019. lancement officiel : Mars 2019
Equipe mobilisée pour le déploiement de Prescri'mouv	<ul style="list-style-type: none"> 1 ETP en charge du déploiement sur la Meuse (<0,5 ETP) et la Meurthe-et-Moselle (>0,5 ETP) 1 ETP de chargé de mission en charge du suivi des patients pour les 3 territoires couverts par le CROS (Meurthe-et-Moselle, Moselle, Meuse)

Les principales interventions mises en œuvre en faveur du déploiement depuis 2018

- **Mobilisation des clubs sportifs** : la communication a démarré auprès des clubs sportifs, le CROS disposant alors déjà d'un listing de contacts (rédaction d'une Newsletter diffusée à l'intention des clubs sportifs du territoire pour recenser leur intérêt pour la démarche).
- **Mobilisation des médecins** : une campagne de **communication à destination des médecins** (communication ARS) a également permis d'identifier les professionnels intéressés et de faire connaître le dispositif. **L'intégration d'un enseignant APA ou d'un kinésithérapeute au niveau de MSP** est également favorisée comme levier de mobilisation pour inscrire la démarche Prescri'mouv auprès des médecins et favoriser leur implication.
- **Mobilisation des enseignants APA et des kinésithérapeutes** : la mobilisation des enseignants APA s'est avérée plus complexe et a nécessité le plus de travail. Plusieurs actions de communication ont été organisées auprès des réseaux d'enseignants APA du territoire, des prises de contact individualisées avec certaines entreprises et auto-entrepreneurs pour les mobiliser dans le cadre du dispositif. La plupart des kinésithérapeutes engagés sont ceux qui proposaient déjà une forme d'activité physique adaptée.
- **Autres partenariats** : le CROS GE intervient régulièrement **auprès des hôpitaux du territoire** pour communiquer autour du dispositif Prescri'mouv. Une implication du CROS dans l'ensemble des **démarches CLS du territoire** (rencontre avec les partenaires pour communiquer sur la démarche auprès acteurs de terrain) : des actions très différentes et variées selon les CLS (allant de la simple communication, à l'appui au déploiement du dispositif).
- La mobilisation de plusieurs communes pour l'ouverture et la mise à disposition de plusieurs salles pour faciliter la mise en place de l'APA (notamment sur Nancy).

Les perspectives envisagées à ce stade

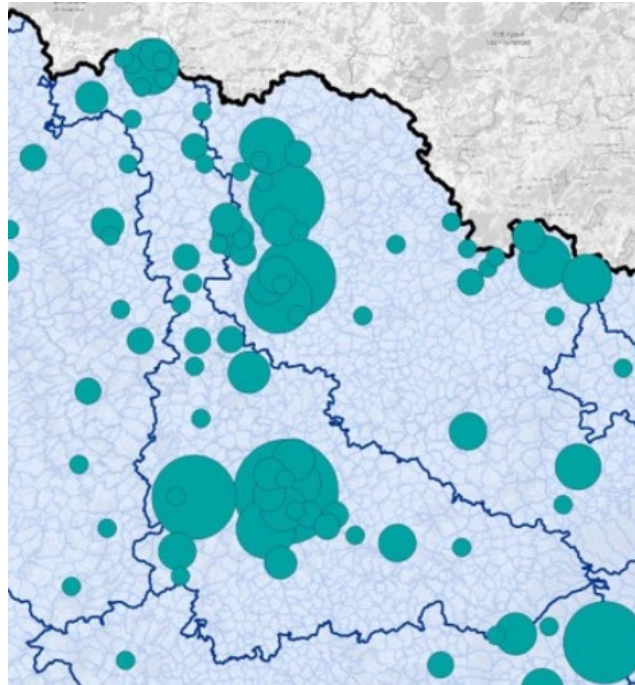
- Poursuivre les dynamiques engagées à l'échelle des collectivités notamment dans le cadre des CLS au profit du développement du Sport-Santé (et en particulier de Prescri'mouv)
- Soutenir l'intégration des médecins dans le cadre du dispositif en mobilisant les structures d'exercice coordonné du territoire (PTA, CPTS, MSP).
- Sur les territoires où une offre pouvait être proposée, le CROS a envoyé un courrier d'information ainsi que des modèles de prescription d'APA aux médecins généralistes.

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans la Meurthe-et-Moselle (54)

Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans la Meurthe-et-Moselle

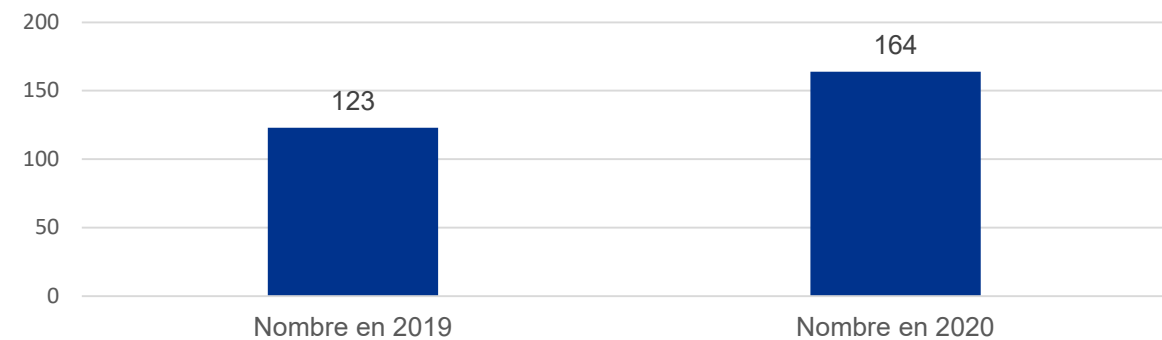
Bilan du déploiement dans le département depuis 2018 : offre de créneaux labellisés sur le territoire



Nombre de créneaux labellisés, septembre 2020

Source : Données opérateur

Evolution du nombre de créneaux labellisés Prescri'mouv entre 2019 et 2020



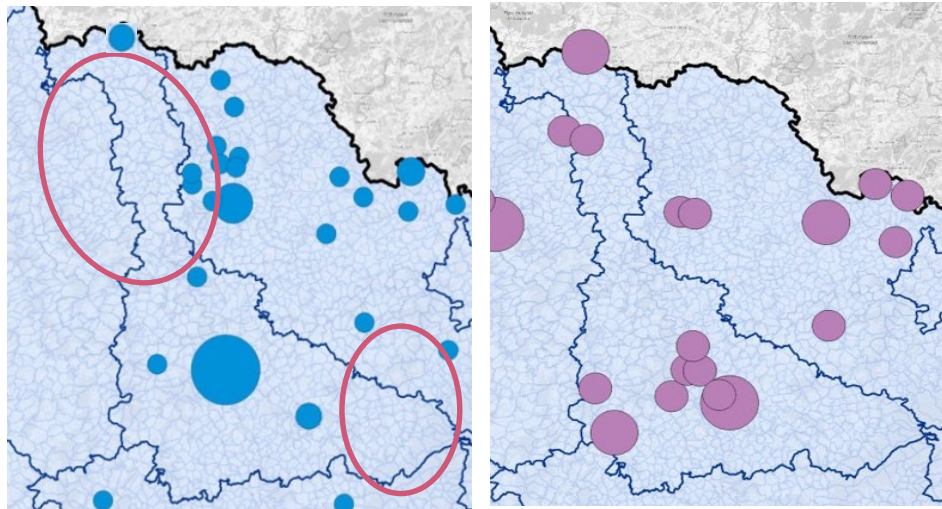
- Les créneaux labellisés Prescri'mouv au niveau du département de la Meurthe-et-Moselle, se répartissent sur 43 communes (soit 5 de plus par rapport à 2019), essentiellement sur Nancy et Toul. Une partie du sud du territoire reste encore moins couverte.
- Le nombre de créneaux a connu une forte évolution entre 2019 et 2020 (+33%).
- Ces créneaux sont proposés par 51 structures présentes sur le département.

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans la Meurthe-et-Moselle (54)

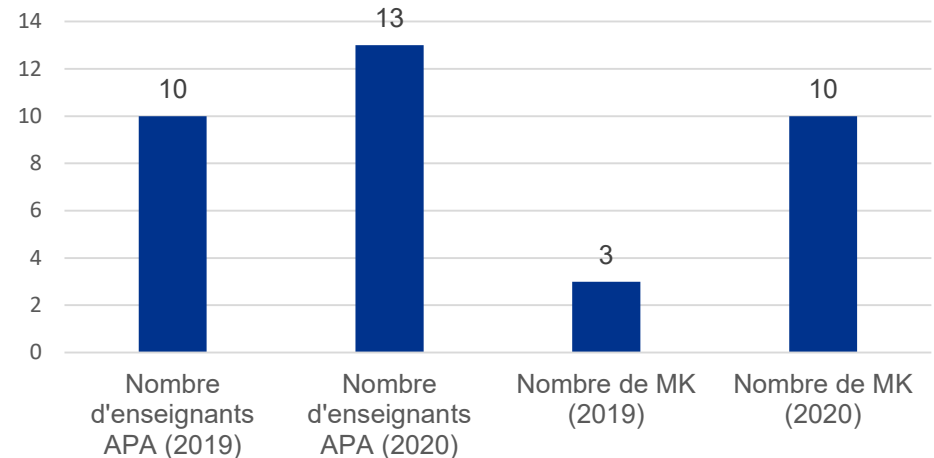
Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans la Meurthe-et-Moselle

Bilan du déploiement dans le département depuis 2018 : enseignants APA et MK intervenant sur le territoire



Communes d'intervention des enseignants APA (gauche) et MK impliqués dans le dispositif (droite), septembre 2020. Source : Données opérateur

Evolution du nombre d'enseignants APA et MK impliqués dans Prescri'mouv entre 2019 et 2020



- Le nombre d'enseignants APA intervenant à l'échelle du département s'élève à 13. La Meurthe-et-Moselle est le département où l'on compte le plus d'enseignants APA impliqués dans le dispositif. Le nombre d'enseignants APA impliqués sur le territoire a progressé entre 2019 et 2020. La quasi-totalité d'entre eux exercent sur la commune de Nancy.
- Concernant la mobilisation des massés-kinésithérapeutes impliqués dans le cadre du dispositif, le département de la Meurthe-et-Moselle est celui qui en compte le plus. Le nombre de massés-kinésithérapeutes impliqués sur le territoire a été multiplié par 3 entre 2019 et 2020.
- La répartition entre les enseignants APA et les massés-kinésithérapeutes impliqués permet d'assurer une relative couverture territoriale relativement resserrée.

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans la Meurthe-et-Moselle (54)



En synthèse

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une présence ancienne du CROS sur le territoire et sur la thématique du « sport-santé », au travers du programme SAPHYR : une mise en relation avec les clubs sportifs facilitée • Une bonne dynamique à l'échelle du département, rapidement mise en place du fait d'une forte implication de plusieurs partenaires • L'installation d'un COPIL pour soutenir le déploiement du sport-santé à l'échelle du département • Des liens réguliers (échanges téléphoniques et remontée d'informations) entre la DT ARS et l'opérateur en charge du déploiement de Prescri'mouv (CROS GE) • Un territoire plutôt urbain et disposant d'un maillage relativement bon en offre d'APA. • Une mobilisation des masseurs-kinésithérapeutes en augmentation. 	<ul style="list-style-type: none"> • La mobilisation partielle des professionnels de santé (quelques médecins engagés dans le cadre du dispositif mais restent minoritaires) • La mobilisation des clubs sportifs est également contrastée : la mise en place de Prescri'mouv marque la disparition du dispositif SAPHYR, qui mobilisait des éducateurs sportifs qui ne peuvent désormais plus intervenir pour du parcours 3. Une démobilitation observée de certains clubs sportifs.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Un engagement croissant des collectivités en faveur du développement du sport santé (ex., communication dans la presse locale, soutien à la formation des éducateurs sportifs du territoire pour l'ouverture de créneaux labellisés). • L'inscription de Prescri'mouv dans les Contrats Locaux de Santé du territoire : Grand Nancy, Lunéville, Toul (financement de postes de médiateurs sport santé). • Le territoire bénéficie de la présence de l'Université de Lorraine pour la formation de nouveaux enseignants APA (licence STAPS-APAS) • La mobilisation d'une MSP dans le cadre du dispositif (travaux à poursuivre) et la présence de deux CPTS sur le territoire, leviers de mobilisation pour l'implication des médecins. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le risque d'une « concurrence » entre masseurs-kinésithérapeutes et enseignants APA du fait de l'augmentation importante du nombre de masseurs-kinésithérapeutes investis dans Prescri'mouv. • Le coût financier engendré par l'implication des professionnels de l'APA dans le dispositif : certains professionnels APA intervenants notamment en tant qu'auto-entrepreneur peuvent se retrouver en difficulté du fait de la valorisation financières des bilans et du faible nombre de bénéficiaires qu'ils prennent en charge. • L'accessibilité de l'offre pour les bénéficiaires : une difficulté à se mobiliser en lien avec le coût financier de l'activité, mais également les horaires proposés et la distance des lieux où sont proposés les créneaux.

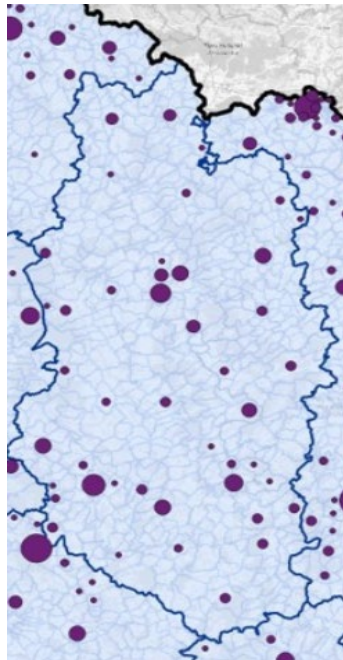
Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans la Meuse (55)

Les données clés du territoire

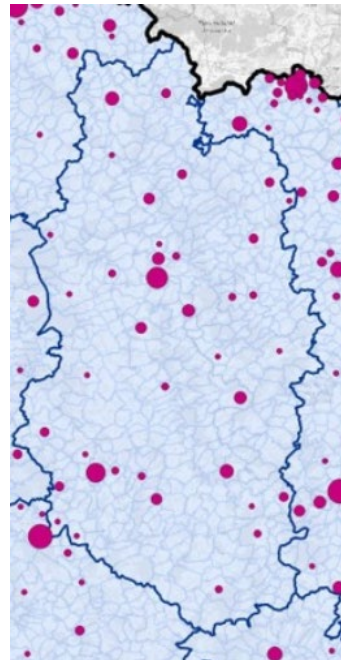
Source :
INSEE, RP 2017
CartiSanté 2019

- Nombre d'habitants : 187 187
- Evolution de la population : -3,5% entre 2007 et 2017
- Part de la population âgée de plus de 75 ans : 10,4% (19 559 habitants)
- Nombre de bénéficiaires en ALD : 39 331 (soit 21,0% de la population totale du département)



Médecins généralistes libéraux, 2019

Source : INSEE, BPE



Masseurs kinésithérapeutes libéraux, 2019

Source : INSEE, BPE

Un territoire rural marqué par une diminution de sa population

- Une offre de soins de premier recours faible, avec 7,6 médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2019.
- Un territoire marqué par une forte ruralité et un maillage très clairsemé en matière d'offre de soins avec de nombreuses zones blanches aussi bien dans le nord que dans le sud du département.
- Une diminution relativement importante de la population entre 2007 et 2017
- Une part des 75 ans et plus relativement importante (+1 point par rapport au niveau national): les plus de 60 ans représentent près de 29% de la population du département (contre 25,5% au niveau national)
- Une proportion de bénéficiaires en ALD similaire à celle observé au niveau national.

Dynamiques locales existantes

- Territoire préalablement engagé dans le dispositif **SAPHYR** piloté par le CROS Lorraine.
- Plusieurs associations et structures s'illustrent comme acteurs moteurs sur le territoire en matière de sport-santé (Ligue contre le Cancer, Fédération Française de l'EPGV, Cœur et Santé...)
- Une initiative de labellisation Maison Sport Santé (projet sur Bar-le-Duc)
- La mobilisation de l'association Siel Bleu pour le développement de plusieurs créneaux sport-santé sur le territoire.

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans la Meuse (55)

Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans la Meuse

Opérateur(s)	CROS Grand Est
Vague / année de déploiement et date de lancement du dispositif	2 ^{ème} vague Novembre-Décembre 2019. lancement officiel : Mars 2019
Equipe mobilisée pour le déploiement de Prescri'mouv	<ul style="list-style-type: none"> 1 ETP en charge du déploiement sur la Meuse (<0,5 ETP) et la Meurthe-et-Moselle (>0,5 ETP) 1 ETP chargé de mission en charge du suivi des patients pour les 3 territoires couverts par le CROS (Meurthe-et-Moselle, Moselle, Meuse)

Les principales interventions mises en œuvre en faveur du déploiement depuis 2018

- **Mobilisation des médecins :**
 - Une **prise de contact directe de la part de plusieurs médecins du territoire auprès du CROS** pour avoir davantage d'informations sur le dispositif.
 - Une **démarche de communication ciblée à l'attention des médecins généralistes** du territoire à été menée par le CROS. Ont été organisées dans ce cadre :
 - Une rencontre entre le CROS et la DT 55 afin d'engager une réflexion autour de la stratégie de mobilisation des médecins du département
 - Une rencontre entre le CROS et le Conseil Départemental de l'ordre des médecins.
 - Une rencontre publique à l'attention des médecins du territoire pour les informer sur le dispositif Prescri'mouv et leur rôle en tant que prescripteur.
- L'organisation de **plusieurs rencontres avec le CROS, à l'initiative de professionnels de terrain** (masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, enseignants APA) en vue du développement de l'offre en APA et plus généralement du dispositif Prescri'mouv sur le territoire.
- **Mobilisation des APA et des kinésithérapeutes** : le développement timide de l'offre en APA et MK sur le territoire mais de nombreux partenariats développés (réseau ADOR, ...).
- L'organisation de bilatérales avec la DT 55 et le CROS mais uniquement à partir de la fin d'année 2020 (régularité des échanges fortement impactée en 2020 par la crise sanitaire).

Les perspectives envisagées à ce stade

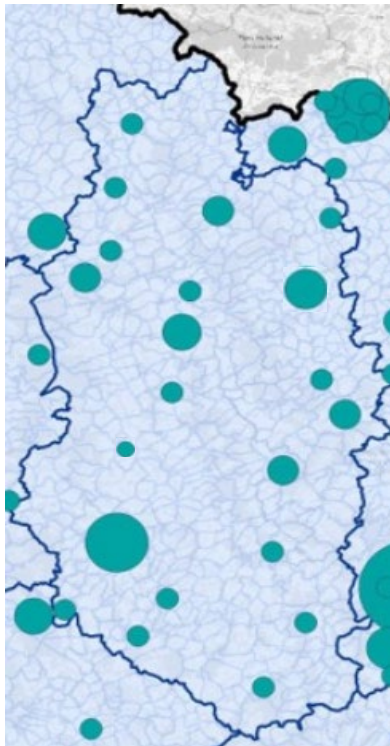
- **Soutenir la mobilisation des structures et associations investies dans le sport santé** afin de diversifier l'offre existante en matière de créneaux sport-santé.
- Favoriser la **mobilisation des communes et intercommunalités** pour l'inscription du sport-santé dans le cadre des politiques locales de santé (CLS notamment).
- Mobiliser les **Maisons de santé pluridisciplinaires** pour accompagner le déploiement de Prescri'mouv

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans la Meuse (55)

Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans la Meuse

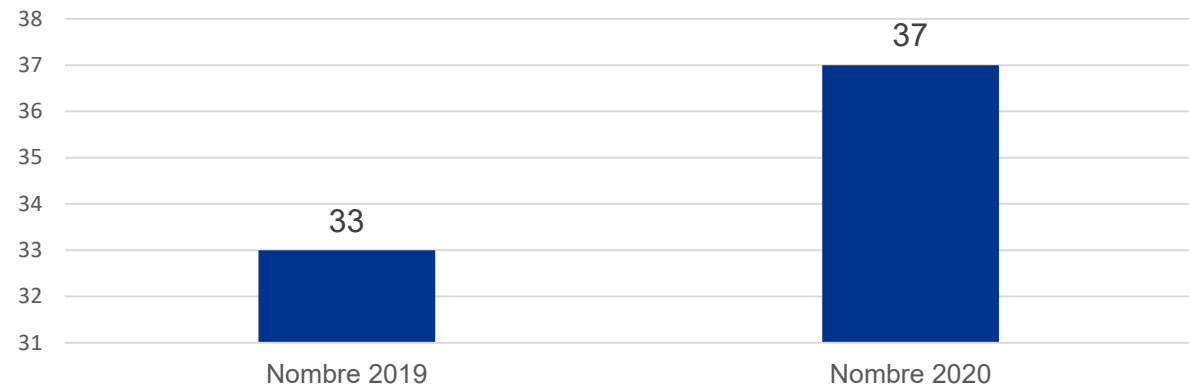
Bilan du déploiement dans le département depuis 2018 : offre de créneaux labellisés sur le territoire



Nombre de créneaux labellisés, septembre 2020

Source : Données opérateur

Evolution du nombre de créneaux labellisés Prescri'mouv entre 2019 et 2020



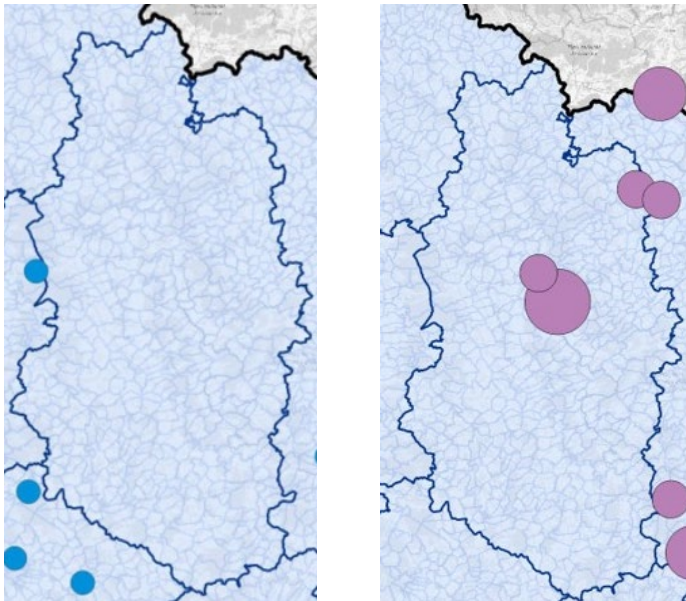
- Les créneaux labellisés Prescri'mouv au niveau du département de la Meuse (55), sont répartis sur 21 communes (même constat pour 2019).
- L'évolution du nombre de créneaux labellisés sur le département est relativement faible (+ 4 nouveaux créneaux).
- La répartition de l'offre de créneaux labellisés malgré son faible nombre, est globalement assez homogène à l'échelle du territoire.
- Ces créneaux sont proposés par 23 structures présentes sur le département (+16 nouvelles structures par rapport à 2019).

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans la Meuse (55)

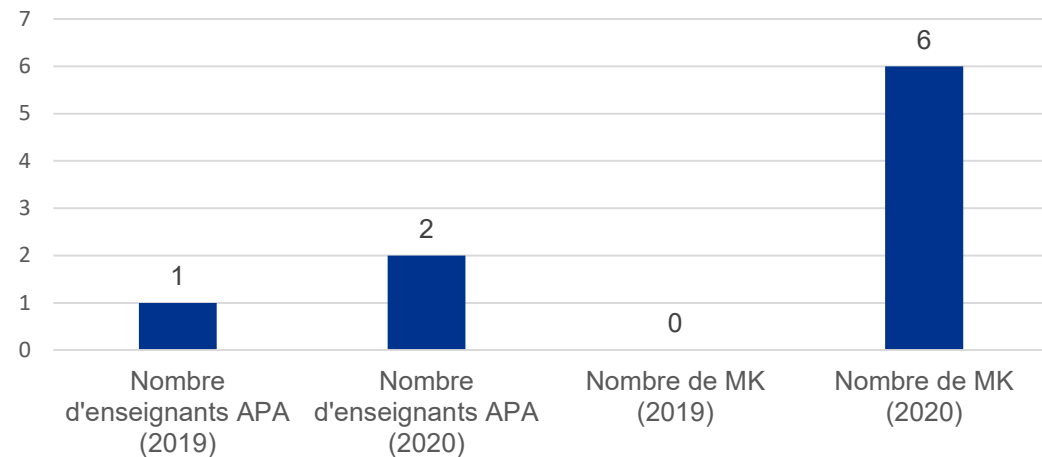
Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans la Meuse

Bilan du déploiement dans le département depuis 2018 : enseignants APA et MK intervenant sur le territoire



Communes d'intervention des enseignants APA (gauche) et MK impliqués dans le dispositif (droite), septembre 2020. Source : Données opérateur

Evolution du nombre d'enseignants APA et MK impliqués dans Prescri'mouv entre 2019 et 2020



- En ce qui concerne les enseignants APA impliqués dans le cadre de Prescri'mouv, le département de la Meuse en compte désormais 2 (double par rapport à 2019).
- À l'inverse, la mobilisation des masseurs-kinésithérapeutes dans le cadre du dispositif est plus marquée. Si en 2019 aucun n'intervenait, en 2020 on en comptait désormais 6.

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans la Meuse (55)



En synthèse

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une présence ancienne du CROS sur le territoire et sur la thématique du « sport-santé », au travers du programme SAPHYR : une mise en relation avec les clubs sportifs facilitée • Une augmentation du nombre de masseurs-kinésithérapeutes impliqués dans le dispositif constatée en 2020. • Un travail important du CROS visant la mise en place de partenariats avec les programmes d'ETP mis en œuvre sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le département de la Meuse est un territoire à dominante rurale marqué par une démographie médicale très faible et une offre de soins répartie inégalement sur le territoire. • Aucun enseignant APA du département n'est impliqué dans le dispositif Prescri'mouv. • Des masseurs-kinésithérapeutes à l'activité déjà très soutenue et peu mobilisables. • Des difficultés à trouver des salles adaptées pour l'organisation de séances. • Un nombre d'inclusions de patients très faible. • À ce jour le département compte un très faible nombre de structures proposant des créneaux labellisés, dont une (Siel Bleu) proposant la quasi-totalité des créneaux labellisés sport santé du territoire (27/36). L'état des lieux de l'offre actuelle soulève un enjeu de diversification pour assurer un maillage cohérent de l'offre sur le territoire. • La mise en place de Prescri'mouv marque la disparition du dispositif SAPHYR, qui mobilisait des éducateurs sportifs qui ne peuvent désormais plus intervenir pour du parcours 3. Une démobilitation observée de certains clubs sportifs.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • La présence de plusieurs associations et structures mobilisées sur le territoire pour le développement du sport-santé. • Malgré la faible démographie médicale, le département apparaît comme bien doté en structures d'exercice collectif (centres de santé et Maisons de Santé Pluridisciplinaire). Un investissement de certaines MSP sur le territoire dans le cadre du dispositif : ex. MSP près de Verdun. • Un intérêt de quelques communes en faveur du développement de Maisons Sport Santé sur le territoire (ex: Verdun). • En dépit du contexte territorial, la Meuse apparaît comme un département disposant de plusieurs acteurs moteurs dans le champ du sport santé d'une part et de plusieurs espaces de coordination entre professionnels (ex : CPTS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une part relativement élevée de médecins âgés de plus de 60 ans sur le territoire (31,5%) : des départs à la retraite à anticiper et un effort de communication à renouveler pour sensibiliser les nouveaux professionnels au dispositif. • Des communes et intercommunalités encore peu mobilisées autour de la question du sport-santé qui n'est pas identifiée comme une priorité à l'échelle locale (faible inscription voire non inscription du sport-santé/Prescri'mouv dans le cadre des CLS).

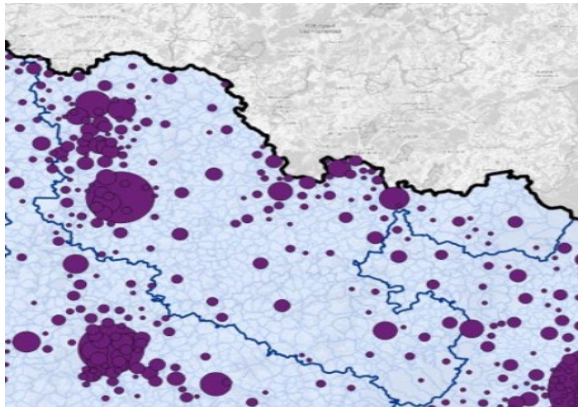
Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv en Moselle (57)

Les données clés du territoire

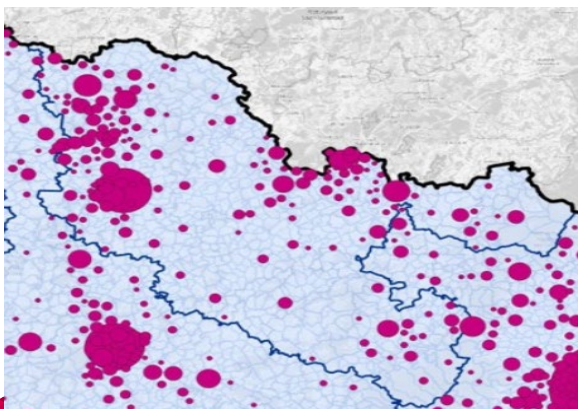
Source :
INSEE, RP 2017
CartiSanté 2019

- Nombre d'habitants : 1 043 522
- Evolution de la population : +0,4% entre 2007 et 2017
- Part de la population âgée de plus de 75 ans : 9,2% (95 821 habitants)
- Nombre de bénéficiaires en ALD : 239 985 (soit 23,0% de la population totale du département)



Médecins généralistes libéraux, 2019

Source : INSEE, BPE



Masseurs kinésithérapeutes libéraux, 2019

Source : INSEE, BPE

Un territoire contrasté avec un tissu urbain relativement important

- Une population départementale en augmentation sur les 10 dernières années.
- Un département avec une densité de 168 habitants au km² contre 96,6 au niveau régional.
- Une offre de soins de premier recours peu dense, avec 7,9 médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2019, et concentrée sur le sillon Mosellan : Metz/Thionville.
- Une part de la population en ALD plus élevée qu'au niveau national (23% contre 21%)

Dynamiques locales existantes

- **Une diversité d'interventions et de dispositifs en faveur de l'APA, en parallèle de Prescri'mouv et non coordonnés** : la mise en place du dispositif Moselle Mouv' soutenu par le Conseil départemental, comparable à Prescri'mouv, la mise en place de séances d'APA pour les personnes atteintes de cancer par la Ligue contre le Cancer.
- Des **réseaux de santé** historiques présents en Moselle intervenant autour de la prévention des maladies cardiaque (RESAMEST)
- Territoire préalablement engagé dans le dispositif **SAPHYR** piloté par le CROS Lorraine.
- Un développement de l'offre d'activité physique adaptée en milieu hospitalier faisant intervenir des APA et des kinésithérapeutes
- Le département de la Moselle, de même que l'Hôpital Saint-Avold ont obtenu le label Maison Sport Santé.

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv en Moselle (57)

Données clefs du déploiement de Prescri'mouv en Moselle

Opérateur(s)	CROS Grand Est
Vague / année de déploiement et date de lancement du dispositif	2 ^{ème} vague Novembre-Décembre 2019. lancement officiel : Mars 2019
Equipe mobilisée pour le déploiement de Prescri'mouv	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP en charge du déploiement sur la Moselle • 1 ETP de chargé de mission en charge du suivi des patients pour les 3 territoires couverts par le CROS (Meurthe-et-Moselle, Moselle, Meuse)

Les principales interventions mises en œuvre en faveur du déploiement depuis 2018

- **Mobilisation des clubs sportifs** : la communication a démarré auprès des clubs sportifs, le CROS disposant alors déjà d'un listing de contacts (rédaction d'une Newsletter diffusée à l'intention des clubs sportifs du territoire pour recenser leur intérêt pour la démarche).
- **Mobilisation des médecins** : en complément du kit de communication diffusé au niveau régional, une campagne de communication par les délégués de l'assurance maladie auprès des médecins pour promouvoir le dispositif a été menée. Par ailleurs, la DT ARS informe les professionnels de santé accompagnés dans leurs projets de santé (notamment pour la mise en place de MSP) sur le dispositif et oriente les professionnels intéressés vers le CROS.
- **Mobilisation des enseignants APA et des kinésithérapeutes** : la mobilisation des enseignants APA et des kinésithérapeutes est essentiellement passée par l'organisation de RDV et de rencontres ciblées, animées par le chef de projet en charge du déploiement sur la Moselle.

Les perspectives envisagées à ce stade

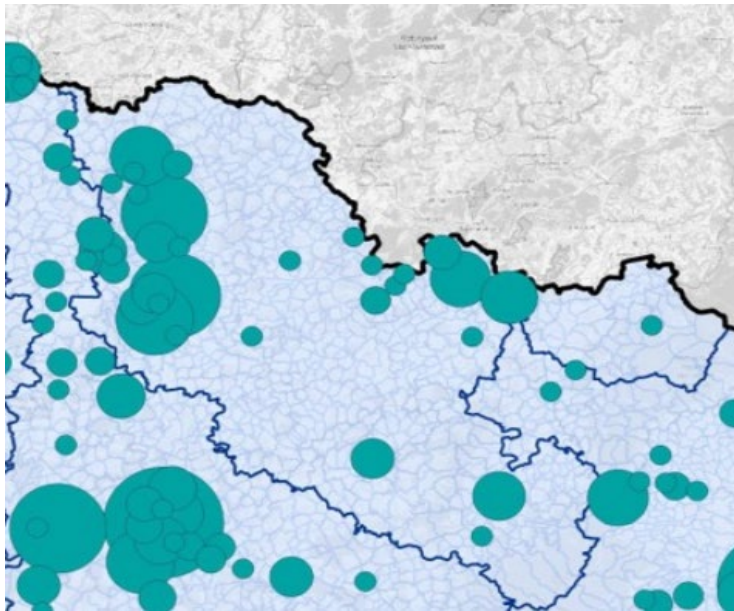
- Structurer un suivi régulier du déploiement au travers de réunions associant le CROS, la DT ARS et la DDCS 57.
- Mobiliser les professionnels de santé en s'appuyant sur les MSP et les CPTS

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv en Moselle (57)

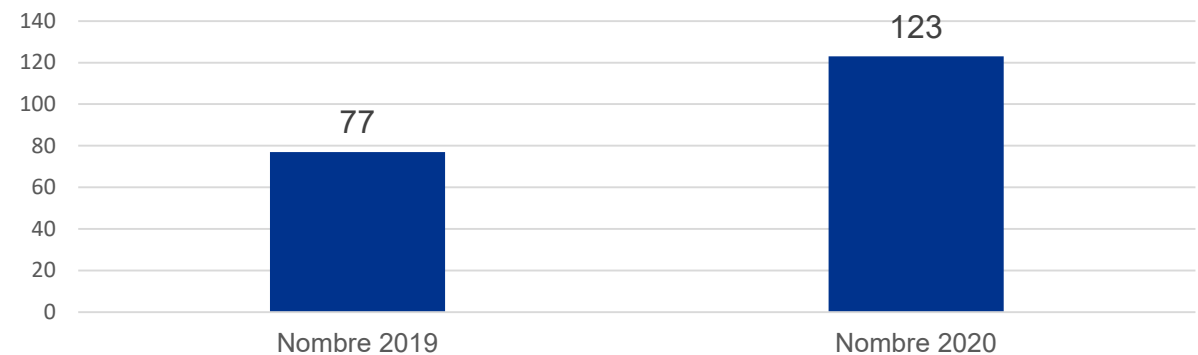
Données clefs du déploiement de Prescri'mouv en Moselle

Bilan du déploiement dans le département depuis 2018 : offre de créneaux labellisés sur le territoire



Nombre de créneaux labellisés, septembre 2020
Source : Données opérateur

Evolution du nombre de créneaux labellisés Prescri'mouv entre 2019 et 2020



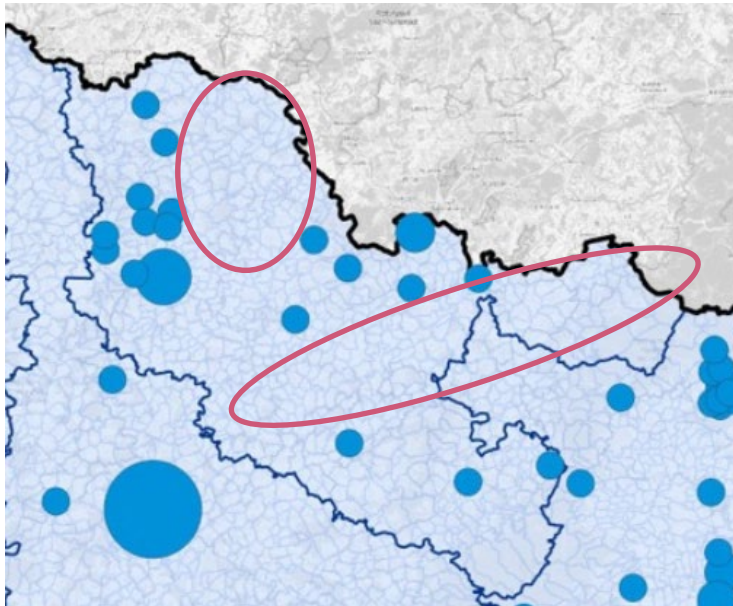
- Le territoire apparaît comme étant relativement bien doté en termes de nombre de créneaux labellisés. Le nombre de créneaux labellisés a d'ailleurs progressé rapidement entre 2019 et 2020 (+60%).
- Ces créneaux sont proposés par 55 structures présentes sur le département (le nombre de structures a nettement augmenté entre 2019 et 2020, passant de 39 à 55).
- Les créneaux labellisés Prescri'mouv au niveau du département de la Moselle (57), sont répartis sur 32 communes (soit 7 communes de plus qu'en 2019).
- L'analyse de la répartition de cette offre à l'échelle du département, met en évidence une concentration de l'offre en particulier sur l'ouest du département sur les communes de Metz, Thionville, Marly et Mondelange, et sur le nord.

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv en Moselle (57)

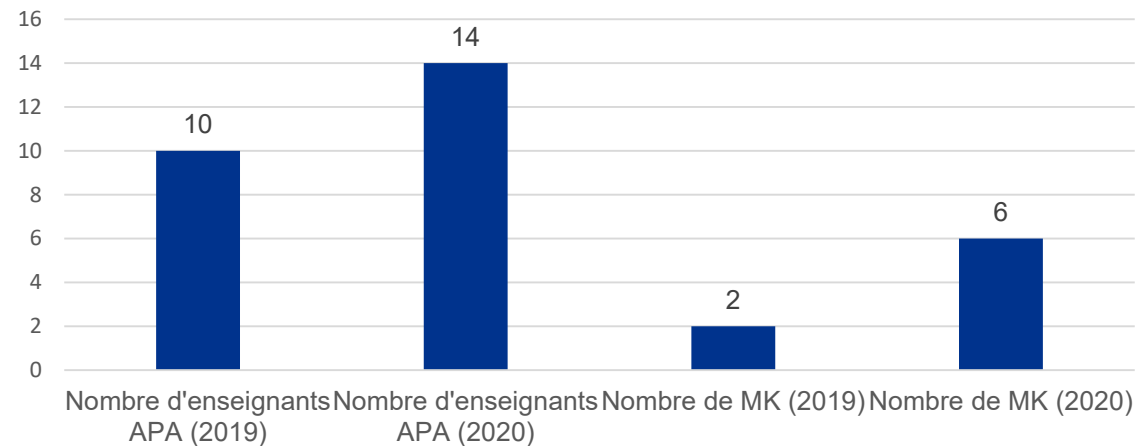
Données clefs du déploiement de Prescri'mouv en Moselle

Bilan du déploiement dans le département depuis 2018 : enseignants APA et MK intervenant sur le territoire



Communes d'intervention des enseignants APA impliqués dans le dispositif, septembre 2020. Source : Données opérateur

Evolution du nombre d'enseignants APA et MK impliqués dans Prescri'mouv entre 2019 et 2020



- Le nombre d'enseignants APA intervenant à l'échelle du département s'élève à 14, plaçant la Moselle comme le second département de la région le plus mobilisateurs d'enseignants APA pour la réalisation des sessions du parcours 3. Le nombre d'enseignants APA sur le territoire a progressé entre 2019 et 2020.
- Tout comme l'offre en créneaux labellisés sur le département, l'offre en enseignants APA est également répartie de manière hétérogène sur le département. Aussi, la majorité des enseignants interviennent sur l'Ouest du département et notamment sur la commune de Metz et alentours. Cette répartition hétérogène met en lumière des zones moins bien couvertes au niveau du département.

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv en Moselle (57)



En synthèse

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une présence ancienne du CROS sur le territoire et sur la thématique du « sport-santé », au travers du programme SAPHYR : une mise en relation avec les clubs sportifs facilitée • Un réseau structuré de professionnels APA, et qui tend à se développer. • Un maillage territorial relativement satisfaisant, tant en ce qui concerne le P2 que le P3, et en progression • La mise en place de réunions régulières (« bilatérales ») associant le CROS, la DT ARS et la DDCCS 	<ul style="list-style-type: none"> • Des freins à la mobilisation des patients : mobilité des populations les plus précaires, accessibilité financière, manque d'information sur le dispositif • Une diversification des parcours encore faible (une majorité d'orientations vers le P3 et peu de réorientations entre P2 et P3) • La mise en place de Prescri'mouv marque la disparition du dispositif SAPHYR, qui mobilisait des éducateurs sportifs qui ne peuvent désormais plus intervenir pour du parcours 3. Une démobilisation observée de certains clubs sportifs qui rejoint plus largement une difficulté à mobiliser les clubs sans réelle contrepartie à leur proposer • Des difficultés pour le CROS à mobiliser les médecins du territoire, malgré un appui de la DT ARS
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Un développement de l'offre d'activité physique adaptée en milieu hospitalier faisant intervenir des APA et des kinésithérapeutes • Des réseaux de santé historiques présents en Moselle intervenant autour de la prévention des maladies cardiaque (RESAMEST) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un dispositif (« Moselle Mouv' ») soutenu par le Conseil départemental en lien avec le Conseil régional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes s'inscrivant en concurrence avec Prescri'mouv • Un manque d'articulation et de coordination entre acteurs autour du « sport-santé » : un défaut de lisibilité pour les professionnels de terrain et les bénéficiaires pouvant freiner leur mobilisation • La thématique de l'activité physique adaptée est encore peu présente dans les Contrats Locaux de Santé – une appropriation de la thématique par les communes et EPCI encore peu développée

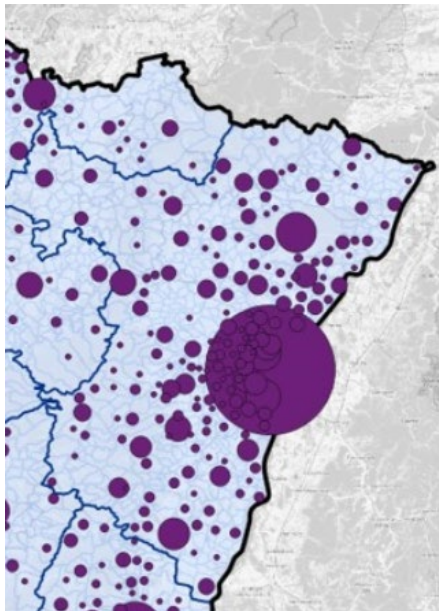
Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans le Bas-Rhin (67)

Les données clés du territoire

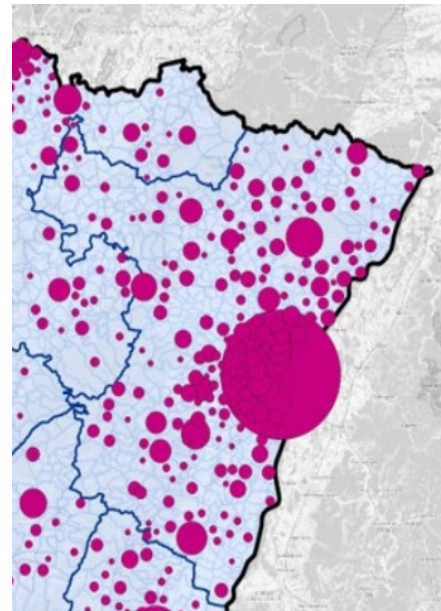
Source :
INSEE, RP 2017
CartiSanté 2019

- Nombre d'habitants : 1 125 559
- Evolution de la population : +3,8% entre 2007 et 2017
- Part de la population âgée de plus de 75 ans : 8,6% (96 386 habitants)
- Nombre de bénéficiaires en ALD : 261 468 (soit 23% de la population totale du département)



Médecins généralistes libéraux, 2019

Source : INSEE, BPE



Masseurs kinésithérapeutes libéraux, 2019

Source : INSEE, BPE

Un territoire urbain structuré autour de l'EMS

- Un département qui tend à concentrer une grande partie de l'offre de santé, principalement sur Strasbourg. Une offre de soins de premier recours relativement dense, avec 11 médecins généralistes pour 10000 habitants en 2019.
- Des territoires plus ruraux, notamment à l'ouest et au nord du département, qualifiés zones d'action complémentaire en termes de démographie
- De forts enjeux autour des maladies métaboliques, diabète et maladies cardiovasculaires, notamment sur le sud, avec un certain nombre de personnes en surpoids

Dynamiques locales existantes

- **L'antériorité du déploiement du sport santé sur la ville de Strasbourg**, avec un dispositif de sport sur ordonnance lancé en 2012 et concernant un public large (VIH et plus de 60 ans, en plus du public Prescri'mouv). Un dispositif bien connu localement, y compris avant le déploiement de PM.
- **Des réseaux de prévention des maladies métaboliques** (REDOM et RCPO), qui intervenaient également, dans le cadre de leurs missions d'ETP, dans le champ de l'APA.
- Une **implication ancienne des acteurs alsaciens** autour du Sport-Santé (ARS, RLAM, DRD...) (Plan régional « activités physiques santé bien-être » d'Alsace, AAP APA commun entre les signataires...)
- Plusieurs CLS (dont un en cours) intégrant des fiches action en lien avec PM
- 3 opérateurs ont reçu le label Maison Sport Santé : Strasbourg, le RCPO et le Centre Européen Etude Diabète de Strasbourg (CEED)

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans le Bas-Rhin (67)

Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans le Bas-Rhin

Opérateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Strasbourg • REDOM • RCPO
Vague / année de déploiement et date de lancement du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Strasbourg : automne 2018 • REDOM, RCPO : 2^{ème} vague, printemps 2019
Equipe mobilisée pour le déploiement de Prescri'mouv	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Strasbourg : 1 ETP de coordonnateur, dont seulement une partie du temps est dédiée à Prescri'mouv + une équipe de 6 à 7 enseignants APA salariés du GIP • REDOM : 0,3 ETP de coordonnateur + 0,17 ETP de secrétariat + mobilisation des ressources internes pour réalisation des bilans et 6 effecteurs externes (enseignants APA) • RCPO : un médecin coordonnateur + 3 enseignants APA + un responsable gestion et RH + un agent administratif

Les principales interventions mises en œuvre en faveur du déploiement depuis 2018

- Des interventions différentes selon les opérateurs. Prescri'mouv s'étant intégré dans le dispositif « Sport Santé » de Strasbourg, la ville n'a pas mené d'action particulière nouvelle visant au recrutement d'effecteurs, ou à faire connaître le dispositif.
- **Mobilisation des médecins** :
 - Diffusion d'un kit de communication Prescri'mouv aux médecins (sauf sur Strasbourg), accompagnés d'une campagne de communication ciblée (fiche d'orientation) pour expliciter les différences entre Prescri'mouv et la démarche « dites non au diabète »
 - Campagne d'information menée par les délégués de l'assurance maladie pour promouvoir le dispositif auprès des médecins avec l'appui du RCPO et du REDOM
 - Communication auprès des infirmières Asalée lors de visites auprès de maisons de santé
 - Des réunions de présentation (collège de médecine générale, à l'occasion de CLS...)
- **Mobilisation des APA et masseurs kinésithérapeutes** : la mobilisation dans un premier temps, de leurs réseaux professionnels existants pour le REDOM et le RCPO. Des interventions auprès de jeunes en formation ou auprès du CREP pour présenter le dispositif.
- Un **rapprochement entre la DT de l'ARS et la missions Sport de la DRDJSCS** depuis 2020, et des bilatérales avec les opérateurs depuis septembre 2020 (en lien avec la mission sport, le régime local d'assurance maladie, la DT).
- Des outils de communication mis en place par chaque opérateur (newsletter RCPO...)

Les perspectives envisagées à ce stade

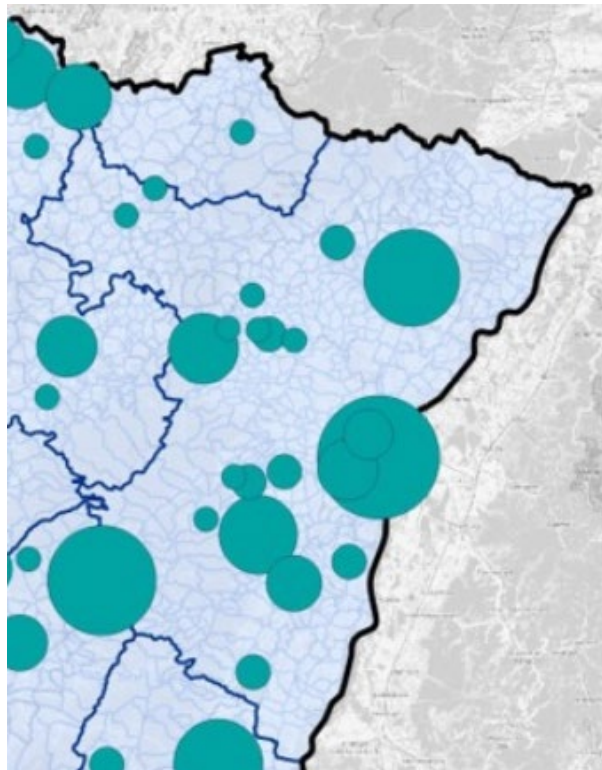
- Le souhait de poursuivre les points individuels DT-opérateurs tous les deux mois, et de mettre en place en complément des **réunions de coordination trimestrielles ou semestrielles avec les opérateurs et partenaires** (régime local, DRDJSCS, CDOS...) afin d'échanger sur la stratégie, les leviers à mobiliser.
- La nécessité d'une plus grande sensibilisation des médecins est identifiée: **structuration d'une ordonnance-type** pour les médecins traitants, afin de favoriser la prescription (mis en place sur Strasbourg), et autour de la mise en visibilité des modes de prise en charge proposés par PM dans les parcours (visite de structures, pédagogie...); mobilisation des CPTS
- **Développer l'offre dans les territoires plus ruraux**, notamment via les CLS et les CPTS.
- **Développement plus rapide des créneaux labellisés**: développer l'offre de formation pour le parcours 2 pour les éducateurs sportifs (proposer davantage de sessions) et encourager l'utilisation d'infrastructures/équipements locaux par les opérateurs (collectivités...)

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans le Bas-Rhin (67)

Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans le Bas-Rhin

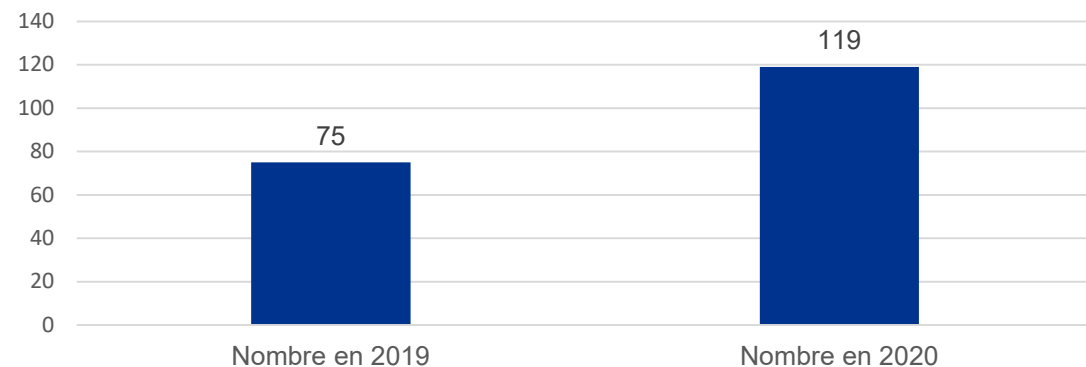
Bilan du déploiement dans le département depuis 2018 : offre de créneaux labellisés sur le territoire



Nombre de créneaux labellisés, septembre 2020

Source : Données opérateur

Evolution du nombre de créneaux labellisés Prescri'mouv entre 2019 et 2020



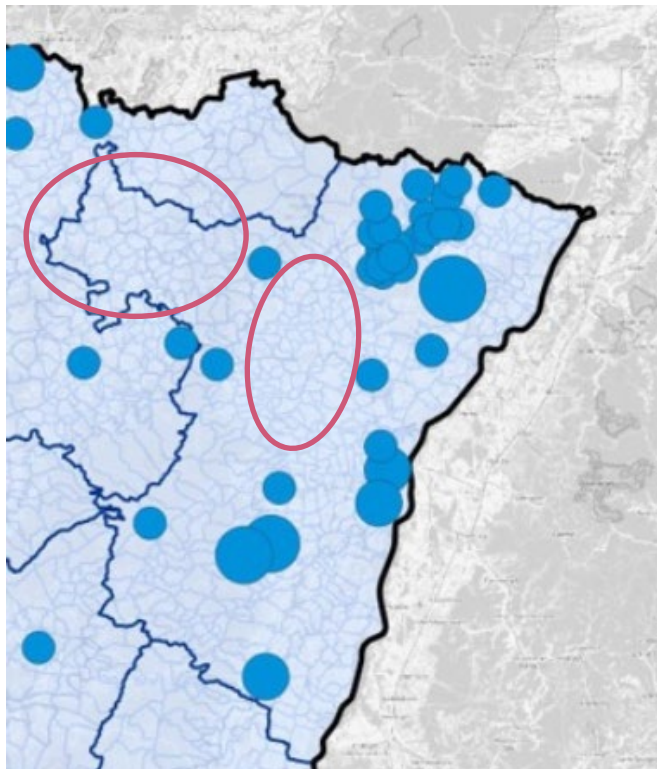
- On compte un peu plus de 100 créneaux labellisés sur le département avec une augmentation de +59% entre 2019 et 2020. Les créneaux labellisés, se répartissent sur 22 communes (soit 5 communes de plus qu'en 2019).
- À l'image de plusieurs autres départements, la répartition des créneaux labellisés est relativement hétérogène et on observe une concentration de l'offre au niveau de plusieurs communes notamment celle de de Strasbourg (commune concentrant le plus de créneaux) suivie par Haguenau.
- Ces créneaux sont proposés par 42 structures présentes sur le département (le nombre de structures a nettement augmenté entre 2019 et 2020, passant de 27 à 42).

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans le Bas-Rhin (67)

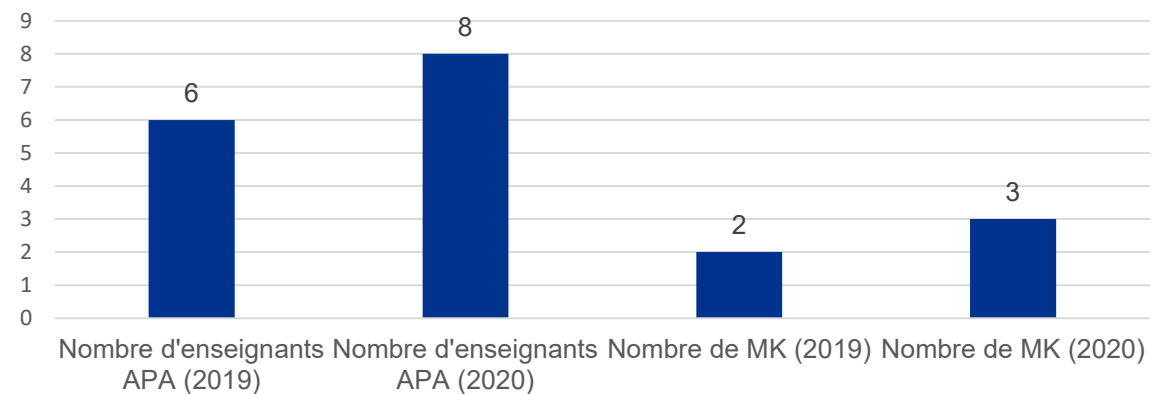
Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans le Bas-Rhin

Bilan du déploiement dans le département depuis 2018 : enseignants APA et MK intervenant sur le territoire



Communes d'intervention des enseignants APA impliqués dans le dispositif, septembre 2020. Source : Données opérateur

Evolution du nombre d'enseignants APA et MK impliqués dans Prescri'mouv entre 2019 et 2020



- Le nombre d'enseignants APA intervenant à l'échelle du département dans le cadre du dispositif s'élève à 8, en progression par rapport à 2019. Ce nombre n'intègre pas les professionnels salariés du GIP strasbourgeois intervenant dans le cadre du dispositif.
- Tout comme l'offre en créneaux labellisés sur le département, l'offre en enseignants APA est également répartie de manière hétérogène sur le département. Aussi, la majorité des enseignants interviennent sur le nord du département et notamment sur la commune de Haguenau.
- Cette répartition hétérogène met en lumière des zones peu couvertes au niveau du département.
- Le nombre de masseurs-kinésithérapeutes intervenant dans le cadre du dispositif Prescri'mouv est faible.

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans le Bas-Rhin (67)



En synthèse

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Antériorité du sport santé sur le territoire: des acteurs déjà identifiés dans ce domaine, notamment la ville de Strasbourg, particulièrement active sur la santé, avec la mise en place dès 2012 du « sport sur ordonnance », connu des médecins et clubs sportifs • Une implication importante de la DT ARS, aux côtés de ses partenaires • Une bonne coopération institutionnelle ARS/DRDJSCS/Régime Local / CPAM • Un développement relativement rapide des créneaux sport-santé sur le département 	<ul style="list-style-type: none"> • Une montée en charge limitée au niveau du RCPO et de REDOM : démarrage en 2019 puis ralentissement en 2020 en raison de la crise sanitaire • Des opérateurs qui s'appuient peu sur les ressources du territoire : enseignants APA, masseurs-kinésithérapeutes... plus difficiles à mobiliser en raison de freins financiers (rémunération dans le cadre de Prescri'mouv peu attractive pour des professionnels déjà occupés) ou de freins « logistiques » (difficulté à trouver des salles pour réaliser des séances d'APA) • Une appropriation de Prescri'mouv par les médecins hors Strasbourg encore limitée (peu d'inclusions, faible connaissance des prises en charge possibles) • Un dispositif qui semble manquer de lisibilité pour les acteurs de terrain : articulation entre Prescri'mouv / Sport-Santé sur ordonnance / « Dites non au diabète »; co-existence de 3 opérateurs...
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • L'inscription du dispositif dans plusieurs CLS permettant une mobilisation des communes pour la mise à disposition de salles par exemple • Souhait de mise en place d'une coordination locale autour du Sport-Santé mobilisant les 3 opérateurs, la DT ARS, la DRDJSCS, le CDOS, le régime local... pour mieux articuler les interventions autour de Prescri'mouv mais également des 3 Maisons Sport Santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Des disparités entre l'Eurométropole et les territoires ruraux. Des zones rurales (ouest, nord) moins bien dotées en infrastructures sportives, une tension sur les équipements et des acteurs sportifs associatifs, peu professionnalisés. • Le développement en parallèle de 3 projets de Maisons Sport Santé pour le moment peu coordonnés, et sur des territoires proches voire identiques

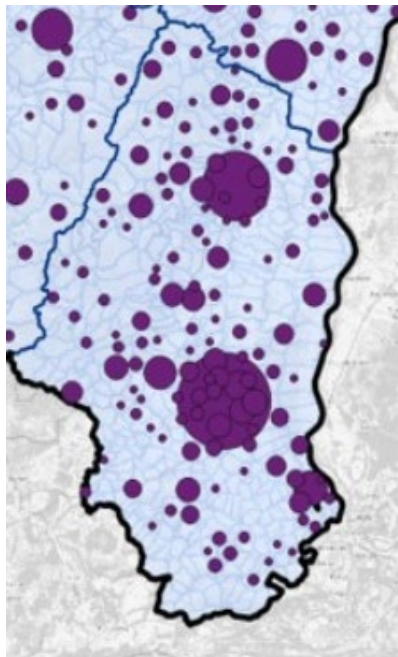
Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans le Haut-Rhin (68)

Les données clefs du territoire

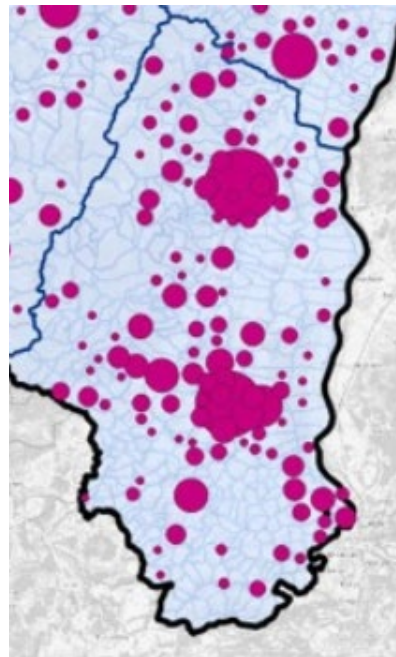
Source :
INSEE, RP 2017
CartiSanté 2019

- Nombre d'habitants : 764 030
- Evolution de la population : +2,9% entre 2007 et 2017
- Part de la population âgée de plus de 75 ans : 9,1% (69 585 habitants)
- Nombre de bénéficiaires en ALD : 157 127 (soit 21% de la population totale du département)



Médecins généralistes libéraux, 2019

Source : INSEE, BPE



Masseurs kinésithérapeutes libéraux, 2019

Source : INSEE, BPE

Un territoire partagé entre deux pôles d'attractivité : Colmar et Mulhouse

- Une offre de soins de premier recours s'élevant à 8,2 médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2019 (8,8 au niveau national)
- L'offre de soins est relativement bien répartie sur le département, on observe toutefois une concentration autour de deux pôles : Colmar au Nord et Mulhouse au Sud.
- Le département se caractérise par une forte évolution de sa population entre 2007 et 2017.

Dynamiques locales existantes

- Une implication très forte de la ville de Mulhouse dans le champ du sport-santé (déploiement à l'échelle de la commune de **Mulhouse Sport-Santé**, qui a obtenu le label **Maison Sport Santé**).
- Le sport-santé commence à émerger dans le cadre des politiques de santé portées à l'échelle de plusieurs communes et intercommunalités du territoire (CLS d'Altkirch, CLS de Guebwiller, CLS de Saint Louis...).
- La **mobilisation de plusieurs acteurs au niveau du département** pour développer des actions de sport-santé (Collectivité Européenne d'Alsace, mutuelles, missions locales, associations dans le champ du handicap, etc.)
- L'implication de certaines communes pour faciliter la mise en place de l'APA sur leur territoire notamment par la mise à disposition de locaux.
- Mise en place d'un **COPIL départemental** en lien avec les opérateurs du territoire, le CDOS, la DT ARS et d'autres partenaires intervenant au niveau du département.

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans le Haut-Rhin (68)

Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans le Haut-Rhin

Opérateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau de santé sud alsace (RSSA – sud du département) • Réseau de Santé Colmar (RSC – nord du département)
Vague / année de déploiement et date de lancement du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> • RSSA : 1^{ère} vague, lancement en Octobre 2018 • RSC : 1^{ère} vague, lancement en Octobre 2018
Equipe mobilisée pour le déploiement de Prescri'mouv	<ul style="list-style-type: none"> • RSSA : <ul style="list-style-type: none"> • 0,5 ETP de coordination • 0,25 ETP de secrétariat • 1 ETP d'enseignante APA • 1 enseignante APA salariée • RSC : <ul style="list-style-type: none"> • 0,5 ETP de coordination • 0,25 ETP de secrétariat • 3 enseignantes APA salariées

Les principales interventions mises en œuvre en faveur du déploiement depuis 2018

- **Mobilisation des clubs sportifs :**
 - le RSSA et le RSC ont engagé, dès 2018, un travail de **recensement des clubs et associations sportives du territoire** afin d'identifier l'ensemble des interlocuteurs présents. Sur cette base, une communication ciblée a été réalisée afin d'informer sur le dispositif, son fonctionnement et son déploiement au niveau du département. Cette démarche de communication a notamment permis aux clubs sportifs et associations du territoire de mieux identifier le rôle des deux opérateurs.
 - En complément, les deux opérateurs ont organisés plusieurs **temps de rencontres** notamment dans le cadre de la démarche de labellisation Prescri'mouv, afin de présenter le cahier des charges et informations essentielles pour les structures désireuses de prétendre au label.
- **Mobilisation des médecins :** le RSSA et le RSC communiquent régulièrement à leur intention afin de les mobiliser davantage dans le cadre du dispositif Prescri'mouv (organisation de rencontres, diffusion du kit médecin, etc.). À titre d'illustration, le RSSA a récemment travaillé avec l'URPS médecins libéraux à l'écriture d'un article sur Prescri'mouv pour intégration dans une Newsletter de l'URPS.
- Un **travail régulier avec les communes** afin de les sensibiliser au dispositif, et faciliter l'organisation des parcours notamment par la mise à disposition de locaux pour les enseignants APA intervenant sur le territoire.

Les perspectives envisagées à ce stade

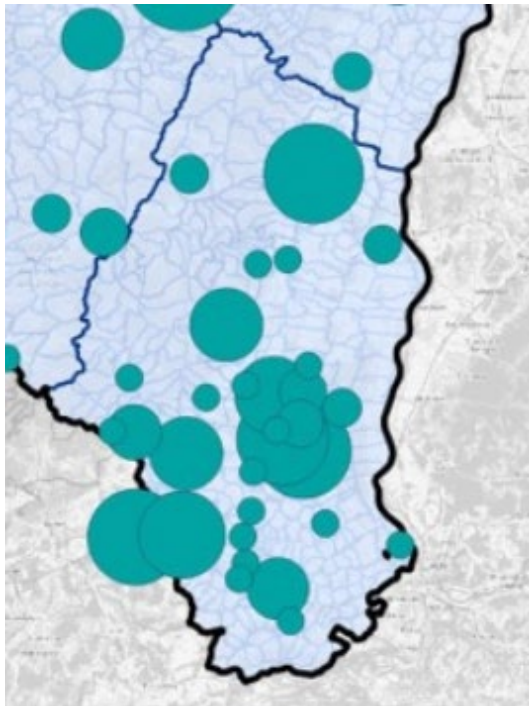
- Poursuite de la dynamique de **communication engagée auprès des médecins**
- Favoriser **l'utilisation d'outils harmonisés entre opérateurs** (travail engagé au niveau du département entre le RSC et le RSSA mais également à l'échelle de la région)
- Soutenir la **dynamique de mobilisation des collectivités** dans le champ du sport-santé (notamment dans le cadre des démarches CLS en cours sur le territoire)

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans le Haut-Rhin (68)

Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans le Haut-Rhin

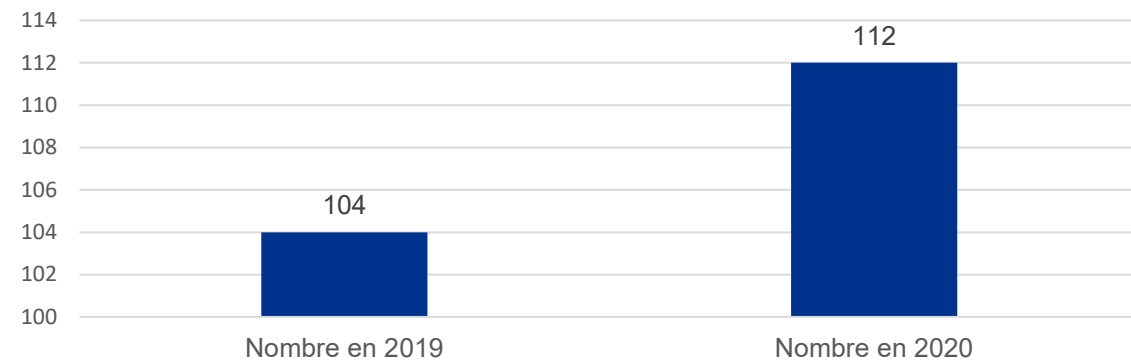
Bilan du déploiement dans le département depuis 2018 : offre de créneaux labellisés sur le territoire



Nombre de créneaux labellisés, septembre 2020

Source : Données opérateur

Evolution du nombre de créneaux labellisés Prescri'mouv entre 2019 et 2020



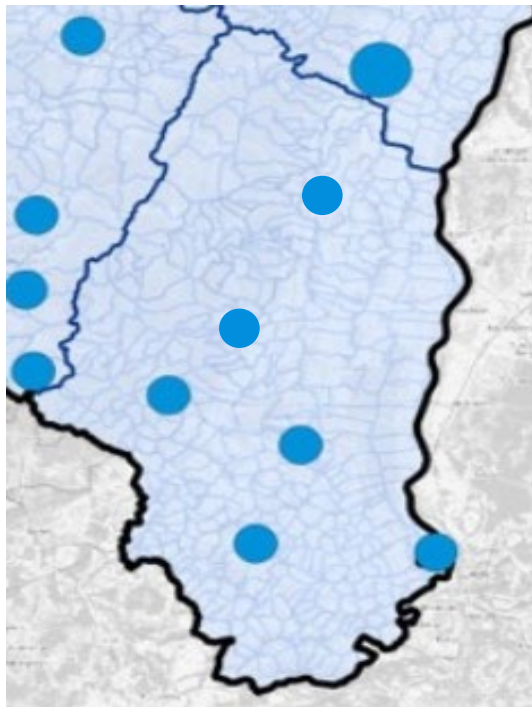
- Les créneaux labellisés Prescri'mouv au niveau du département du Haut-Rhin (68), se concentrent sur 31 communes (soit 8 de plus par rapport à 2019).
- A première vue, le territoire apparaît comme bien doté en termes de créneaux labellisés. S'ajoute à cela une tendance à l'augmentation du nombre de créneaux labellisés sur le département. On constate ainsi une augmentation de +8% entre 2019 et 2020.
- La répartition de l'offre de créneaux labellisés à l'échelle du département semble bien homogène sur l'ensemble du territoire. On observe malgré tout une tendance à la concentration de l'offre, en particulier sur le sud du territoire.
- Ces créneaux sont proposés par 49 structures présentes sur le département (le nombre de structures a augmenté entre 2019 et 2020 passant de 41 à 49).

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans le Haut-Rhin (68)

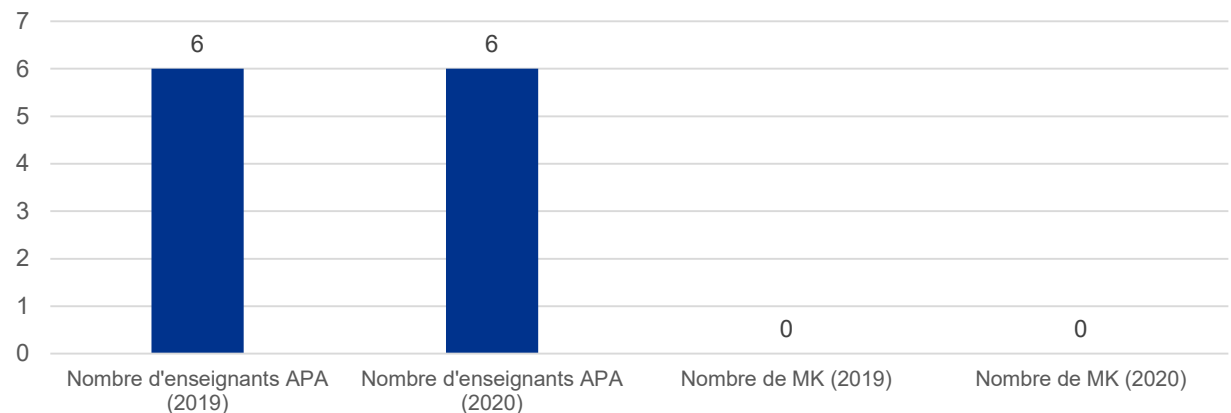
Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans le Haut-Rhin

Bilan du déploiement dans le département depuis 2018 : enseignants APA et MK intervenant sur le territoire



Communes d'intervention des enseignants APA impliqués dans le dispositif, septembre 2020. Source : Données opérateur

Evolution du nombre d'enseignants APA et MK impliqués dans Prescri'mouv entre 2019 et 2020



- Le nombre d'enseignants APA intervenant à l'échelle du département s'élève à 6 (2 enseignantes APA salariées du RSSA et 1 auto-entrepreneur + 3 enseignantes APA salariées du RSC), ce qui reste relativement faible en comparaison d'autres départements.
- L'intervention des enseignants APA recensés à l'échelle du département se concentre exclusivement sur le sud du département (Altkirch, Mulhouse, Thann, Village-Neuf). Les enseignantes APA du RSC interviennent le secteur couvert par le RSC, soit le nord du département et les communes de Colmar et Guebwiller.
- Aucun masseur-kinésithérapeute n'est impliqué dans le dispositif Prescri'mouv à ce jour.

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans le Haut-Rhin (68)



En synthèse

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une articulation relativement « fluide » entre les opérateurs intervenant sur le territoire. • La mise en place d'une gouvernance locale : appui au déploiement du dispositif sur le département (mobilisation du COFIL dans le cadre de l'instruction des dossiers de labellisation, réflexion autour des outils de communication, etc.) • Une harmonisation des outils de communication entre le RSC et le RSSA pour faciliter la sensibilisation des médecins, enseignants APA et clubs sportifs du territoire. • Un appui méthodologique (échange téléphonique, transmission d'informations...) apporté par le RSC et le RSSA en soutien des structures souhaitant prétendre à la labellisation : levier de déploiement de l'offre sur le territoire • Le territoire dispose d'un bon maillage de créneaux labellisés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une mobilisation encore très contrastée des médecins dans le cadre du dispositif (peu de participations aux temps organisés par le RSC et le RSSA, manque d'appropriation des outils de prescription...) • Une très faible mobilisation des masseurs-kinésithérapeutes : un travail de sensibilisation engagé par le RSSA qui n'a pour l'instant pas permis l'implication de professionnels. • Seul un enseignant APA indépendant intervenant pour le dispositif. • Des clubs sportifs en difficulté pour remplir leurs créneaux (en lien avec le faible nombre d'inclusions, notamment sur 2020)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • De nombreuses démarches d'élaboration de CLS sur le département et une implication croissante des collectivités dans le domaine du sport-santé • Une mobilisation de la DT ARS notamment dans le cadre du montage des projets de MSP et de CPTS : diffusion d'informations pour intégrer le sport-santé et notamment Prescri'mouv dans leurs projets de santé. • La réalisation d'un état des lieux des mutuelles par le RSSA afin d'identifier les mutuelles en capacité de soutenir financièrement la pratique d'APA de leurs bénéficiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un enjeu de lisibilité et d'articulation entre le dispositif Prescri'mouv porté par le RSSA et le RSC et l'action de la ville de Mulhouse : si le lien se fait bien entre opérateurs, le fonctionnement n'est pas forcément bien perçu par les acteurs de terrain (professionnels de santé, clubs).

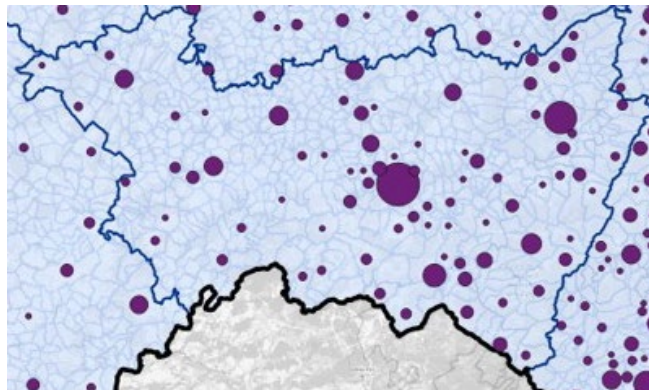
Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans les Vosges (88)

Les données clés du territoire

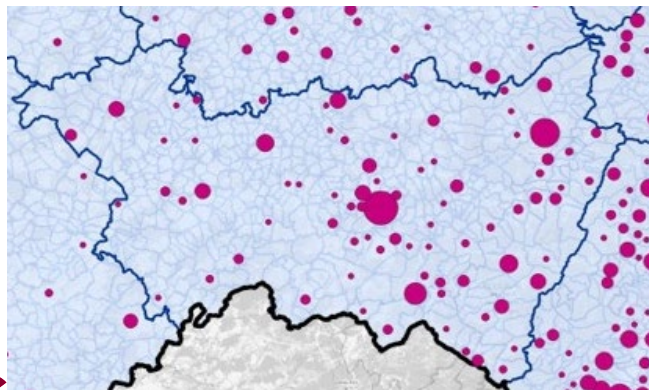
Source :
INSEE, RP 2017
CartiSanté 2019

- Nombre d'habitants : 367 673
- Evolution de la population : -3,3% entre 2007 et 2017
- Part de la population âgée de plus de 75 ans : 11,3% (41 451 habitants)
- Nombre de bénéficiaires en ALD : 85 408 (soit 23% de la population totale du département)



Médecins généralistes libéraux, 2019

Source : INSEE, BPE



Masseurs kinésithérapeutes libéraux, 2019

Source : INSEE, BPE

Un territoire à dominante rurale

- Un territoire rural, dont le nombre d'habitants a décliné entre 2007 et 2017
- Une offre de soins de premier recours clairsemée, avec 8,5 médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2019.
- Une population plutôt âgée, représentant plus de 10% de la population.
- La part des personnes en ALD est de deux points plus importante qu'au niveau national.

Dynamiques locales existantes

- Territoire engagé, comme les autres départements de l'ante-région Lorraine, dans le dispositif **SAPHYR** piloté par le CROS Lorraine.
- Une **implication de la DT ARS, DDJSCS et du CDOS** en appui des acteurs de terrain pour accompagner le développement de cette dynamique « sport-santé », et ce, avant le démarrage de Prescri'mouv.
- Implication ancienne du PETR de Remiremont, au travers de programmes d'ETP portés par l'**Espace Santé** et des activités du « **Réseau activité physique du Pays de Remiremont** », qui a évolué vers l'association APS Vosges
- Aujourd'hui : **2 Maisons Sport Santé Labellisées** (APS Vosges + Ville de Vittel), avec comme ambition de structurer un COFIL MSS à l'échelle départementale, incluant Prescri'mouv

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans les Vosges (88)

Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans les Vosges

Opérateur(s)	Association APS Vosges Reconnue Maison Sport Santé en 2019
Vague / année de déploiement et date de lancement du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> • 2^e vague. Novembre-décembre 2018 (démarrage communication) • Lancement officiel en janvier 2019
Equipe mobilisée pour le déploiement de Prescri'mouv	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP de coordonnateur • 0,5 ETP de secrétariat (temps de secrétariat commun avec l'espace santé du Pays de Remiremont) • Intervention de deux enseignants APA « référents » et mis à disposition à APS Vosges • 9 prestataires APA • 2 Masseurs kinésithérapeutes prestataires libéraux

Les principales interventions mises en œuvre en faveur du déploiement depuis 2018

- **Mobilisation des clubs sportifs:** En 2017, au moment de la création de l'association, un premier travail avait permis de recenser les clubs sportifs du territoire. En lien avec le CDOS, un état des lieux des clubs réalisant déjà des interventions dans le champ du « sport-santé » a permis de pré-cibler les structures à contacter en priorité pour les inciter à se porter candidates au label Prescri'mouv. Un temps important a été dédié au démarchage ainsi qu'à l'organisation de rencontres avec les structures sportives, associatives ou portées par les collectivités, avec l'appui de la DDJSCS.
- **Mobilisation des médecins :** 8 rencontres, en soirée, ont été organisées sur le département en 2019 à l'intention des médecins, avec un succès mitigé. En partenariat avec l'Espace Santé de Remiremont a été conçu un « **carnet de prescription** » destiné à prescrire de l'APA et de l'ETP. Ce carnet a été distribué aux médecins exerçant sur le secteur du PETR de Remiremont. A ce jour, un noyau dur d'une quinzaine de médecins assure la prescription et l'orientation vers Prescri'mouv.
- **Mobilisation des enseignants APA :** avec l'appui de la DDJSCS, l'APS Vosges a cherché à identifier les professionnels disposant du diplôme d'enseignant APA. Des courriers leur ont été adressés, sans beaucoup de retours à ce stade.
- **Communication :** des outils de communication adaptés au territoire ont été élaborés, permettant de présenter le dispositif Prescri'mouv mais également de valoriser l'offre existante sur le terrain (une plaquette dédiée au secteur du PETR de Remiremont et une plaquette pour le secteur du PETR d'Epinal)

Les perspectives envisagées à ce stade

- Elaboration d'un modèle de « **carnet de prescription** », **spécifique à la prescription d'APA** et utilisable par l'ensemble des médecins du département (pas uniquement ceux exerçant sur le territoire de Remiremont).
- **Renforcement du maillage territorial** (nord et ouest vosgien)

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans les Vosges (88)

Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans les Vosges

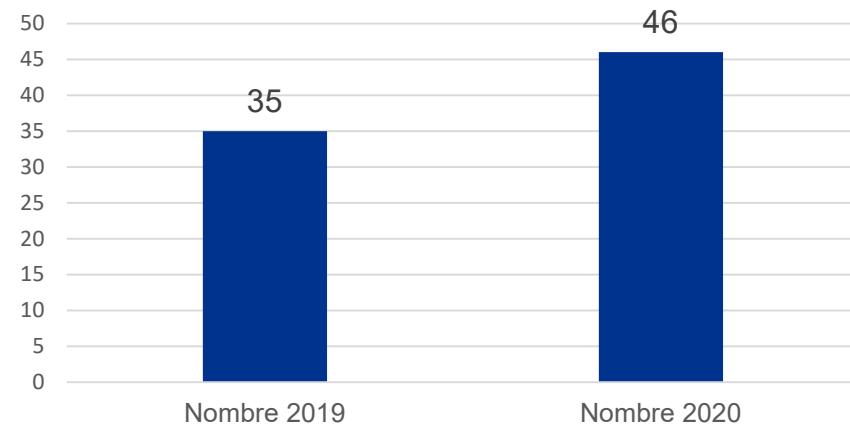
Bilan du déploiement dans le département depuis 2018 : offre de créneaux labellisés sur le territoire



Nombre de créneaux labellisés, septembre 2020

Source : Données opérateur

Evolution du nombre de créneaux labellisés Prescri'mouv entre 2019 et 2020



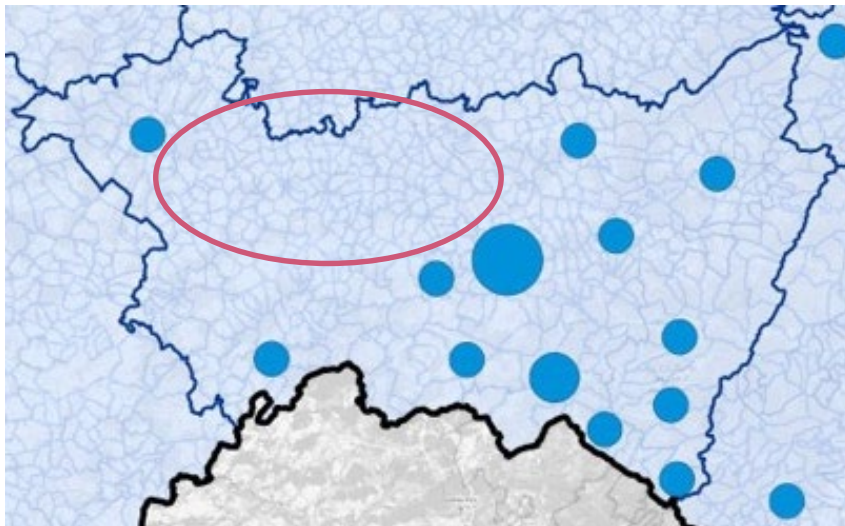
- 46 créneaux sont labellisés dans les Vosges. Le nombre de créneaux labellisés au niveau du territoire est en augmentation depuis 2019 (+31%).
- Ces créneaux sont proposés par 31 structures présentes sur le département (le nombre de structures a nettement augmenté entre 2019 et 2020 passant de 21 à 31).
- Ces créneaux se concentrent sur 19 communes (soit 3 de plus par rapport à 2019).
- La répartition de l'offre de créneaux labellisés à l'échelle du département semble relativement homogène. Toutefois on constate une concentration de l'offre sur l'est du département notamment sur les communes d'Epinal, de Saint-Dié et leurs alentours. À l'inverse, le nord-ouest du département est pour l'instant dépourvu de créneaux. Il s'agit d'un secteur qui était peu connu des acteurs mobilisés dans le cadre de l'APA et de Prescri'mouv : le PETR de Remiremont et le PETR d'Epinal.

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans les Vosges (88)

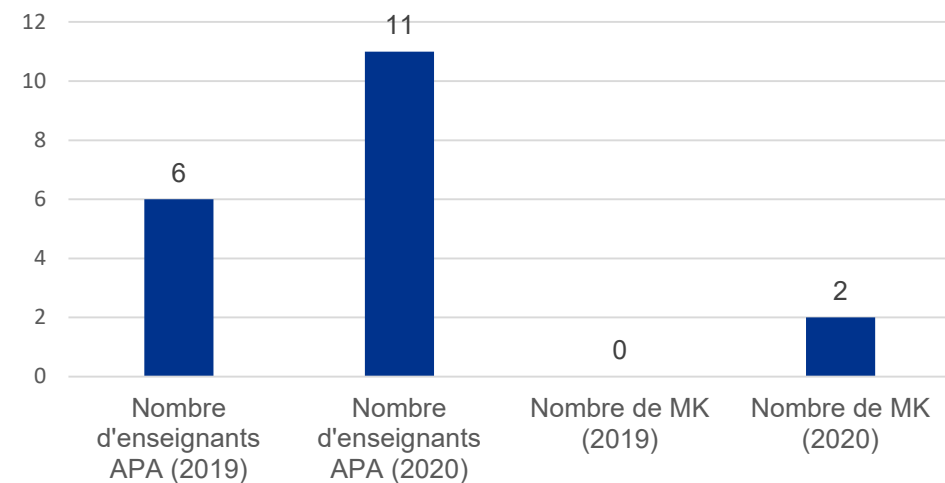
Données clefs du déploiement de Prescri'mouv dans les Vosges

Bilan du déploiement dans le département depuis 2018 : enseignants APA et MK intervenant sur le territoire



Communes d'intervention des enseignants APA impliqués dans le dispositif, septembre 2020. Source : Données opérateur

Evolution du nombre d'enseignants APA et MK impliqués dans Prescri'mouv entre 2019 et 2020



- Seulement deux masseurs-kinésithérapeute sont impliqués dans le dispositif dans le département.
- Le nombre d'enseignants APA intervenant à l'échelle du département s'élève à 10. Le département des Vosges est le troisième département le mieux doté en enseignants APA. Le nombre d'enseignants APA sur le territoire a augmenté entre 2019 et 2020.
- Contrairement à l'offre de créneaux labellisés, l'offre en enseignants APA est plus hétérogène à l'échelle du département. Aussi, une grande partie de l'offre se situe sur l'est du département.
- Cette répartition hétérogène met en lumière des zones non couvertes au niveau du département : au nord et à l'ouest vosgien, également peu couvert en offre de créneaux labellisés.

Analyse territorialisée de la mise en œuvre de Prescri'mouv

Déploiement de Prescri'mouv dans les Vosges (88)



En synthèse

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une implantation ancienne de l'opérateur sur le territoire ayant facilité la mobilisation des acteurs au démarrage de Prescri'mouv (médecins déjà impliqués au sein du réseau; clubs sportifs déjà identifiés;...) • Une mobilisation d'intervenants / prestataires extérieurs à l'APS, issus de champs différents (ex. lien avec milieu hospitalier pour suivi post-hospit) • Une bonne évolution du maillage territorial grâce au travail engagé par APS Vosges, et la mobilisation de 2 professionnels APA dont les interventions sont réparties géographiquement • Mise en place d'une communication territoriale adaptée pour valoriser l'offre existante en proximité des bénéficiaire. Positionnement de la DT comme relais de la communication et de l'information : ex. participation à des réunions avec des médecins • Des interventions de l'APS, complémentaires aux actions prévues dans le cadre de Prescri'mouv, qui permettent de renforcer l'ancrage territorial du dispositif et sa visibilité : intervention de l'APS également en tant que formateur, organisation d'ateliers thématiques à destination des patients/bénéficiaires; organisation de temps de rencontres et d'échanges de pratiques entre les professionnels APA mobilisés par l'APS 	<ul style="list-style-type: none"> • Une difficulté plus importante pour mobiliser les professionnels de santé (ceux déjà mobilisés sont ceux déjà « convaincus » de l'utilité de l'APA), dans un contexte de faible densité de l'offre de soins de premier recours • Une mobilisation des masseurs-kinésithérapeutes et des enseignants APA freinée en raison du niveau faible de rémunération proposé dans le cadre du dispositif. • Des difficultés pour accéder à l'offre dans le cadre du dispositif (pour les P2 ou en fin de P3) pour des patients disposant de faibles niveaux de ressources. • En dépit du maillage actuel du territoire, des difficultés d'accès persistent pour certaines personnes, notamment en lien avec des problèmes de mobilité. Des zones blanches sur le nord et l'ouest vosgien demeurent.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Des articulations possibles avec les Contrats Locaux de santé : 75 % du territoire couvert par un CLS • Développement des Maisons Sport Santé – APS Vosges a été reconnu comme MSS - et ambition de mettre en place une gouvernance globale (COFIL) au niveau du département, intégrant Prescri'mouv • Des articulations à renforcer avec les porteurs actuels de programmes d'ETP, en demande de pouvoir proposer une offre d'APA pour leurs patients • Des liens à construire / renforcer avec les professionnels de santé de premier recours : MSP du territoire, IDE Asalée ou IPA, les CPTS en cours de structuration 	<ul style="list-style-type: none"> • Prescri'mouv peut parfois être perçu comme un dispositif concurrençant l'activité d'acteurs présents sur le territoire (IDE Asalée proposant des groupes de marche; associations sportives proposant déjà des activités « sport-santé »...) • En raison des difficultés financières rencontrées par certains patients, un risque « d'orientations massives » vers des parcours 3 de patients qui auraient pu s'inscrire dans un parcours 2

5. Première analyse de l'acceptabilité du dispositif pour les différentes parties-prenantes

5.1. Acceptabilité pour les médecins

5.2. Acceptabilité pour les professionnels de l'APA

5.3. Acceptabilité pour les associations et clubs sportifs

5. Première analyse de l'acceptabilité du dispositif pour les différentes parties-prenantes

5.1. Acceptabilité pour les médecins

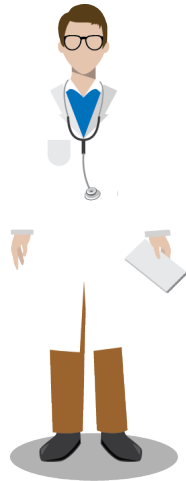
5.2. Acceptabilité pour les professionnels de l'APA

5.3. Acceptabilité pour les associations et clubs sportifs

Analyse de l'acceptabilité du dispositif

Pour les médecins

Rôle des médecins et niveau de mobilisation dans le cadre du dispositif



- Le médecin, généraliste ou spécialiste **oriente le patient** vers l'opérateur Prescri'mouv du territoire du patient. Le médecin peut prescrire à son patient la réalisation d'une activité physique adaptée (non obligatoire pour s'inscrire dans le dispositif) ou bien simplement l'informer de l'existence de Prescri'mouv et l'orienter vers le dispositif.
- Après la réalisation du bilan médico-sportif, le médecin traitant du patient rédige un **certificat de non contre-indication**, préalable à la pratique d'une activité prévue dans le cadre du parcours Prescri'mouv vers lequel le patient a été orienté.

Niveau actuel de mobilisation :

L'étude menée par la DRAJES en 2019 sur le niveau de notoriété du dispositif auprès des médecins, a montré que Prescri'mouv était globalement bien connu par les médecins du territoire.

En revanche, au-delà du niveau de connaissance, l'implication de ces professionnels dans la prescription et/ou l'orientation des patients vers la pratique d'une activité physique adaptée, est quant à elle plus contrastée. Plusieurs freins à la mobilisation des médecins sont identifiés, dont un manque de connaissance sur le dispositif ou encore un manque de temps dans le cadre de la pratique courante, pour aborder la question de l'APA.

Néanmoins, les professionnels mobilisés et interrogés, mettent en avant une prise de conscience assez récente de l'apport de l'activité physique adaptée pour la prise en charge de leurs patients.

Analyse de l'acceptabilité du dispositif Pour les médecins

L'avis des médecins interrogés *

« Le dispositif Prescri'mouv est **une bonne initiative**. L'APA fait maintenant partie de l'arsenal thérapeutique du médecin. »

« Le dispositif est **une aide pour accompagner nos patients**. L'intervention des enseignants APA est un moyen pour nous de nous sentir soutenus et de savoir que le patient est accompagné derrière. »

« La **mise en place d'une affiche dédiée au sport-santé sur ordonnance dans mon cabinet** permet aux patients d'avoir l'information et d'aborder la question plus facilement en consultation »

« Dans les deux cabinets où j'ai exercé, je n'en ai pas discuté ou **pas entendu parlé de prescriptions réalisées alors même que l'on connaît le dispositif**. »



« Peut-être que l'on ne connaît pas encore assez bien les bienfaits de l'APA. Mais surtout on **manque de temps** entre l'examen clinique et la prescription. On n'a pas toujours le temps d'aborder le sujet. »

« Il faudrait qu'il y ait **davantage de contacts directement auprès des médecins**, par exemple en faisant venir des conseillers médicaux dans les cabinets pour présenter le dispositif »

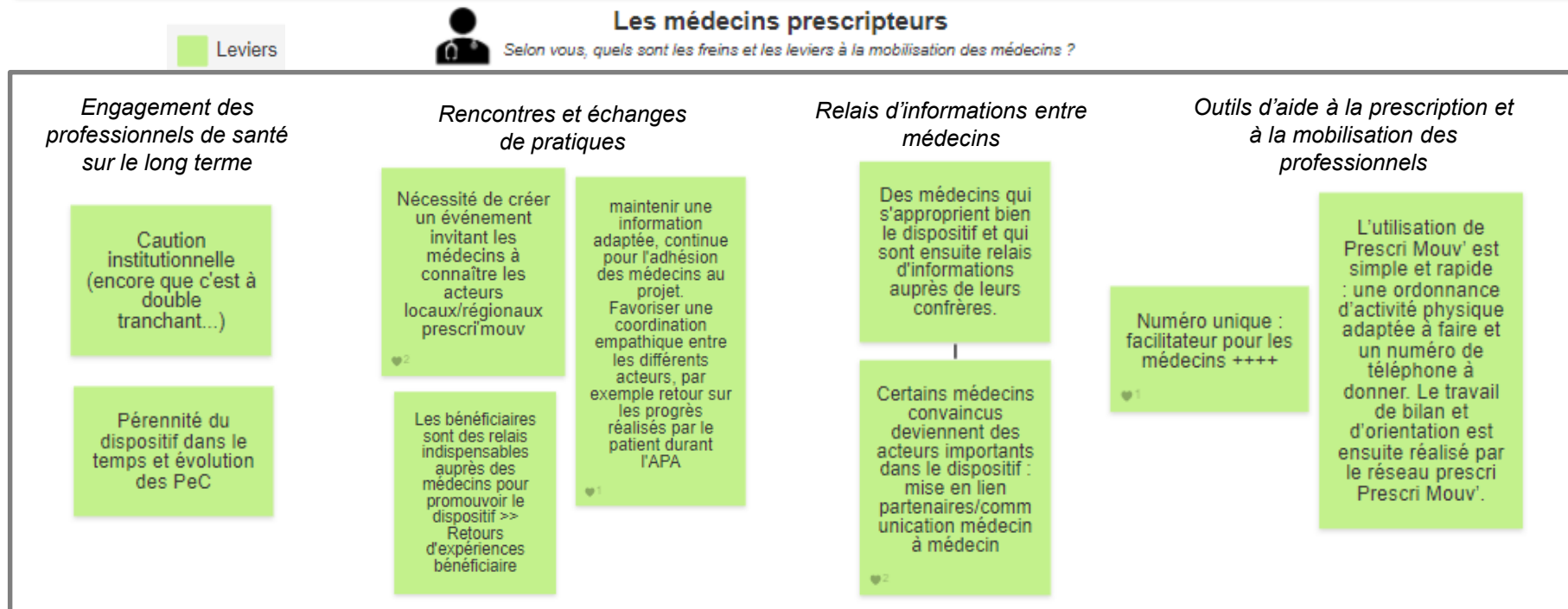
« La communication par plaquette, mail c'est bien, mais il faut pouvoir **proposer davantage de temps de sensibilisation et de formations** en présentiel pour mobiliser. »

« Une des difficultés selon moi est le manque de visibilité sur l'offre vers laquelle adresser nos patients. On peut avoir **peur que la personne ne soit pas compétente** et fasse n'importe quoi avec nos patients »

« Je pense qu'il y aura toujours des réfractaires : d'une part parce ce que certains ne connaissent pas ou bien car ils n'ont pas vu l'accompagnement qu'il y avait derrière. Je crois que **certaines médecins ne tiennent pas compte des capacités des enseignants APA** et de l'accompagnement qui est proposé aux patients. »

Analyse de l'acceptabilité du dispositif Pour les médecins

L'avis des parties prenantes



Les principales contributions recueillies sur la plateforme collaborative ont permis de mettre en évidence les leviers suivants favorisant la mobilisation des médecins dans le cadre du dispositif Prescri'mouv :

- Des **outils** facilitant la pratique professionnelle et la **prescription** d'activité physique;
- La sensibilisation et le **relais d'informations entre confrères**, permis par les médecins eux-mêmes convaincus du fonctionnement du dispositif ;
- La mise en œuvre de **temps de rencontres et d'échanges de pratiques** pour assurer une information et une adhésion des médecins au dispositif ;
- Le **rôle des patients comme relais d'informations** pour porter le dispositif à la connaissance de certains médecins;
- Le dispositif permet de poser un cadre d'intervention permettant **l'évolution des pratiques professionnelles des médecins**.

Analyse de l'acceptabilité du dispositif Pour les médecins

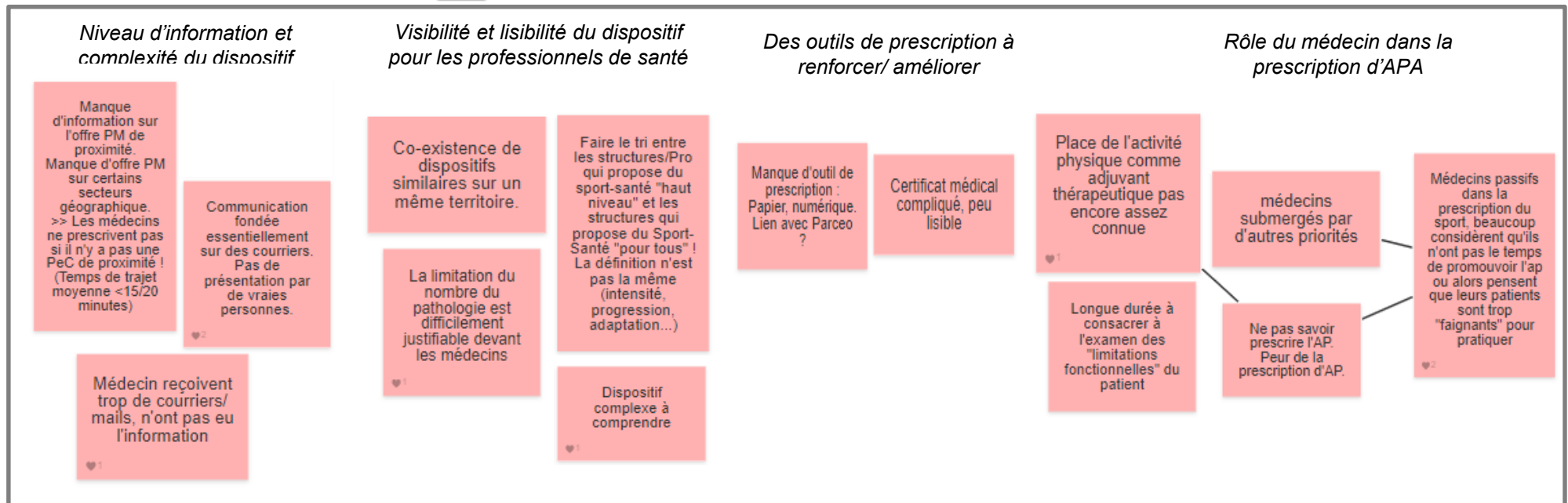
L'avis des parties prenantes

Freins



Les médecins prescripteurs

Selon vous, quels sont les freins et les leviers à la mobilisation des médecins ?



Les principales contributions recueillies sur la plateforme collaborative ont permis de mettre en évidence les freins suivants à la mobilisation des médecins dans le cadre du dispositif Prescri'mouv :

- Des lacunes dans la **campagne de communication** réalisée : une communication par courrier ou par mail qui a tendance à se perdre rapidement et à ne pas être consultée et un manque d'informations sur l'offre disponible au niveau local ;
- Un dispositif encore **peu visible**, noyé dans parmi d'autres dispositifs similaires et jugé **complexe** et peu lisible ;
- Des outils des prescription peu utilisés par les médecins notamment car ils sont jugés complexes ;
- Une inscription timide des médecins dans le cadre du dispositif pour plusieurs raisons : **manque de temps**, méconnaissance des intérêts et bienfaits de l'APA comme « traitement »...

Analyse de l'acceptabilité du dispositif Pour les médecins

Notoriété et compréhension du dispositif pour les médecins

Le dispositif Prescri'mouv est-il bien connu des médecins ? Son fonctionnement est-il compris ?



Points forts

L'étude de notoriété du dispositif Prescri'mouv réalisée par la DRAJES à l'attention des médecins traitants en 2019 a mis en lumière plusieurs points positifs :

- Le dispositif Prescri'mouv est relativement bien connu des médecins (notamment pour les médecins exerçant en zone urbaine et périurbaine)
- Le dispositif Prescri'mouv est davantage connu par les médecins généralistes exerçant une activité libérale
- Une **campagne de communication mise en œuvre dès le lancement de Prescri'mouv** afin de sensibiliser les médecins et leur inscription dans le dispositif : courrier à destination des médecins de la région, kit de communication (composé d'un guide pratique du médecin traitant prescripteur contenant une fiche contact des opérateurs, un dépliant présentant le dispositif, une affiche). L'étude de notoriété de la DRAJES a également montré que le kit de communication avait contribué majoritairement à renforcer la connaissance du dispositif auprès des médecins. – *source : enquête DRAJES 2019*
- Au-delà des outils créés et mis à disposition des médecins, les **médecins impliqués dans le dispositif jouent un rôle essentiel à la diffusion d'informations** auprès de leurs confrères : mise en lien des partenaires, communication médecin à médecin, ... – *source : entretiens médecins*
- Les **opérateurs** jouent également un rôle important dans la diffusion du dispositif auprès des médecins de leur territoire. Plusieurs d'entre eux ont organisés des temps de rencontres à destination des médecins pour leur présenter le dispositif et son fonctionnement. Ce mode de communication apparaît plus efficace aux yeux des professionnels qu'une communication écrite d'après les professionnels interrogés.
- Les **patients** eux-mêmes apparaissent comme étant de bons relais d'informations auprès de leur médecin traitant – *source : contributions recueillies sur la plateforme collaborative*
- La mise en place récente du **numéro unique Precri'mouv** peut constituer un levier de simplification pour les médecins. – *source : entretiens médecins*



Points faibles

- L'utilisation du dispositif est jugée par certains médecins comme complexe voire très **complexe**, notamment pour les médecins spécialistes ou encore les médecins pratiquant en zone rurale – *sources : enquête DRAJES, 2019, confirmé par certaines des contributions recueillies sur la plateforme collaborative.*
- La **coexistence de dispositifs similaires** sur le territoire peut complexifier la lisibilité du dispositif Prescri'mouv auprès des médecins. – *source : entretiens médecins*
- Une démarche de **communication** homogénéisée à l'échelle régionale mais ne tenant pas forcément compte des spécificités locales. La communication écrite n'apparaît pas suffisante pour une partie des professionnels interrogés, et doit être complétée par des temps de présentation orale. – *source : entretiens médecins*

Analyse de l'acceptabilité du dispositif

Pour les médecins

Utilité perçue pour le médecins

Le dispositif Prescri'mouv a-t-il favorisé l'évolution des pratiques professionnelles ?



Points forts

- Afin de faciliter la mobilisation des médecins et leur permettre de prescrire de l'APA (en orientant vers Prescri'mouv), l'ARS en lien avec les partenaires institutionnels et les opérateurs de terrain (APS Vosges, RSSBE, RSC, REDOM, RCPO, CROS) ont participé à **l'élaboration d'outils dédiés** (kit de communication prescripteur : affiche, flyers, guide du prescripteur...).
- En complément, au niveau des territoires, **les opérateurs continuent de travailler régulièrement en concertation afin d'améliorer ces outils** et ainsi simplifier la prescription pour les médecins (réflexion autour de l'élaboration d'un carnet de prescription) – *source : entretiens opérateurs*
 - **Le sport santé prend désormais une part de plus en plus importante dans le cadre de la pratique des médecins** (informations intégrées dans le cadre des études de médecine, sensibilisation aux enjeux de l'activité physique adaptée dans le cadre de la prise en charge de pathologies chroniques) – *source : entretiens médecins*
 - Des **professionnels de santé en demande de temps de formations et d'échanges de pratiques** autour du dispositif Prescri'mouv – *source : enquête DRAJES 2019*



Points faibles

- Une prescription médicale qui n'est pas aujourd'hui identifiée comme toujours indispensable pour inclure les patients dans le dispositif : le médecin n'est parfois sollicité qu'a posteriori pour l'élaboration du certificat de non contre indication.
- **Le taux d'utilisation du dispositif et de ses outils reste encore partiel**, notamment dû à des facteurs liés au dispositif en lui-même : une mise en œuvre qui demande du temps pour les médecins, manque de visibilité sur l'offre existante... – *source : enquête DRAJES 2019*
- Le **lieu d'exercice et le profil des patients pris en charge par les médecins** peuvent également constituer un frein à la mobilisation des médecins dans le cadre de Prescri'mouv : pathologies non prises en charge, structure hospitalière, EHPAD, soins palliatifs, urgences... – *source : enquête DRAJES 2019*. Ces constats sont confirmés par les entretiens menés avec les médecins en 2021 pour qui le nombre **limité de pathologies** prises en charge par le dispositif constitue un frein à l'inscription dans Prescri'mouv – *source : entretiens médecins*
- Du point de vue de certains opérateurs et DT interrogés, des **médecins encore « passifs » dans la prescription** d'une activité physique adaptée à leurs patients, souvent en raison du manque de temps disponible pour faire la promotion du dispositif et de l'activité physique adaptée en général. – *source : entretiens DT ARS et opérateurs*
- Une démarche de prescription d'activité physique plus faible chez certains médecins, qui pourrait être liée notamment au **manque de structures sportives labellisées** dans les zones géographiques concernées ou encore au manque de visibilité sur l'offre présente sur leur territoire. – *source : entretiens DT ARS et opérateurs*
- Une réticence de certains médecins à orienter en raison d'un **manque de confiance dans les capacités des professionnels APA** à assurer un accompagnement de qualité pour certains des médecins interrogés : une interconnaissance entre acteurs du dispositif à renforcer? – *source : entretiens médecins*

Analyse de l'acceptabilité du dispositif

Pour les médecins - Synthèse et perspectives

En synthèse, les principaux éléments d'analyse issus de l'étude de l'acceptabilité du dispositif Prescri'mouv pour les médecins nous permettent de dresser les constats suivants :

Principaux leviers de mobilisation identifiés à ce stade	Principaux freins à la mobilisation
<ul style="list-style-type: none"> • La construction d'outils dédiés (kit médecin, guide du prescripteur...) dès le lancement de Prescri'mouv et en perpétuelle évolution pour simplifier la pratique des médecins et leur implication dans le dispositif. • La mise en œuvre de temps de rencontres et de sensibilisation notamment par les opérateurs sur les territoires pour mobiliser les médecins. • La mobilisation des opérateurs dans le déploiement d'outils de communication dédiés aux médecins de leur territoire d'intervention. • Des médecins impliqués dans le cadre du dispositif qui participent au relais de l'information auprès de leurs confrères. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre encore peu visible pour certains médecins et peu lisible face à la pluralité des dispositifs existants sur le territoire. • Le manque de temps de certains professionnels de santé. • Un manque d'adaptation de la communication et des informations diffusées aux spécificités locales. • Un niveau de connaissance inégal des bienfaits de l'activité physique adaptée dans la prise en charge des pathologies chroniques – un manque de visibilité sur le fonctionnement des parcours et la qualification des professionnels intervenants.

Enjeux et perspectives

- **Poursuivre l'organisation de temps de rencontres pour faciliter la mobilisation des médecins et l'appropriation des outils qui leur sont dédiés :**
 - **Envisager le développement d'une formation dédiée aux médecins généralistes**
 - **Organisation de journées départementales voire régionales Prescri'mouv dédiées aux médecins – voire mobilisant les acteurs de manière inter-sectorielle pour favoriser l'interconnaissance prescripteurs / enseignants APA / encadrants sportifs**
- **Revoir les outils de communication prévus dans le cadre du dispositif et prévoir des adaptations locales en concertation avec les médecins du territoire (notamment médecins prescripteurs déjà impliqués dans le dispositif)**
- **Soutenir les travaux engagés par certains opérateurs pour le développement d'un outil partagé avec l'ensemble des médecins généralistes pour faciliter la prescription.**

5. Première analyse de l'acceptabilité du dispositif pour les différentes parties-prenantes

5.1. Acceptabilité pour les médecins

5.2. Acceptabilité pour les professionnels de l'APA

5.3. Acceptabilité pour les associations et clubs sportifs

Analyse de l'acceptabilité du dispositif

Pour les professionnels de l'APA (enseignants APA et masseurs-kinés)

Rôle des enseignants APA et leur niveau de mobilisation dans le cadre du dispositif



L'enseignant en activité physique adaptée est un acteur pivot de la prise en charge des bénéficiaires inscrits dans le cadre de Prescri'mouv. Ils peuvent dans ce cadre être mobilisés pour :

- la **réalisation des bilans** (bilan médico-sportif initial et bilans intermédiaires et finaux selon les parcours),
- Et/ou la **réalisation des accompagnements spécifiques** prévus dans le cadre du parcours 3 (mise en place des séances individuelles et/ou collectives d'activité physique adaptée).
- Et/ou être mobilisés dans le cadre du parcours 2.

Pour intervenir dans le cadre de Prescri'mouv, l'enseignant APA doit être titulaire a minima d'une licence STAPS APAS et formé à l'entretien motivationnel. Il peut être salarié d'une structure ou bien exercer de manière indépendante.

Ils doivent également avoir réalisé une formation de secourisme PSC1 ou PSE avec attestation de moins de 3 mois.

Niveau actuel de mobilisation :

L'analyse de l'offre en enseignants APA impliqués dans le dispositif Prescri'mouv à l'échelle de la région a montré une évolution depuis le démarrage du dispositif (58 enseignants mobilisés en 2019 et 66 en 2020). En revanche, **plusieurs disparités sont observées entre départements**, mettant en évidence des niveaux d'offres contrastés : certains territoires comme les Ardennes ou encore la Meuse mobilisent encore très faiblement ces professionnels.

La réalisation des bilans médico-sportifs et la mise en place des séances spécialisées dans le cadre des parcours 3 peuvent aussi bien être réalisées par des **enseignants auto-entrepreneurs, que des enseignants salariés de structures**. Aussi, plusieurs opérateurs (tels que le Réseau Santé Sud Alsace, REDOM, RCPO, RSC, Ville de Strasbourg), ont fait le choix de mobiliser des professionnels salariés de leur structure.

Analyse de l'acceptabilité du dispositif

Pour les professionnels de l'APA (enseignants APA et masseurs-kinés)

Rôle des masseurs-kinésithérapeutes et leur niveau de mobilisation dans le cadre du dispositif



Au même titre que les enseignants APA, les masseurs-kinésithérapeutes peuvent intervenir dans le cadre du dispositif afin de participer au suivi des patients inscrits dans le dispositif. Ils peuvent ainsi contribuer :

- à la **réalisation des bilans** (bilan médico-sportif initial et bilans intermédiaires et finaux selon les parcours),
- et/ou à la **réalisation des accompagnements spécifiques** prévus dans le cadre du parcours 3 (mise en place des séances individuelles et/ou collectives)
- et/ou être mobilisés dans le cadre du parcours 2.

Dans le cadre de leur intervention dans le parcours 2 et/ou parcours 3, ils doivent avoir réalisé une formation de secourisme PSC1 ou PSE avec attestation de moins de 3 mois.

Niveau actuel de mobilisation :

À l'inverse de l'offre en enseignants APA, l'analyse de l'**offre en masseurs-kinésithérapeutes impliqués dans le dispositif Prescri'mouv** à l'échelle de la région est quant à elle beaucoup plus contrastée, son évolution depuis le démarrage du dispositif est plutôt timide (7 masseurs-kinésithérapeutes mobilisés en 2019 et 31 en 2020).

La répartition de cette offre entre départements est encore plus contrastée : les Ardennes, l'Aube, la Mare, la Haute-Marne ou encore le Haut-Rhin ne disposent d'aucun masseurs-kinésithérapeutes impliqués dans le dispositif Prescri'mouv.

L'investissement contrasté des masseurs-kinésithérapeutes est expliqué par plusieurs facteurs dont notamment la « charge » de travail que ces interventions représenteraient en plus des consultations déjà réalisées.

Néanmoins, les différents échanges réalisés (opérateurs et organisations représentantes des masseurs-kinésithérapeutes) ont mis en évidence un changement de la tendance actuelle. En effet, on constate une implication qui tend à augmenter grâce à l'initiative de quelques masseurs-kinésithérapeutes moteurs sur leur territoire et désireux de s'investir dans le cadre dispositif.

Analyse de l'acceptabilité du dispositif

Pour les professionnels de l'APA (enseignants et masseurs-kinés)

L'avis des parties prenantes

Leviers



Les professionnels impliqués dans la mise en place de l'APA

Selon vous, quels sont les freins et les leviers à la mobilisation des professionnels impliqués dans la mise en place de l'APA ?

Evolution des pratiques professionnelles

Echanges réguliers et bonne communication entre les EAPAs/MK du département (88) proposant des BMS et P3

Des professionnels APA qui s'inventent et se réinventent pour proposer des activités nouvelles. L'APA ne se résume plus à de la gymnastique douce ou du renforcement musculaire.

Formation des professionnels

Former à l'écoute, à la relation d'aide (empathie, confiance..) pour aider le patient à adhérer à l'APA. C'est la base de la relation de soin plutôt malmenée par le contexte sanitaire actuel...

Une demande en formation qui se fait ressentir. (Educateurs sportifs)
Principalement sur de la pratique

Soutien des acteurs locaux

Volonté de l'ensemble des pros de développer le sport-santé qui trop souvent mal compris !

Une volonté des collectivités dans les zones rurales où l'offre n'est pas coordonnées de développer PM

Les principales contributions recueillies sur la plateforme collaborative ont permis de mettre en évidence les leviers suivants à la mobilisation des professionnels de l'APA dans le cadre du dispositif Prescri'mouv :

- **L'évolution des pratiques des professionnels de l'APA** notamment par l'échange de pratiques ;
- **La formation des professionnels** pour assurer une meilleure prise en charge de leurs bénéficiaires ;
- **Le soutien des acteurs locaux** (notamment élus) dans le déploiement du sport-santé sur le territoire.

Analyse de l'acceptabilité du dispositif

Pour les professionnels de l'APA (enseignants et masseurs-kinés)

L'avis des parties prenantes



Les principales contributions recueillies sur la plateforme collaborative ont permis de mettre en évidence les freins suivants à la mobilisation des professionnels de l'APA dans le cadre du dispositif Prescri'mouv :

- Un **manque d'incitations** à s'inscrire dans le dispositif pour les enseignants APA et les masseurs-kinésithérapeutes;
- Des critères/modalités d'inscription dans le dispositif jugés **complexes** pour les masseurs-kinésithérapeutes : formation, carte professionnelle...;
- Un **manque d'adaptation du dispositif aux pratiques professionnelles des masseurs-kinésithérapeutes** : outil de réalisation du BMS, formations demandées,...
- Une **offre en APA jugée encore peu visible** sur le territoire et freinant l'implication et la mobilisation par les opérateurs des enseignants APA et masseurs-kinésithérapeutes dans le dispositif.

Analyse de l'acceptabilité du dispositif

Pour les professionnels de l'APA (enseignants et masseurs-kinés)

En synthèse, les principaux éléments d'analyse issus de l'étude de l'acceptabilité du dispositif Prescri'mouv pour les professionnels de l'APA nous permettent de dresser les constats suivants :

Principaux leviers de mobilisation identifiés à ce stade	Principaux freins à la mobilisation
<ul style="list-style-type: none"> • Le soutien des communes et intercommunalités dans le déploiement du sport-santé sur leur territoire (soutien financier, mise à disposition de locaux, soutien au financement de la formation, ...). • Le rôle des opérateurs en soutien des professionnels de l'APA notamment par des démarches de communication ciblées (mailing, contacts téléphoniques), l'organisation de temps de rencontres et d'échanges de pratiques (ex. RSSA et RSC sur le Haut-Rhin) ou encore l'organisation de présentations dans les structures de formations des enseignants APA (ex. REDOM en lien avec l'Université de Strasbourg). 	<ul style="list-style-type: none"> • La valorisation financière de l'intervention des professionnels de l'APA jugée insuffisante. • Des professionnels de l'APA qui ne se retrouvent pas dans la communication engagée autour du dispositif (manque d'informations sur le rôle des professionnels de l'APA). • Une mobilisation contrastée des masseurs-kinésithérapeutes expliquée notamment par la charge supplémentaire représentée par le dispositif dans le cadre de leur pratique courante. • Des modalités d'exercice des enseignants APA pouvant représenter une contrainte (difficultés pour trouver une structure d'exercice, difficultés éventuelles au développement de l'offre...)

Enjeux et perspectives

- **Poursuivre les travaux engagés par les opérateurs de recensement de l'offre en APA sur chaque territoire et assurer le déploiement d'une communication adaptée à l'intention des enseignants APA.**
- **Poursuivre les travaux engagés autour de la mobilisation des masseurs-kinésithérapeutes**
- **Prévoir une révision des outils de communication mis en place autour du dispositif pour les adapter aux professionnels de l'APA (enseignants APA et masseurs-kinésithérapeutes)**
- **Soutenir le développement de temps d'échanges de pratiques entre professionnels de l'APA**

5. Première analyse de l'acceptabilité du dispositif pour les différentes parties-prenantes

5.1. Acceptabilité pour les médecins

5.2. Acceptabilité pour les professionnels de l'APA

5.3. Acceptabilité pour les associations et clubs sportifs

Analyse de l'acceptabilité du dispositif

Pour les associations et clubs sportifs

Rôle des associations et clubs sportifs et leur niveau de mobilisation dans le cadre du dispositif



Les associations et clubs sportifs contribuent au développement de l'offre d'activité physique sur le territoire et notamment l'offre d'activité physique adaptée.

Ils sont mobilisés aussi bien dans le cadre du parcours 1 pour la pratique en autonomie des bénéficiaires, que dans le parcours 2 dans le cadre de la mise en œuvre de créneaux sport-santé.

Pour pouvoir intervenir dans le cadre du parcours 2, les structures doivent bénéficier d'une labellisation Prescri'mouv, labellisation qui permet d'identifier la structure comme étant en capacité de prendre en charge les bénéficiaires atteints de pathologies chroniques et ciblés par Prescri'mouv.

Niveau actuel de mobilisation :

Au même titre que l'offre en enseignants APA ou masseurs-kinésithérapeutes impliqués, l'analyse de l'offre en associations et clubs sportifs labellisés Prescri'mouv à l'échelle de la région, a progressé depuis le démarrage du dispositif (180 structures labellisées en 2019 contre 242 en 2020).

La répartition de cette offre entre départements et au sein-même des départements apparaît toutefois comme étant légèrement contrastée. Certains départements apparaissent ainsi mieux dotés que d'autres. C'est le cas de notamment des départements du Haut-Rhin, de la Meurthe-et-Moselle, du Bas-Rhin ou encore de la Moselle.

À l'inverse d'autres départements peinent à voir leur offre de structures labellisées augmenter, notamment dans la Marne et la Meuse.

Analyse de l'acceptabilité du dispositif

Pour les associations et clubs sportifs

En synthèse, les principaux éléments d'analyse issus de l'étude de l'acceptabilité du dispositif Prescri'mouv pour les associations et clubs sportifs nous permettent de dresser les constats suivants :

Principaux leviers de mobilisation identifiés à ce stade	Principaux freins à la mobilisation
<ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement apporté par les opérateurs auprès des structures sportives dans le cadre notamment du processus de labellisation (accompagnement au montage du dossier, rencontres et échanges téléphoniques). • L'organisation par certains opérateurs, de rencontres entre structures labellisées pour favoriser l'échange de pratique entre professionnels. • Une implication de certaines collectivités pour participer au financement de la formation de certaines structures (notamment dans le cadre de Contrats Locaux de Santé) ou au financement des créneaux labellisés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le processus de labellisation des structures sportives dans le cadre du parcours 2 peut constituer une charge importante et présenter des contraintes (coût et accès à la formation, mobilisation de ressources humaines, investissement en matériel...). • Absence de soutien financier à la mise en place de créneaux labellisés prévue dans le dispositif. • Le manque de communication dédiée à l'intention des structures sportives sur le dispositif Prescri'mouv. • Une implantation de l'offre plus complexe en zone rurale où l'offre apparaît plus clairsemée et repose davantage sur des bénévoles.

Enjeux et perspectives

- **Engager une réflexion autour de l'élaboration d'une communication harmonisée entre opérateurs, à l'intention des structures sportives de leur territoire d'intervention.**
- **Poursuivre l'accompagnement des structures dans leur processus de labellisation.**
- **Soutenir le développement de temps d'échanges entre structures sur un territoire, visant à favoriser l'échange de pratiques professionnelles.**

6. Synthèse

6.1. Premiers enseignements

6.2. Axes à creuser en phase 2

6. Synthèse

6.1. Premiers enseignements

6.2. Axes à creuser en phase 2

Premiers enseignements en synthèse

Un déploiement hétérogène selon les territoires, avec des parcours Prescri'mouv investis différemment selon les secteurs

- Des **différences marquées sont observées selon les départements et selon les opérateurs** aussi bien ce qui concerne le nombre de patients inclus (de 22 à 847 entre 2019 et 2020) que le nombre de créneaux labellisés (de 24 à 123) et /ou le nombre d'effecteurs en capacité de proposer des séances d'APA (parcours 3) (de 2 à 30 d'un département à l'autre).
- Les **3 départements qui comptent le plus de patients inclus en 2019 et 2020 sont le Bas-Rhin** (essentiellement ville de Strasbourg), les **Vosges**, et la **Marne** (territoire « modèle » pour le RSSBE), trois départements où pré-existaient déjà des dynamiques anciennes dans le champ du Sport-Santé. A l'inverse, le dispositif Prescri'mouv peine à décoller dans certains départements (Ardennes, Aube, Meuse, Haute-Marne) qui sont par ailleurs des départements plus faiblement dotés en médecins généralistes et masseurs-kinésithérapeutes.
- Le **niveau de mobilisation dans le cadre du dispositif des clubs sportifs d'une part, des masseurs-kinésithérapeutes et enseignants APA d'autre part, est variable**. Si certains opérateurs ont fait le choix de mobiliser en priorité les clubs sportifs, d'autres ont mis l'accent sur la sensibilisation des professionnels de santé et la mobilisation des enseignants APA, voire des kinésithérapeutes. De plus, alors que certains opérateurs font reposer la réalisation des bilans et des séances du parcours 3 sur des professionnels prestataires (auto-entrepreneurs ou salariés d'une autre structure) certains s'appuient (parfois exclusivement) sur des professionnels recrutés en interne.
- Ces modalités d'organisation, façonnées ou bien par l'histoire des opérateurs, ou bien par les contraintes liées à l'offre locale (densité des professionnels APA / de l'offre en structures sportives...) semblent se refléter dans **les orientations réalisées à l'issue du BMS entre les parcours 1, 2 et 3**. Alors que les inclusions en parcours 2 prédominent dans les Ardennes, l'Aube, la Marne, la Haute-Marne; l'inverse est constaté dans les départements du Bas-Rhin, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, des Vosges, voire du Haut-Rhin avec davantage d'inclusions en parcours 3.

Des dynamiques partiellement freinées en 2020 mais une croissance des professionnels de l'APA impliqués et des créneaux labellisés

- Le premier confinement de mars 2020 a eu un impact important sur les inclusions de patients dans le dispositif. Le report des consultations de médecine générale ou de certains soins spécialisés a eu un effet sur le nombre d'orientations vers le dispositif. Entre 2019 et 2020, au niveau régional, le nombre d'inclusions a baissé de 16%. Pour autant, dans 3 départements (Meurthe-et-Moselle, Meuse et Moselle) ce nombre a connu une croissance rapide.
- A l'inverse du nombre d'inclusions, le nombre de créneaux labellisés a progressé dans quasiment tous les départements, de même que le nombre d'enseignants APA ou masseurs-kinésithérapeutes, même si cette croissance a été plus timide.

Premiers enseignements en synthèse

Des freins à l'implication des professionnels dans le dispositif qui renvoient à deux sujets clefs : d'une part la visibilité / la lisibilité du dispositif Grand-Est; d'autre part les critères et modalités de fonctionnement de Prescri'mouv

- En dépit des actions de communication menées à l'échelle régionale à l'intention des médecins, à l'échelle locale à destination des clubs, enseignants APA, masseurs-kinésithérapeutes et patients, la notoriété du dispositif Prescri'mouv reste à renforcer. Au-delà de la connaissance de l'existence de Prescri'mouv, c'est davantage son **fonctionnement et le rôle que chacun peut jouer** (critères précis d'inclusion des patients ou de mobilisation des professionnels pour la réalisation des parcours 2 et 3, rôle du médecin qui oriente) **qui ne semblent pas toujours lisibles**.
- Plusieurs facteurs pourraient expliquer ce défaut de lisibilité (à creuser en phase 2):
 - **Des ajustements régionaux par rapport à ce que prévoit le national** (décret du 30/12/2016) :
 - Des critères d'inclusion des patients spécifiques (seules certaines pathologies sont éligibles à Prescri'mouv; l'inscription dans le dispositif n'est pas conditionnée l'existence d'une prescription par le médecin traitant (uniquement certificat de non contre-indication))
 - Des critères de mobilisation des professionnels (masseurs-kinésithérapeutes, enseignants APA, éducateurs sportifs) supplémentaires
 - **L'existence de dispositifs comparables antérieurs à Prescri'mouv** mais avec des modalités de fonctionnement partiellement différentes;
 - **La co-existence sur certains territoires, de dispositifs parfois complémentaires, parfois concurrents.**

Premiers enseignements en synthèse

Un rapport incitations / freins pas toujours favorable à l'implication des clubs ou des effecteurs

- Du point de vue des acteurs interrogés en phase 1, plusieurs freins à l'inscription dans le dispositif sont identifiés, qui seraient insuffisamment contrebalancés par les bénéfices que le dispositif leur apporte (*à creuser / confirmer en phase 2*):
 - Des freins liés **aux critères d'implication dans le dispositif** : nécessité de disposer de la carte professionnelle d'éducateur sportif pour les masseurs-kinésithérapeutes et enseignants APA, une démarche « administrative » qui démotiverait certains professionnels; formation de secourisme avec attestation de moins de 3 ans ; formation à l'entretien motivationnel pour les enseignants APA ; pour les clubs, une démarche de labellisation chronophage et parfois jugée coûteuse
 - Des **incitations financières jugées souvent insuffisantes**: non prévues dans le dispositif régional pour les clubs (même s'il peut en exister au niveau local); un niveau de rémunération des bilans et des séances insuffisamment attractif pour les masseurs-kinésithérapeutes et enseignants APA indépendants
 - Une impression pour certains acteurs et sur certains territoires de ne **pas avoir suffisamment de patients orientés** pouvant nourrir un sentiment de concurrence entre acteurs (entre MK / enseignants APA indépendants vs. Salariés de l'opérateurs; entre MK et APA; entre effecteurs du P3 et clubs du P2...).

De premiers freins à la mobilisation des bénéficiaires identifiés par les professionnels : le coût et la proximité

- Pour les bénéficiaires, les principaux freins remontés, sur la base des retours des professionnels, concernent à la fois l'enjeu de la **proximité** (pouvoir bénéficier d'une offre en proximité de son domicile) mais également celui du **coût pour financer une inscription en club** dans le cadre du P2, même si ce frein peut être partiellement ou complètement (ex: Strasbourg) levé sur une partie des territoires en raison des compléments de financement apportés par certaines collectivités ou acteurs privés.

6. Synthèse

6.1. Premiers enseignements

6.2. Axes à creuser en phase 2

Synthèse

Axes à creuser en phase 2

À la lumière du bilan territorialisé du déploiement du dispositif Prescri'mouv, plusieurs axes sont identifiés à ce stade et feront l'objet d'une analyse complémentaire dans le cadre de la phase 2.



Poursuite de l'analyse de l'acceptabilité auprès des médecins	Analyse « écologique » du déploiement de Prescri'mouv	Déploiement de l'offre et mobilisation des professionnels de l'APA	Effet du dispositif sur les parcours des bénéficiaires
<ul style="list-style-type: none"> Notoriété du dispositif auprès des médecins Compréhension et appropriation du dispositif, notamment vision des médecins sur la qualité des parcours proposés Impact du dispositif sur l'évolution des pratiques professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation du dispositif aux contextes territoriaux Niveau d'inscription du dispositif Prescri'mouv en complémentarité avec les autres dispositifs et programmes Sport-Santé déployés Identification des conditions de réussite au déploiement du dispositif, indépendamment du territoire de déploiement 	<ul style="list-style-type: none"> Notoriété compréhension et du dispositif Niveau de mobilisation des professionnels du mouvement sportif et de l'APA dans le déploiement et freins principaux à leur implication 	<ul style="list-style-type: none"> Acceptabilité du dispositif pour les bénéficiaires Mobilisation des bénéficiaires pour la pratique d'une activité physique adaptée Effet du dispositif sur la reprise durable et en autonomie d'une activité physique

Synthèse

Focus : réalisation des monographies de territoire

Objectifs des monographies



Restituer, dans le cadre de monographies, l'analyse du déploiement de Prescri'mouv au sein de 4 territoires différents. Mettre en lumière le rôle de l'écosystème local / le degré d'inscription de Prescri'mouv dans l'écosystème local, les freins et leviers au déploiement.

Modalités



Pour chaque territoire, nous formaliserons une monographie d'une dizaine de pages maximum, selon une trame qui aura été définie en début de phase 2. Il s'agira de restituer les enseignements tirés du croisement entre les données chiffrées relatives au territoire (analyses réalisées en phase 1 et complétées en phase 2); les entretiens réalisés avec les parties-prenantes et bénéficiaires; les groupes de travail territoriaux.

L'analyse permettra de couvrir les 3 axes de l'évaluation, mais s'attardera plus précisément sur les **questionnements de l'axe 2** :

- Le fonctionnement du dispositif et son degré **d'inscription dans l'écosystème local**
- Une analyse du **niveau d'optimisation des ressources dédiées** au dispositif au niveau local, en complément des ressources régionales

Ce travail d'analyse monographique nous permettra d'identifier des conditions de réussite communes aux différents territoires d'étude, permettant de dessiner un **modèle type de déploiement** : il s'agira de distinguer les éléments qui sont intrinsèquement liés au contexte local dans lequel les opérateurs interviennent, des éléments transférables et modélisables.

Synthèse

Focus : réalisation des monographies de territoire

Périmètre des monographies (à arbitrer)



Plusieurs hypothèses de travail sont identifiées à ce stade pour la réalisation des monographies :

- Réalisation des monographies sur 4 territoires identifiés à **l'échelle infra-territoriale** (Pays/Communauté de Communes/Communauté d'Agglomération)
- Réalisation des monographies sur 4 territoires identifiés à **l'échelle départementale**
- Réalisation des monographies sur 4 territoires identifiés sur la base des **territoires couverts par les opérateurs** engagés dans le déploiement de Prescri'mouv (8 opérateurs soit 8 territoires d'intervention).

Critères de sélections des territoires (indépendamment du périmètre retenu)



- Caractéristiques socio-démographiques du territoire
- Démographie médicale du territoire (dont médecins et masseurs-kinésithérapeutes)
- Offre en APA sur le territoire (dont enseignants APA, structures sportives et nombre de créneaux labellisés sport-santé)
- Dynamiques partenariales notables

Premiers territoires d'intérêt identifiés :

- Un territoire rural où le dispositif s'est déployé positivement: **Vosges**
- Un territoire rural où Prescri'mouv peine à se développer: **Meuse ou Ardennes**
- Un territoire plus urbain où le dispositif se déploie mais mobilise peu les professionnels locaux et où peuvent exister des enjeux d'articulation inter-opérateurs : **Bas-Rhin ou Haut-Rhin**
- Un territoire plus urbain qui réussit à mobiliser des acteurs locaux mais où existent des enjeux d'articulations inter-acteurs: **Moselle**

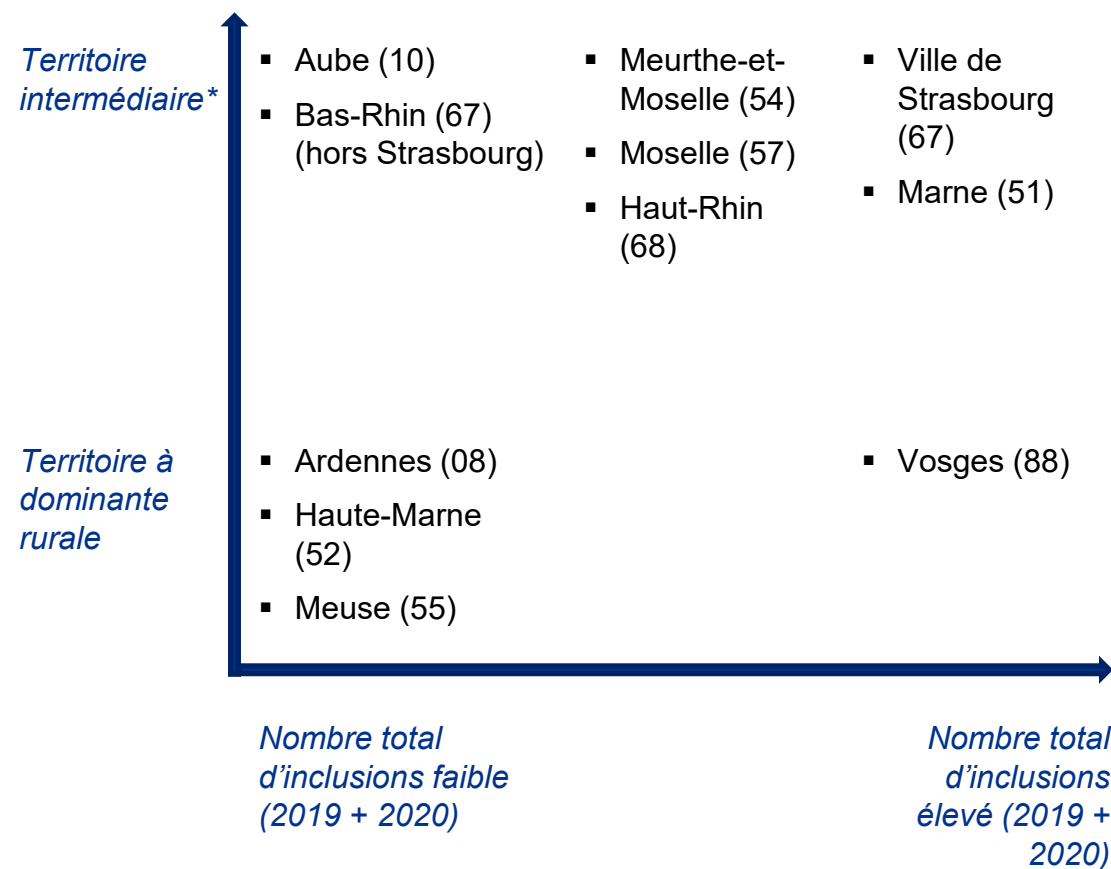


Synthèse

Focus : réalisation des monographies de territoire

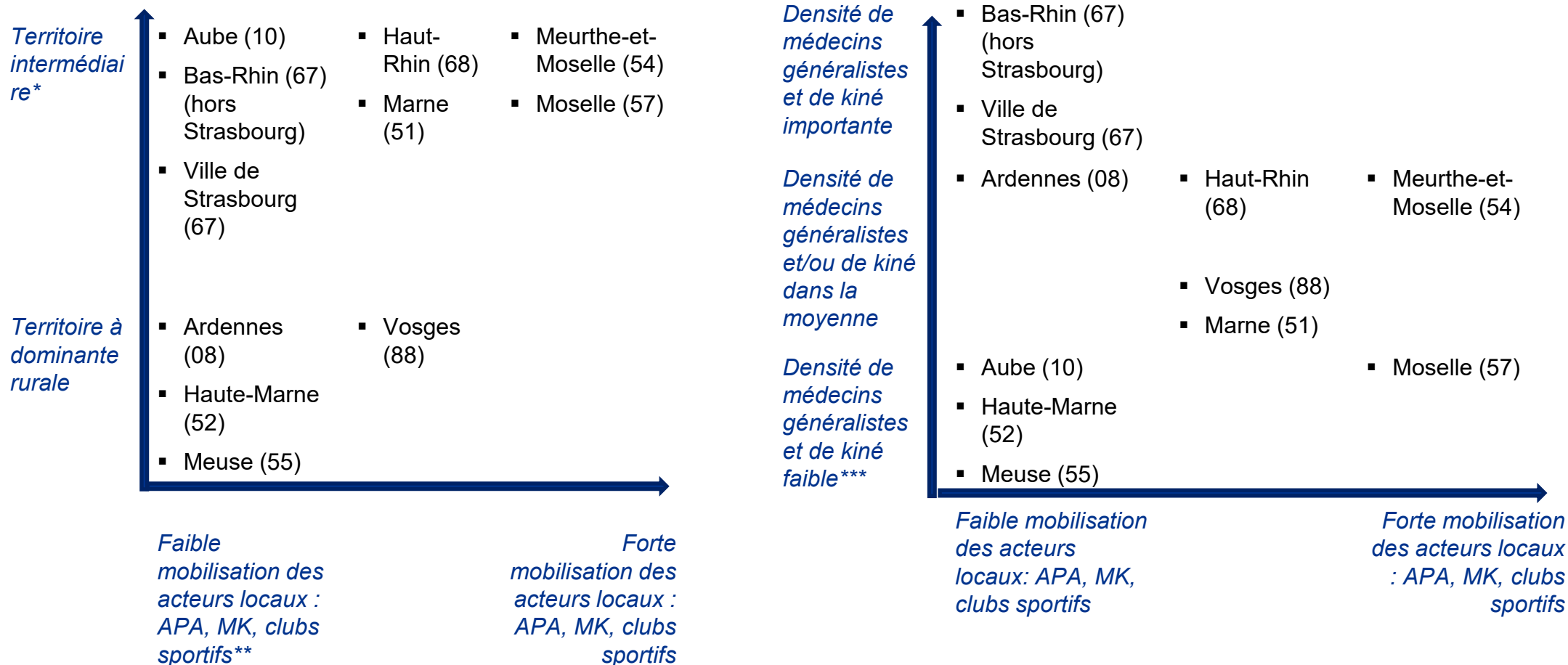
Territoires potentiellement intéressants pour le travail monographique (4 territoires à sélectionner)	Dominante	Densité d'offre de médecins généralistes et masseurs kinésithérapeutes	Nombre d'inclusions patients	Niveau de mobilisation des acteurs (clubs, MK, Kiné)	Opérateur	Articulations spécifiques à investiguer
Vosges (ou PETR Epinal + PETR Remiremont)	Rural	Faible à moyenne	Elevé	Intermédiaire	APS Vosges	Articulation avec les programmes d'ETP
Meuse	Rural	Faible	Faible	Faible	CROS	MSP et programmes d'ETP
Ardennes	Rural	Moyenne	Faible	Faible	RSSBE	COFIL départemental Sport-Santé
Haut-Rhin (ou Mulhouse)	Intermédiaire	Moyenne	Intermédiaire	Intermédiaire / élevé	RSC RSSA	Articulation entre les 2 opérateurs + dispositif Mulhouse Sport-Santé
Bas-Rhin	Intermédiaire	Elevée	Elevé	Faible	Ville de Strasbourg RCPO REDOM	Articulations inter-opérateurs + articulations avec les projets Maisons Sport Santé
Moselle	Intermédiaire	Faible	Intermédiaire	Elevé	CROS	Concurrence du dispositif Moselle Mouv'

Synthèse : matrice des territoires selon le nombre d'inclusions patients réalisées en 2019 et 2020



(*) Typologie Eurostat, permettant de classer les régions européennes selon leur densité de population – Source : Observatoire des territoires

Synthèse : matrice des territoires selon le niveau de mobilisation des acteurs locaux dans Prescri'mouv



(*) Typologie Eurostat, permettant de classer les régions européennes selon leur densité de population – Source : Observatoire des territoires
 (**) Somme du nombre d'enseignants APA, Masseurs kinésithérapeutes et clubs sportifs labellisés, données sept. 2020 – Source : opérateurs
 (***) Densités des professionnels libéraux pour 10 000 habitants, 2019 – Source : CartoSanté

7. Annexes

- 7.1. Référentiel d'évaluation
- 7.2. Liste des entretiens réalisés
- 7.3. Cartographie de l'offre

Annexes

Annexe 1 : Référentiel d'évaluation - Axe 1 : acceptabilité du dispositif

	Sous-questions évaluatives	Hypothèses évaluatives	Indicateurs/descripteurs	Modalités de recueil - Sources de données
Visibilité du dispositif	Le dispositif est-il connu des médecins (médecins généralistes, oncologues, diabétologues, pneumologues et cardiologues) ?	<ol style="list-style-type: none"> 1) Les actions de communication menées sur le dispositif à destination des médecins du territoire ont permis de renforcer leur connaissance du dispositif. 2) Les actions de communication menées sur le dispositif à destination des médecins du territoire leur ont permis de clarifier leurs représentations sur la prescription d'APA, sur l'APA en général. 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue des actions de communication menées sur le dispositif auprès des médecins au niveau régional et au niveau local par les opérateurs - Notoriété du dispositif Prescri'mouv auprès des médecins - Niveau de perception des médecins enquêtés quant à l'utilité des actions de communication sur le dispositif (utilité du "kit de communication"? des courriers d'information?...) - Evolution des représentations des médecins vis-à-vis de l'APA et du dispositif Prescri'mouv 	<ul style="list-style-type: none"> - Données d'activité / remontée d'information de la part des opérateurs - Entretiens avec les organisations représentantes de médecins - Entretiens avec les médecins généralistes et médecins spécialistes ciblés par le dispositif - Résultats de l'enquête téléphonique auprès des médecins réalisée en 2019 - <i>Enquête complémentaire auprès des médecins (UO complémentaire)</i>
	Le dispositif est-il connu des professionnels du mouvement sportif, des professionnels pouvant jouer le rôle d'effecteur (enseignants APA, masseurs-kiné, ergo et psychomotriciens) ?	<ol style="list-style-type: none"> 1) Les actions de communication menées sur les territoires auprès des professionnels effecteurs d'une part et auprès des professionnels du mouvement sportif d'autre part ont permis de renforcer leur connaissance du dispositif. 2) Les actions de communication menées sur le dispositif leur ont permis de clarifier leur perception du « sport santé». 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue des actions de communication menées sur le dispositif auprès des clubs sportifs, des kiné / ergo / psychomotriciens / enseignants APA au niveau régional et au niveau local par les opérateurs - Part des professionnels possible effecteurs et des professionnels du mouvement sportif interrogés déclarant connaître le dispositif grâce aux actions de communication - Evolution des représentations des professionnels vis-à-vis de l'APA et du dispositif Prescri'mouv 	<ul style="list-style-type: none"> - Données d'activité / remontée d'information de la part des opérateurs - Entretiens avec des représentants du mouvement sportif et des clubs sportifs - Entretiens avec des représentants des MK / ergothérapeutes / psychomotriciens - Entretiens avec des enseignants APA - Enquête par questionnaire auprès des enseignants APA, des MK, ergo, psychomotriciens, et des professionnels du mouvement sportif
	Prescri'mouv est-il connu des patients ciblés par le dispositif ?	<ol style="list-style-type: none"> 1) Les actions de communication menées sur le dispositif auprès du grand public ont permis de renforcer la connaissance du dispositif par les patients ciblés. Les patients sont en mesure d'en parler à leur médecin traitant. 2) Les actions de communication menées sur le dispositif auprès des patients leur ont permis de clarifier leur perception de l'activité physique et de son utilité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue des actions de communication menées sur le dispositif auprès du grand public / des patients au niveau régional et au niveau local par les opérateurs - Niveau de connaissance du dispositif par les bénéficiaires interrogés et description des moyens dont ils ont bénéficié pour connaître le dispositif - Perception de l'APA par les patients interrogés 	<ul style="list-style-type: none"> - Données d'activité / remontée d'information de la part des opérateurs - Entretiens avec des bénéficiaires - Focus groupes avec des bénéficiaires sur les 4 territoires

Annexes

Annexe 1 : Référentiel d'évaluation - Axe 1 : acceptabilité du dispositif

	Sous-questions évaluatives	Hypothèses évaluatives	Indicateurs/descripteurs	Modalités de recueil - Sources de données
Lisibilité / compréhension du dispositif	Le fonctionnement du dispositif est-il compris des médecins ?	<ol style="list-style-type: none"> 1) Les médecins connaissent le fonctionnement du dispositif, les interventions dont le patient peut bénéficier, la manière d'y recourir et leur rôle en tant que médecin. 2) Les médecins connaissent les critères d'inclusion dans le dispositif et sont en mesure d'orienter les patients éligibles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Médecins interrogés en capacité de décrire le fonctionnement du dispositif (verbatim à l'appui) - Perception du niveau de complexité du dispositif de la part des médecins concernés - Nombre de réorientations réalisées par les opérateurs pour des patients non éligibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Données d'activité / remontée d'information de la part des opérateurs - Entretiens avec les médecins - Résultats de l'enquête téléphonique auprès des médecins réalisée en 2019 - <i>Enquête complémentaire auprès des médecins (UO complémentaire)</i>
	Le fonctionnement du dispositif est-il compris des professionnels du mouvement sportif, des professionnels pouvant jouer le rôle d'effecteur (enseignants APA, des masseurs-kiné, ergo et psychomotriciens)?	<ol style="list-style-type: none"> 1) Les professionnels pouvant jouer le rôle d'effecteur et les professionnels du mouvement sportif connaissent le fonctionnement du dispositif, ses objectifs et les interventions dont le patient peut bénéficier et leur rôle en tant que professionnel. 2) Les professionnels pouvant jouer le rôle d'effecteur et les professionnels du mouvement sportif connaissent les modalités et conditions d'inscription dans le dispositif les concernant (guide de labellisation, critères d'éligibilité des créneaux sport-santé, fonctionnement des formations...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Educateurs APA / MK / ergo / psychomotriciens clubs sportifs interrogés en capacité de décrire le fonctionnement du dispositif (verbatim à l'appui) - Perception du niveau de complexité du dispositif de la part des professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Données d'activité / remontée d'information de la part des opérateurs - Entretiens avec des représentants du mouvement sportif et des clubs sportifs - Entretiens avec des représentants des MK / ergothérapeutes / psychomotriciens - Entretiens avec des enseignants APA - Enquête par questionnaire auprès des enseignants APA, des MK, ergo, psychomotriciens, et des professionnels du mouvement sportif
	Le fonctionnement du dispositif est-il compris des patients bénéficiaires ? Est-il facilement mobilisable?	<ol style="list-style-type: none"> 1) Les patients comprennent le fonctionnement du dispositif et ses objectifs. Ils savent comment mobiliser les ressources en APA sur leur territoire dans le cadre de Prescri'mouv. 2) Les modalités d'inscription dans le dispositif sont compréhensibles pour le patient. 	<ul style="list-style-type: none"> - Patients bénéficiaires interrogés déclarant comprendre le fonctionnement du dispositif (verbatim à l'appui) - Facilité d'accès à l'offre d'APA sur le territoire (annuaire en ligne et fréquence d'actualisation, outils de communication / présentation des démarches à réaliser...) - Connaissance par les patients bénéficiaires des outils mis à leur disposition 	<ul style="list-style-type: none"> - Remontée d'information de la part des opérateurs - Analyse des documents existants - Entretiens avec des bénéficiaires - Focus groupes avec des bénéficiaires sur les 4 territoires - Contributions recueillies au moyen de la plateforme collaborative Klaxoon – freins/leviers de mobilisation pour les bénéficiaires

Annexes

Annexe 1 : Référentiel d'évaluation - Axe 1 : acceptabilité du dispositif

	Sous-questions évaluatives	Hypothèses évaluatives	Indicateurs/descripteurs	Modalités de recueil - Sources de données
Utilité perçue pour les professionnels de santé, professionnels APA et du mouvement sportif et évolution des pratiques professionnelles	<p>Dans quelle mesure le dispositif permet-il de lever les freins à la prescription d'APA pour les médecins?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Prescri'mouv facilite la prescription d'APA pour les médecins généralistes 2) L'encadrement de la pratique d'APA via Prescri'mouv (labellisation des créneaux de sport / santé; accompagnement spécifique par des professionnels formés; outils mis à disposition des médecins...) rassure les médecins qui sont plus enclins à prescrire 3) Le dispositif est jugé par les médecins utile à leur pratique et utile pour les patients qu'ils suivent. 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue des besoins et attentes exprimés par les médecins interrogés à l'égard du dispositif Prescri'mouv - Descriptif des freins et leviers en matière de prescription du dispositif - Médecins interrogés exprimant un intérêt dans la labellisation au dispositif Prescri'mouv (verbatim à l'appui) - Evolution du nombre de médecins prescripteurs par territoire et au niveau régional - Fréquence de recours au dispositif 	<ul style="list-style-type: none"> - Données d'activité / remontée d'information de la part des opérateurs - Entretiens avec les organisations représentantes de médecins - Entretiens avec les médecins généralistes et médecins spécialistes ciblés par le dispositif - Résultats de l'enquête téléphonique auprès des médecins réalisée en 2019 - <i>Enquête complémentaire auprès des médecins (UO complémentaire)</i> - Monographies territoriales - Contributions recueillies au moyen de la plateforme collaborative Klaxoon – freins/leviers de mobilisation pour les médecins
	<p>Dans quelle mesure le dispositif a-t-il permis le développement de créneaux de sport-santé labellisés (parcours 2)?</p> <p>Dans quelle mesure le dispositif a-t-il permis la mobilisation de professionnels de santé et enseignants APA dans le cadre du parcours 3?</p> <p>Quels freins sont repérés à l'inscription et à la mobilisation dans le cadre de Prescri'mouv?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Prescri'mouv a permis le développement de créneaux identifiés de sport-santé en région, dans les différents départements grâce à la mobilisation des clubs sportifs, des masseurs kinésithérapeutes et des enseignants APA. 2) Les éducateurs sportifs et les enseignants APA perçoivent l'intérêt opérationnel des formations dédiées mises en place dans le cadre du dispositif (respectivement formation du CROS et formation à l'entretien motivationnel IREPS). 3) Les professionnels du mouvement sportif, enseignants APA, kiné, ergo et psychomotriciens trouvent un intérêt à proposer une offre d'APA dans le cadre de Prescri'mouv. 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue des besoins et attentes exprimés par les enseignants APA, les professionnels du mouvement sportif, les masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes et psychomotriciens interrogés à l'égard du dispositif Prescri'mouv - Evolution du nombre d'effecteurs / évolution du nombre de clubs / associations sportives impliquées dans le dispositif par territoire - Point de vue des éducateurs sportifs et des enseignants APA sur les formations mises en place dans le cadre du dispositif - Analyse coûts / bénéfices de la labellisation pour un club sportif (parcours 2) - Analyse coût / bénéfices pour un masseur kinésithérapeute auto-entrepreneur (parcours 2) - Analyse coût / bénéfices pour un professionnel effecteur (parcours 3) selon le profil (professionnel de santé vs. Educateur APA) 	<ul style="list-style-type: none"> - Données d'activité / remontée d'information de la part des opérateurs - Analyse des documents existants - Entretiens avec des représentants du mouvement sportif / clubs sportifs - Entretiens avec des représentants des MK / ergothérapeutes / psychomotriciens - Entretiens avec des enseignants APA - Enquête par questionnaire auprès des enseignants APA, des MK, ergo, psychomotriciens, et des professionnels du mouvement sportif - Monographies territoriales - Contributions recueillies au moyen de la plateforme collaborative Klaxoon – freins/leviers de mobilisation pour les professionnels de l'APA et clubs sportifs

Annexes

Annexe 1 : Référentiel d'évaluation - Axe 2 : mécanismes et fonctionnement du dispositif

	Sous-questions évaluatives	Hypothèses évaluatives	Indicateurs/descripteurs	Modalités de recueil - Sources de données
Territorialisation / adaptabilité du dispositif aux contextes locaux	<p>Dans quelle mesure le dispositif s'adapte-t-il aux contextes ?</p> <p>Observe-t-on des différences dans le déploiement entre secteurs urbains et territoires plus ruraux ?</p>	<p>1) Le dispositif Prescri'mouv a su s'intégrer dans l'environnement local (parcours patient, approche globale, dispositif connu des parties prenantes, cohérence d'intervention,...) : les stratégies de déclinaison se sont adaptées aux contextes, notamment dans les territoires où existaient déjà des dynamiques autour du sport-santé</p> <p>2) Les stratégies de déclinaison de Prescri'mouv ont permis un développement de l'offre dans les secteurs plus ruraux.</p> <p>3) Prescri'mouv s'inscrit dans les programmes / politiques locales et régionales de prévention et de promotion de la santé (ex: CLS, feuille de route régionale de la mission santé du conseil régional, plan régional « activités physiques et sportives aux fins de santé »), favorisant les synergies sur les territoires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Description des modalités opérationnelles de déploiement du dispositif par territoire : écosystème d'acteurs impliqués, parcours patient, cohérence, freins... - Evolution des conditions de déploiement / critères d'inscription dans le dispositif - Intégration / référence à Prescri'mouv dans les politiques locales de santé (CLS, Projets Locaux de santé, Projets de MSP...) - Diminution des « zones blanches » / couverture territoriale du dispositif 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse documentaire régionale / locale - Cartographie du déploiement régional - Entretiens avec les parties-prenantes - Enquête par questionnaire auprès des enseignants APA, des MK, ergo, psychomotriciens, et des professionnels du mouvement sportif - Monographies territoriales / études de cas : entretiens acteurs, partenaires, groupe de travail territorial
	<p>Dans quelle mesure le dispositif Prescri'mouv s'inscrit-il en complémentarité avec les autres dispositifs et programmes Sport-Santé déployés au niveau local ?</p> <p>Et au niveau national / régional ?</p> <p>Quels sont les éventuels freins ou redondances rencontrés ?</p>	<p>1) Lorsque d'autres programmes ou dispositifs de prévention Sport-Santé sont déployés sur les territoires locaux, ils sont complémentaires, non redondants, non concurrents à Prescri-mouv, ce qui témoigne d'une bonne cohérence externe et d'une intégration du dispositif dans son environnement local.</p> <p>2) Le dispositif Prescri'mouv propose un cadre régional favorable à l'inscription de l'ensemble des interventions sport-santé de la région</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Revue des programmes et dispositifs de prévention Sport-Santé sur chacun des territoires de déploiement - Descriptif des complémentarités et redondances identifiées avec Prescri'mouv 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse documentaire régionale / locale - Entretiens avec les parties-prenantes - Enquête par questionnaire auprès des enseignants APA, des MK, ergo, psychomotriciens, et des professionnels du mouvement sportif - Monographies territoriales / études de cas : entretiens acteurs, partenaires, groupe de travail territorial

Annexes

Annexe 1 : Référentiel d'évaluation - Axe 2 : mécanismes et fonctionnement du dispositif

	Sous-questions évaluatives	Hypothèses évaluatives	Indicateurs/descripteurs	Modalités de recueil - Sources de données
<i>Coopération inter-secteurs</i>	<p>Dans quelle mesure le fonctionnement du dispositif a-t-il favorisé les synergies inter-secteurs (institutionnels / monde médical / monde sportif) ? Des freins aux coopérations entre acteurs sont-ils identifiés ?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Le dispositif permet un travail coordonné entre professionnels de santé et professionnels du mouvement sportif. 2) La mobilisation des professionnels de santé, professionnels APA et professionnels du mouvement sportif en faveur du dispositif est indépendante du « profil », des expertises thématiques, et du secteur d'intervention des opérateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Comparaisons du profil des professionnels investis inter-territoires / inter-opérateurs - Evolution du nombre d'effecteurs (dont MK titulaires d'une carte professionnelle d'éducateur sportif) / évolution du nombre de clubs / associations impliquées dans le dispositif par territoire - Analyse des relations inter-secteurs dans le cadre du dispositif : évolutions, niveau de satisfaction des professionnels et freins éventuels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens avec les parties-prenantes - Monographie / étude de cas : entretiens acteurs, partenaires, groupe de travail territorial - Enquête par questionnaire auprès des enseignants APA, des MK, ergo, psychomotriciens, et des professionnels du mouvement sportif - Analyse documentaire régionale / locale
<i>Optimisation du fonctionnement du dispositif</i>	<p>En quoi les ressources dédiées au dispositif sont-elles mobilisées à tous les niveaux de manière optimale ?</p> <p>En quoi les moyens alloués au dispositif et les modalités de pilotage du dispositif permettent-ils d'atteindre les objectifs définis ?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Les différentes enveloppes et moyens financiers dédiés au dispositif sont complémentaires et coordonnées 2) Le dimensionnement des moyens RH et logistiques est cohérent avec le périmètre couvert par chaque opérateur. 3) Les modalités d'organisation des ressources humaines sont définies, suivies et adaptées. 4) L'allocation des ressources (humaines, financières, techniques) permet un développement homogène du dispositif dans les différents territoires de la région. 	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens dédiés (financiers et ETP) à la mise en œuvre et au déploiement du dispositif au niveau régional et évolutions - Moyens (financiers et ETP) dédiés au dispositif au niveau local / infra-régional - Modalités de définition des moyens budgétaires / outils de coordination des financements dédiés - Critères permettant l'allocation des ressources; existence de mécanismes éventuels de réallocation des moyens en fonction des besoins - Descriptif des modalités organisationnelles du dispositif et des outils de suivi (et leur évolution) 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens avec les parties-prenantes - Monographie / étude de cas : entretiens acteurs, partenaires, groupe de travail territorial - Analyse documentaire régionale / locale

Annexes

Annexe 1 : Référentiel d'évaluation - Axe 3 : effets sur les bénéficiaires

	Sous-questions évaluatives	Hypothèses évaluatives	Indicateurs/descripteurs	Modalités de recueil - Sources de données
Plus-value du dispositif / efficacité	Dans quelle mesure le dispositif a-t-il favorisé la mobilisation des patients pour la pratique d'une APA?	<p>1) L'offre proposée dans le cadre de Prescri'mouv correspond aux attentes des bénéficiaires et à leurs besoins. Elle s'inscrit dans un parcours de santé coordonné. Son intérêt est compris par le patient.</p> <p>2) Prescri'mouv facilite la pratique d'une APA pour les patients. Il a notamment permis le développement d'une offre d'APA diversifiée et en proximité pour les patients de la région.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Description des freins et leviers à l'intégration du patient dans le dispositif - Description des causes d'abandon du dispositif - Profil des patients bénéficiaires et évolutions observées - Analyse qualitative des facteurs favorables à la reprise d'une APA - Niveau de satisfaction des patients bénéficiaires vis-à-vis de l'offre Prescri'mouv en sortie du dispositif - Description précise de la population prise en charge dans le dispositif : analyses stratifiées par pathologie, par département, par opérateur, par tranche d'âge, par sexe, par typologie d'effecteur - Analyse des parcours des patients bénéficiaires (degré de mobilisation / abandons) - <i>Analyse statistique des facteurs favorables à la reprise d'une APA (UO complémentaire)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats des enquêtes téléphoniques auprès des patients réalisées en sortie du dispositif - Monographie / étude de cas : focus groupes avec des bénéficiaires - Entretiens individuels avec des bénéficiaires ayant abandonné le suivi en cours - Entretiens individuels avec des bénéficiaires accompagnés pendant au moins 12 mois - <i>Traitement statistique complémentaire de la base de données patients (UO complémentaire)</i>
	En quoi l'accompagnement du patient via sa prise en charge dans le dispositif lui permet effectivement de reprendre une activité physique durable ?	<p>1) Les bénéficiaires de Prescri'mouv (indépendamment du parcours) reprennent une activité physique durablement à la sortie du dispositif. Une part significative de bénéficiaires déclare poursuivre une activité physique à la sortie de Prescri'mouv, puis à 6 et 12 mois</p> <p>2) Prescri'mouv permet de lever les freins à la pratique d'une APA pour les patients durablement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Description des freins et leviers à l'intégration du patient dans le dispositif - Pourcentage de patients licenciés ou en pratique autonome à 6 mois et 12 mois de la fin de la prise en charge et profil des patients - Niveau de satisfaction des patients bénéficiaires vis-à-vis de l'offre Prescri'mouv à 6 mois et 12 mois. - Analyse des parcours des patients bénéficiaires selon leur reprise ou non d'une activité physique à 6 et 12 mois - <i>Analyse statistique des facteurs favorables à la reprise d'une APA (UO complémentaire)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats des enquêtes téléphoniques auprès des patients réalisées à 6 et 12 mois de la sortie du dispositif - Monographie / étude de cas : focus groupes avec des bénéficiaires - Entretiens individuels avec des bénéficiaires sortis du dispositif depuis 12 mois



9 entretiens
(par téléphone
ou en visio-
conférence)
avec les
opérateurs en
charge du
déploiement de
Prescri'mouv

Opérateur	Interlocuteur(s)
RSSBE	<ul style="list-style-type: none"> • Guillaume DELIOT • Brian GREMILLON • Margot LHERMITTE
CROS	<ul style="list-style-type: none"> • Fanny BARRAL • Noé DETTWILLER • Joris PETITMANGIN
APS VOSGES	<ul style="list-style-type: none"> • Thomas MENGIN
Ville de Strasbourg	<ul style="list-style-type: none"> • Dr FELTZ • François JOUAN
REDOM	<ul style="list-style-type: none"> • Marion STAUFFER
RCPO	<ul style="list-style-type: none"> • Marie Laure FETTER
RSC	<ul style="list-style-type: none"> • Sophie GALLIER • Camille DIETSCHY
RSSA	<ul style="list-style-type: none"> • Adeline KIRSCHER
CROS – Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Alban RICHARD



8 entretiens
(par téléphone
ou en visio-
conférence)
avec les
délégations
territoriales de
l'ARS Grand Est

DT	Interlocuteur(s)
ARS DT 08 – Ardennes	<ul style="list-style-type: none"> • Virginie DUMAIN
ARS DT 10 – Aube	<ul style="list-style-type: none"> • Olivier ROBAT
ARS DT 54 - Meurthe et Moselle	<ul style="list-style-type: none"> • Joëlle L'HOTE • Jeanne CHATRY
ARS DT 55 – Meuse	<ul style="list-style-type: none"> • Maryline TAILLARD • Lucien KOUAME
ARS DT 57 – Moselle	<ul style="list-style-type: none"> • Patricia REGIN
ARS DT 67 - Bas-Rhin	<ul style="list-style-type: none"> • Arrantxa HUREAUX
ARS DT 68 - Haut-Rhin	<ul style="list-style-type: none"> • Myriam HODLER-MULLER • Sarah SIOUALA
ARS DT 88 - Vosges	<ul style="list-style-type: none"> • Joëlle GUERY • Lydia FLEURY



7 entretiens
(par téléphone
ou en visio-
conférence)



Institution	Interlocuteur(s)
Conseil Régional de l'Ordre des médecins	<ul style="list-style-type: none"> • Dr ROYAUX
Conseil Régional de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes	<ul style="list-style-type: none"> • Philippe LAFLEUR • Corinne FRICHE
URPS masseurs-kinésithérapeutes	<ul style="list-style-type: none"> • Hubert JUPIN
CROS – représentant mouvement sportif	<ul style="list-style-type: none"> • Lionel DUEDE
SF APA	<ul style="list-style-type: none"> • Stéphane DIJOUX
UFR STAPS de Nancy	<ul style="list-style-type: none"> • Aurélie VAN HOYE • Flavien BOUTET
UFR STAPS de Strasbourg	<ul style="list-style-type: none"> • Gilles VIEILLE-MARCHISET



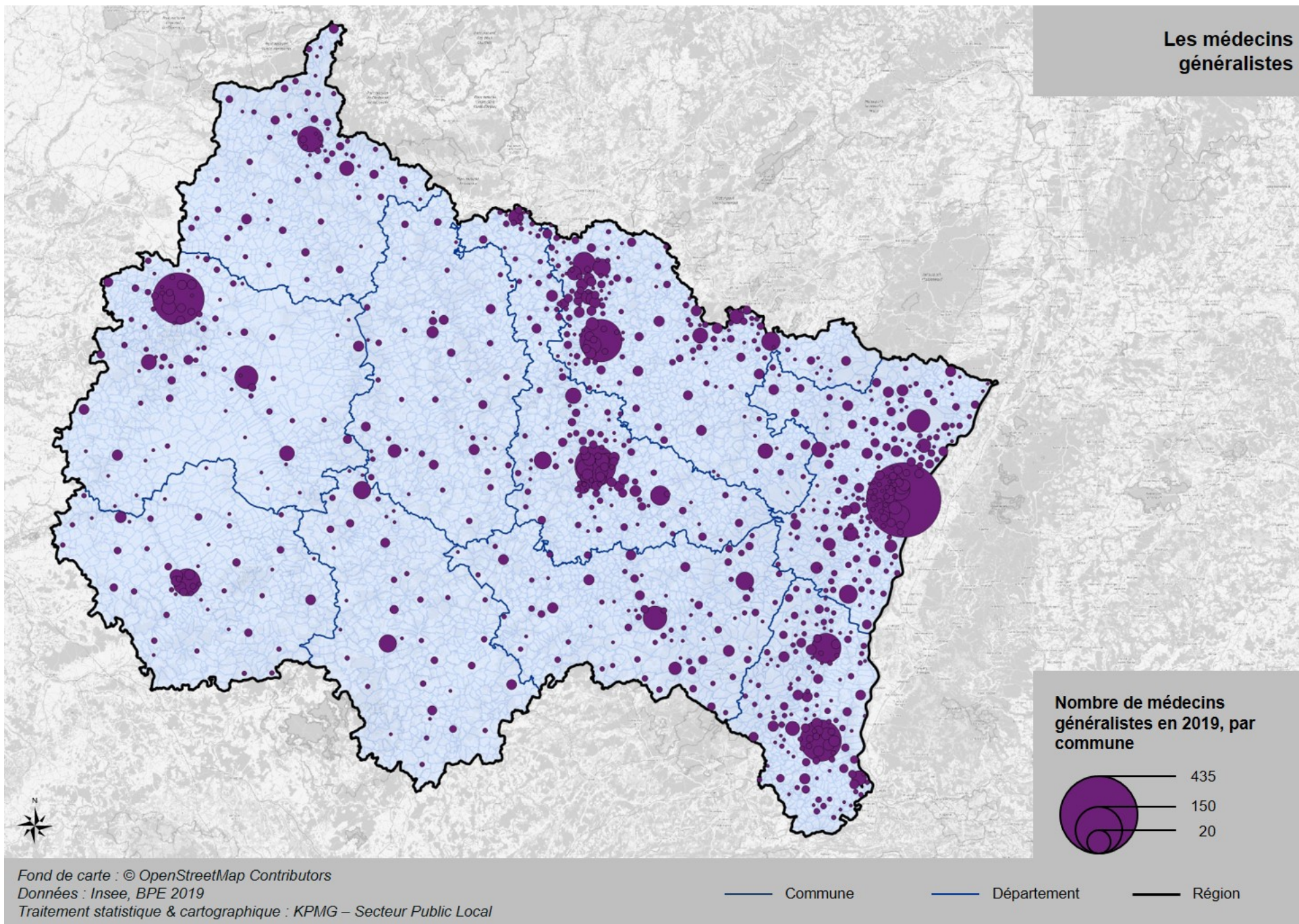
**7 entretiens
avec des
médecins de la
région (par
téléphone)***

Département	Commune(s) d'intervention	Médecin généraliste/spécialiste	Date de l'entretien
68 – Haut-Rhin	<ul style="list-style-type: none"> • Altkirch • Dannemarie 	Généraliste	01/03/2021
88 - Vosges	<ul style="list-style-type: none"> • Rupt-sur-Moselle • Ferdrupt • Ramonchamp • Vecoux 	Généraliste	04/03/2021
88 - Vosges	<ul style="list-style-type: none"> • Remiremont 	Généraliste	10/03/2021
68 – Haut-Rhin	<ul style="list-style-type: none"> • Neuf-Brisach 	Généraliste	16/03/2021
51 – Marne	<ul style="list-style-type: none"> • Châlons-en-Champagne 	Généraliste	18/03/2021
68 – Haut-Rhin	<ul style="list-style-type: none"> • Battenheim 	Généraliste	22/03/2021
67 – Bas-Rhin	<ul style="list-style-type: none"> • Strasbourg (quartier Meinau) 	Généraliste	22/03/2021

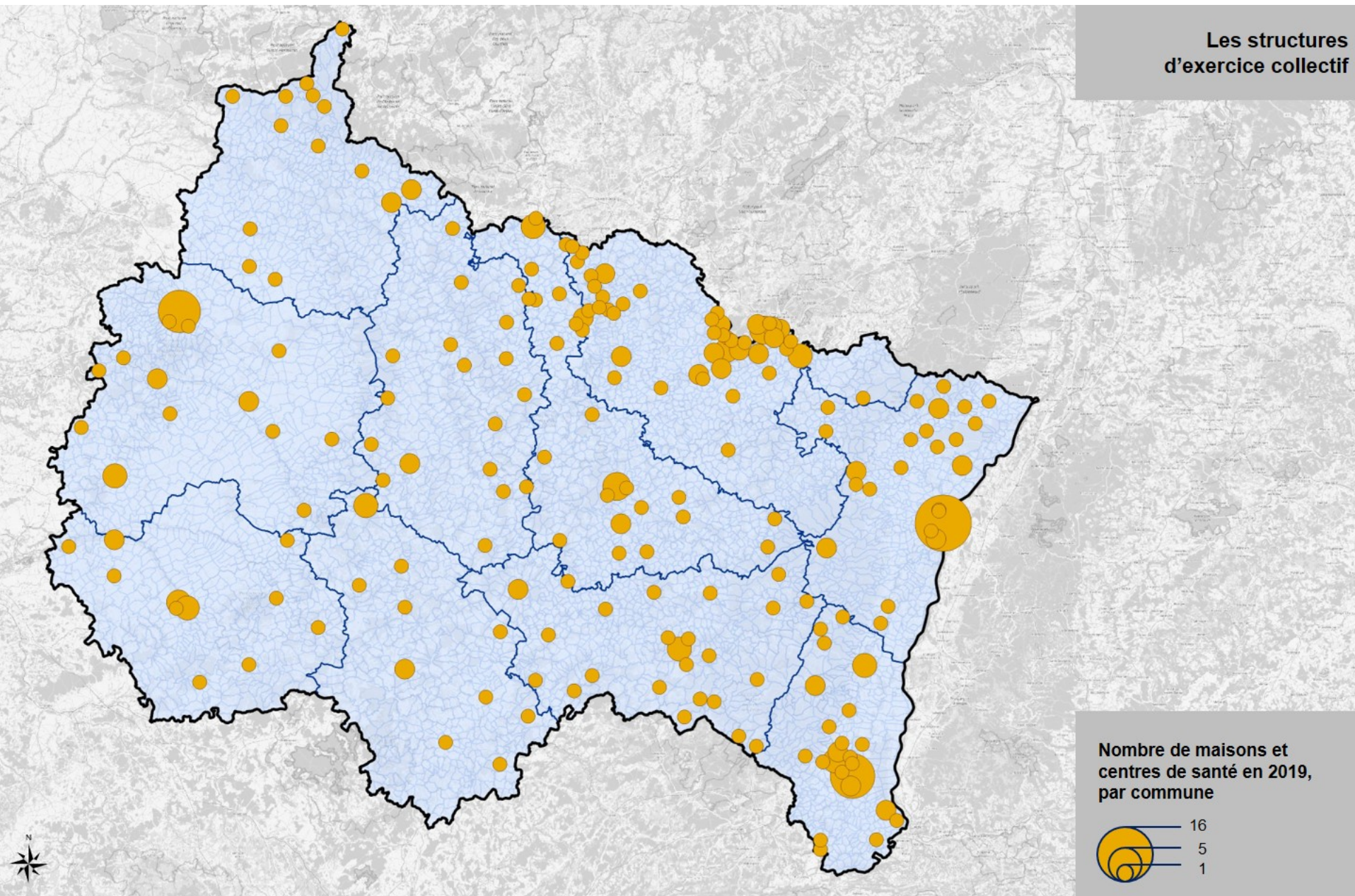
**NB : en date du 22/03/2021 : parmi les médecins interrogés, tous avaient connaissance du dispositif*

Cartographie de l'offre

Les médecins généralistes



Les structures d'exercice collectif



Nombre de maisons et centres de santé en 2019, par commune



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors

Données : Insee, BPE 2019

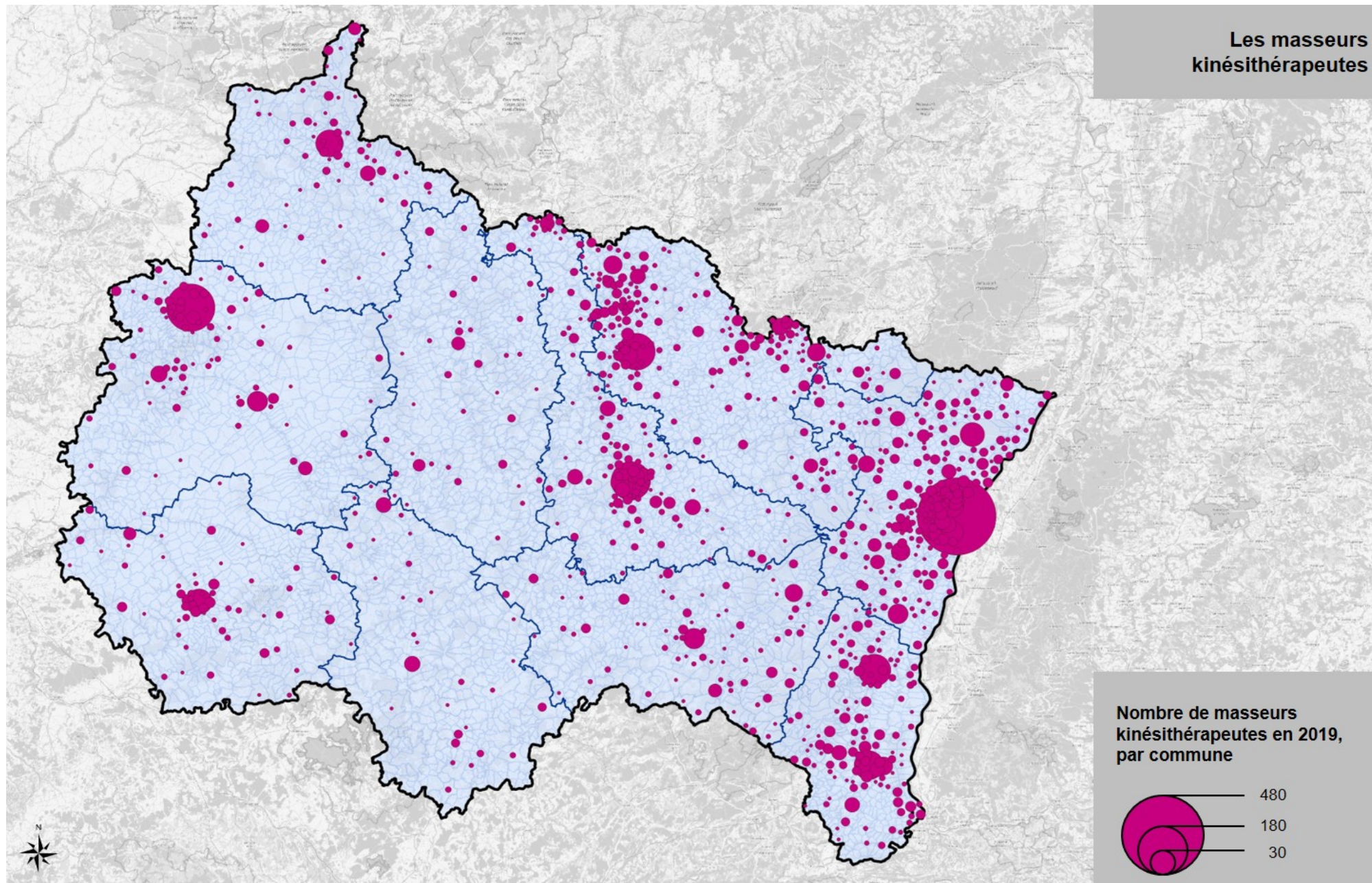
Traitement statistique & cartographique : KPMG – Secteur Public Local

— Commune

— Département

— Région

Les masseurs kinésithérapeutes

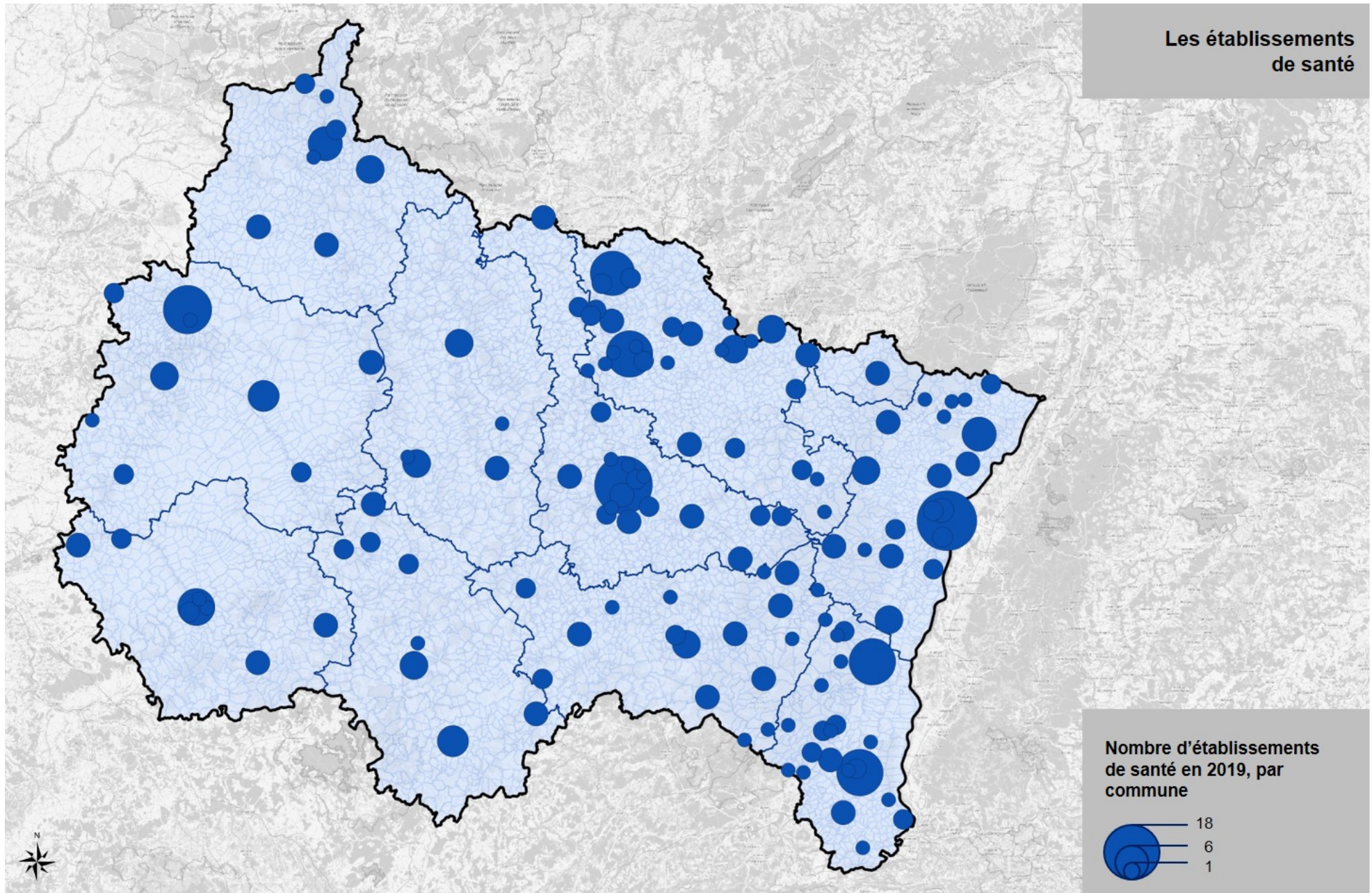


Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors

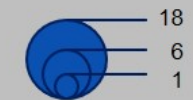
Données : Insee, BPE 2019

Traitement statistique & cartographique : KPMG – Secteur Public Local

Les établissements de santé



Nombre d'établissements de santé en 2019, par commune



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors

Données : Insee, BPE 2019

Traitement statistique & cartographique : KPMG – Secteur Public Local

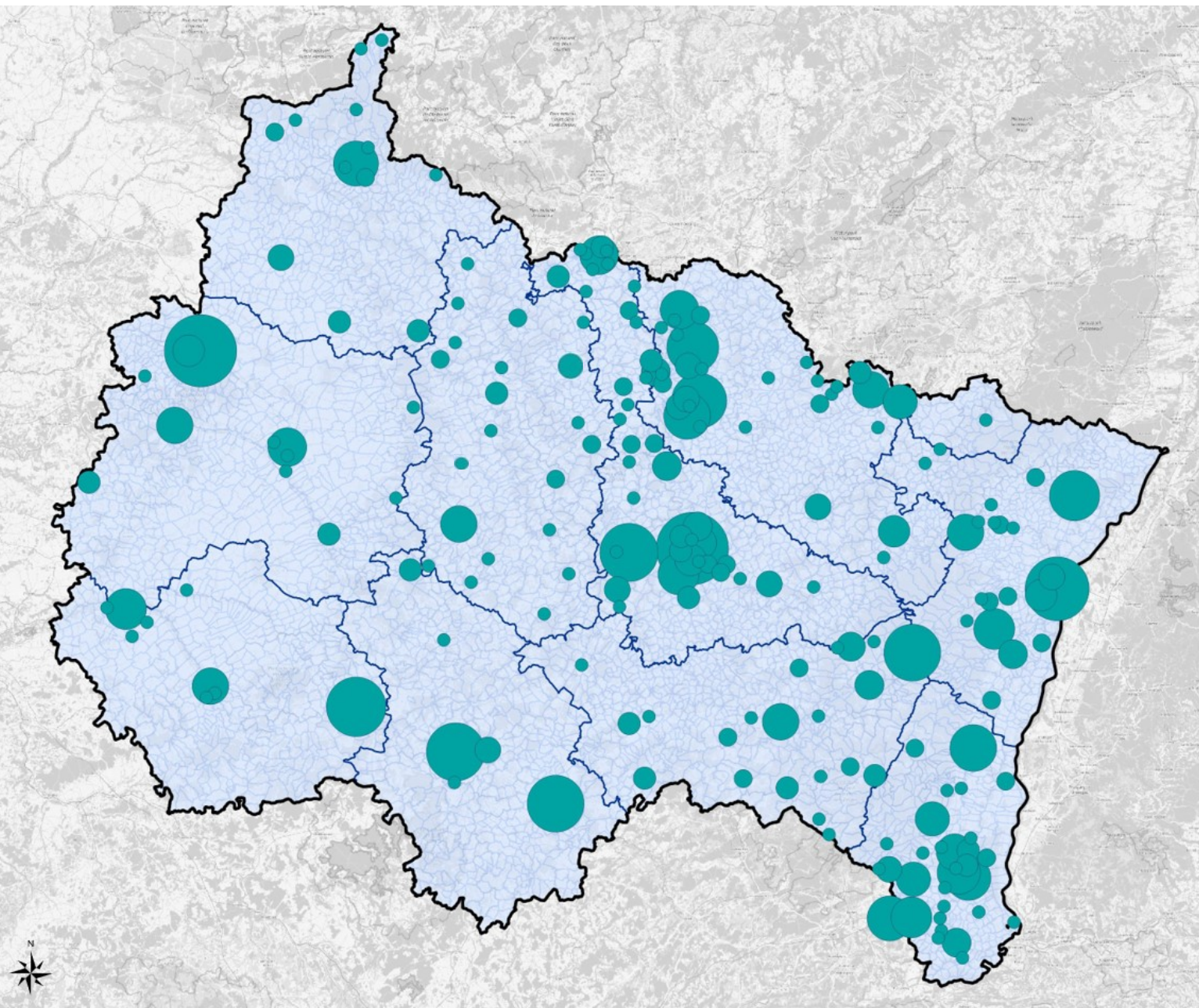
— Commune

— Département

— Région

Les créneaux sport-santé

Nombre de créneaux sport-santé en septembre 2020, par commune

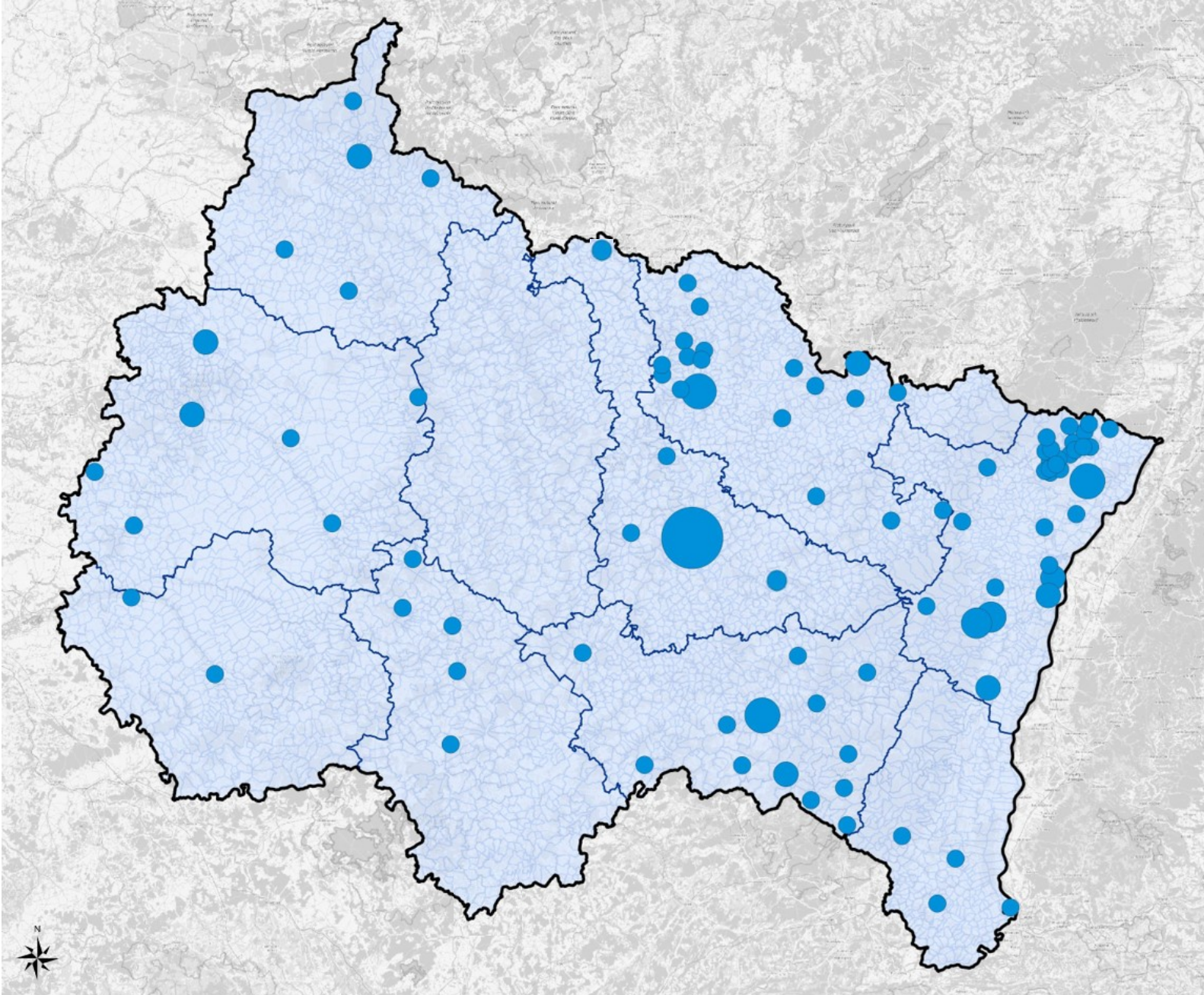


Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors
Données : Opérateurs Prescri'mouv, Septembre 2020
Traitement statistique & cartographique : KPMG – Secteur Public Local

— Commune — Département — Région

Les enseignants APA impliqués

Nombre d'enseignant APA impliqués dans le dispositif Prescri'mouv en 2019, par commune

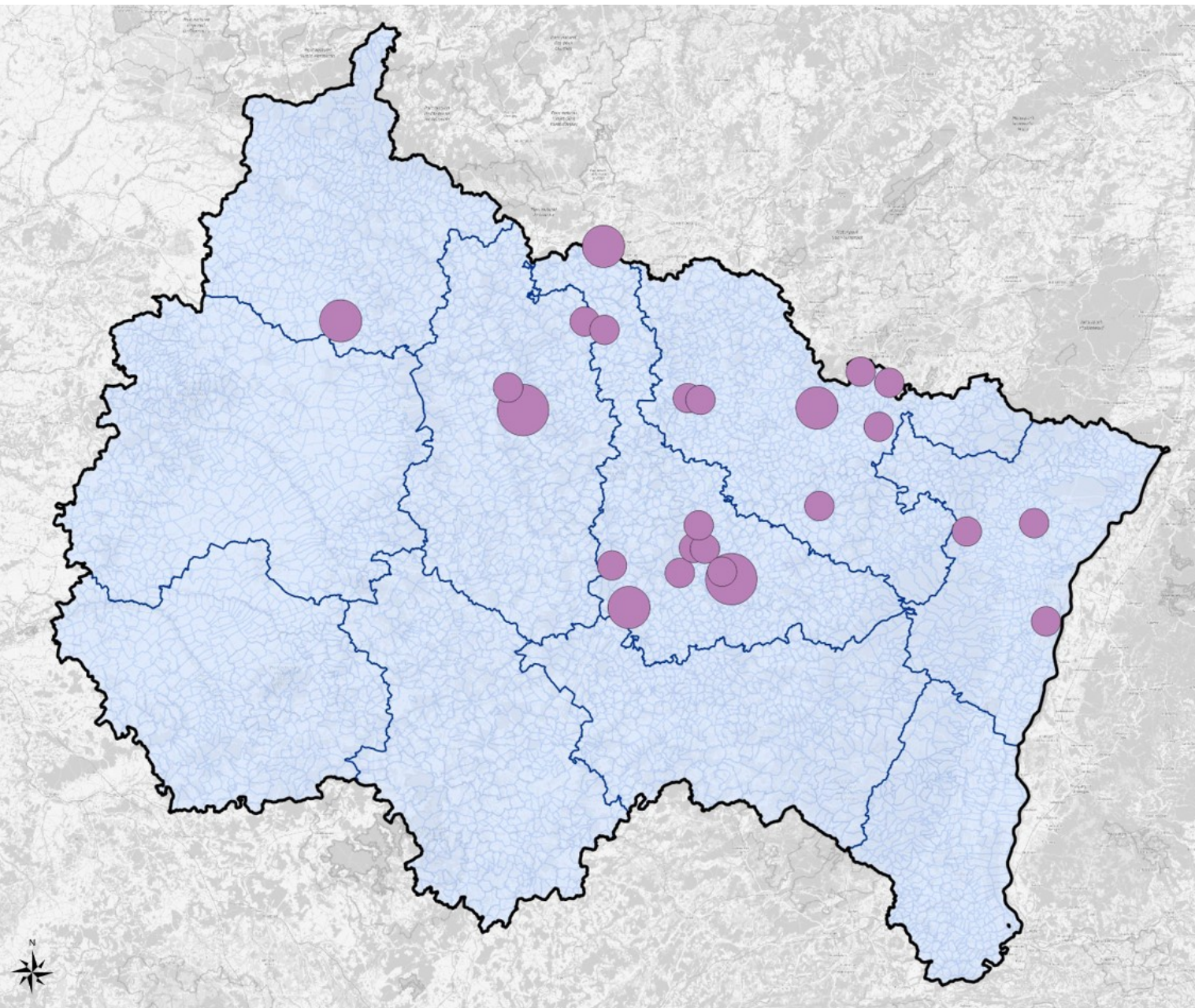
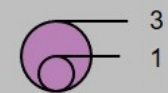


Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors
 Données : Opérateurs Prescri'mouv, Septembre 2020
 Traitement statistique & cartographique : KPMG – Secteur Public Local

— Commune — Département — Région

Les masseurs kinésithérapeutes impliqués

Nombre de masseurs
kinésithérapeutes
impliqués dans le
dispositif Prescri'mouv,
par commune



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors
 Données : Opérateurs Prescri'mouv, Septembre 2020
 Traitement statistique & cartographique : KPMG – Secteur Public Local

— Commune — Département — Région

Vos contacts Eneis by KPMG

Kim ROBIN, Manager - Responsable de mission

06 35 49 79 50

krobin@kpmg.fr

kpmg.fr

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse (« KPMG International »). KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2018 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International